

COLONS DU TONKIN

Concours agricoles 1895, 1898, 1905, 1924
Syndicat des planteurs du Tonkin : liste des membres (1900).
Chambre d'agriculture du Tonkin : liste des membres
Chambre d'agriculture du Tonkin : liste des électeurs
1897, 1900, 1906, 1908, 1911, 1920, 1922, 1927, 1931 et 1932
Généralités

JUSTICE (*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1890)

Les meurtres d'Européens isolés dans les campagnes ont été assez fréquents cette année, et les circonstances particulièrement cruelles dans lesquelles ils ont eu lieu doivent attirer notre attention et exiger de la part du Protectorat le plus sévère des châtiments.

Pour la famille d'Argence égorgée, assommée et saignée près de Tu-phap ; pour M. Rémery tué sur la rivière Claire ; pour M. Frédéric disparu en plein Bay-say, on n'a ni retrouvé les coupables, ni inquiété les villages qui avaient pris part à ces différents crimes. Une simple amende de 1.000 piastres a été infligée aux cantons de Me-sa et de Yen-vinh sur le territoire desquels Frédéric avait été assassiné et pillé.

C'est plus, il est vrai, que ce qui avait été fait pour les précédents, mais ce n'est pas la mesure, et un crime ne se rachète pas avec des dollars, aussi grosse que puisse être la somme.

Je sais fort bien que la voix publique désignait comme peu intéressante la plupart de ces victimes, et ce n'est point leur défense que nous voulons prendre, car, si beaucoup de celles qui ont disparu, tout à coup, depuis quelques années, s'étaient comportées vis-à-vis des indigènes comme elles le devaient, la catastrophe ne se serait pas produite.

Peu importe, l'Annamite a assez de civilisation, aussi nha-quê qu'il soit, pour savoir qu'il a des moyens de se préserver des vexations que l'un de nous pourrait lui infliger, et qu'il ne lui est pas donné de se faire justice lui-même.

C'est sur les maires et les notables indigènes que, dans des cas semblables, la plus grosse part du châtiment doit rejaillir, car leur devoir était d'aviser leurs supérieurs qui, auraient saisi le Résident de la province de la plainte. Pour l'affaire d'Argence seule, le cas s'est produit, mais la mesure d'expulsion dont elle allait être l'objet arriva trop tard, les populations exaspérées s'étaient déjà ruées sur la ferme de Tu-phap et avaient égorgé ses habitants.

Une fois le mauvais coup accompli, allez donc retrouver les coupables !

I.a vengeance assouvie, la crainte de la répression s'empare bientôt des villages ; tout le monde s'éloigne, se réfugie dans les villages voisins et c'est à peine si quelque vieille *bahia* oubliée dans la fuite générale se trouve là pour donner les premiers renseignements.

Après une semaine ou quinze jours de recherches, inutiles, cela va sans dire, dans une population aussi dense et aussi mobile que celle-ci, l'affaire est classée, et l'*Officiel* insère un arrêté infligeant une amende plus ou moins forte au village coupable.

Mais cette amende, elle-même, n'est-elle pas dérisoire ?

Comment la percevra-t-on si ceux qui pouvaient la payer ne sont plus sur les lieux ?

Il peut se faire que les habitants reviennent peu à peu, mais à ce compte, on ne les inquiétera pas, dans la crainte d'arrêter ce mouvement de réoccupation.

Par suite, et de toutes façons, l'amende est ou inutile ou irrécouvrable. À quoi bon l'infliger ?

À notre avis, le système de la responsabilité personnelle est le seul applicable et logique en pareille circonstance, et les maires et les mandarins de la province devraient supporter les conséquences d'un acte de ce genre à défaut des coupables. Le jour où un crime aura été commis, si le maire et les notables restent sur place, les fauteurs seront vite retrouvés ; s'ils essayent de fuir avec les habitants, et de se soustraire aux responsabilités qu'ils auront encourues, ils avoueront implicitement leur participation, et c'est eux qu'il sera nécessaire de rechercher et de punir, jusqu'à ce que les criminels soient arrêtés.

Il sera, du reste, assez facile de retrouver un notable dont les intérêts sont concentrés dans le village, et dont la famille, suivant la coutume, reviendra prendre possession de la canna momentanément abandonnée.

Et, pour que la mesure soit plus énergique, tous les districts où de pareils actes se seraient passés, devraient voir les haies de bambous de leurs villages rasées, et leurs agglomérations percées de larges voies d'accès.

La pacification complète de ce pays, il faut enfin le reconnaître, ne se fera que par l'énergie et la force, et s'il faut prendre tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour protéger l'indigène contre la tyrannie de ses mandarins et de quelques-uns de nos compatriotes, malheureusement trop indignes, il ne faut pas que l'indigène puisse s'arroger un droit que nous ne reconnaissons, nous-mêmes, qu'à la justice.

C'est aux Résidents qu'il incombe de surveiller les Européens sans aveu qui vivent sur leurs provinces, et les signaler au Résident supérieur qui a pour devoir de les expulser. Il est nécessaire que l'indigène ne nous apprécie pas d'après les actes de quelques rastaquouères qui le pressurent et l'exploitent, mais nous connaissons sous notre jour véritable.

Faisons ce nettoyage indispensable dans nos provinces, au début surtout, ce n'est joint une besogne inutile; mais écrasons sans pitié ceux qui auront touché à l'un des nôtres.

Leur châtiment nous appartient s'ils ont mal fait, et nous ne supporterons pas que quelques misérables s'arrogent ce droit, serait-ce sur le dernier et le plus vil d'entre tous.

Ch. C. [Charles Courret]

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1894)

M. Paris, président du Syndicat des planteurs de l'Annam, a proposé au comité du Syndicat des planteurs du Tonkin de fusionner les deux institutions qui porteraient le titre de Syndicat des planteurs du Tonkin et de l'Annam.

Hanoï
LE CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1895)

Nous avons déjà donné, dans notre numéro du 30 décembre, un compte rendu très détaillé de ce qu'était le concours agricole du Jardin botanique.

Les fêtes organisées à cet effet promettaient d'être très brillantes. Les indigènes avaient envahi les abords de l'exposition et toute la population se disposait à s'y rendre, lorsque la mauvaise nouvelle reçue du rappel de M. de Lanessan est venue empêcher l'inauguration et, par suite, troubler l'éclat des fêtes préparées.

Le jury a, malgré tout, continué son travail et a examiné avec l'attention la plus scrupuleuse les animaux, les machines et les produits exposés.

La distribution des récompenses a été faite très simplement et sans éclat : on a remis aux intéressés les prix qu'ils avaient mérités.

Nous devons constater que c'est le premier concours agricole qui a lieu au Tonkin, peut-être même en Indochine, et qu'il a pleinement réussi. Évidemment, ce n'était pas parfait ; les animaux amenés ne remplissaient pas tous les conditions voulues par le programme, mais il fallait bien débuter et ne pas rebouter l'indigène qui amenait son bétail, en le lui refusant.

L'exposition la plus complète, la plus remarquée a été celle faite par l'établissement zootechnique du Protectorat que dirige un homme fort compétent : il a été l'organisateur du concours, et, par son travail, par sa volonté de vouloir arriver à quelque chose de sérieux et d'instructif, a fait faire au Tonkin un grand pas en avant dans les questions agricoles, dans l'élevage principalement. Nous avons nommé M. Lepinte¹, chef du service vétérinaire ; c'est lui qui a été la cheville ouvrière de l'exposition.

Pour plus de clarté dans notre description, nous diviserons notre récit du concours agricole en trois chapitres principaux : Les animaux, les produits de l'industrie agricole et les outils agricoles.

1° ANIMAUX RACE CHEVALINE

L'exposition intéressante de cette catégorie d'animaux était assurée par les étalons et les juments du haras de la Citadelle de Hanoï, dirigé par M. Lepinte, chef du service vétérinaire.

Ce lot important comprenait :

1° Les étalons de race française et indigène qui sont destinés à l'amélioration de la race chevaline de tout le Tonkin, soit : 2 étalons de race landaise ; 2 étalons de race bretonne ; 1 de race de Manille ; 1 de provenance de Saïgon ; 1 de provenance de l'Annam ; et 4 de la frontière sino-annamite ;

2° Les juments, au nombre de 30, appartenant aux races ci-après : une jument landaise, 5 camarguaises, 8 bretonne et 16 juments de race indigène de provenance du Tonkin et de l'Annam.

En dehors de ces sujets, nous avons remarqué quelques jolis chevaux de service appartenant à divers propriétaires qui les avaient exposés sous la lubrique d'étalon, mais que le jury, avec juste raison, n'a pas cru devoir faire entrer dans cette catégorie. Néanmoins, nous avons remarqué avec intérêt un jeune cheval de quatre ans appartenant à M. Vinson et un de trois ans à M. Gelet.

Le lot de juments poulinières et de poulains et pouliches, exposés par divers propriétaires, laissait à désirer dans son ensemble et témoigne malheureusement de la pente de plus en plus décadente sur laquelle se trouve la situation chevaline au Tonkin.

Nous profitons de la circonstance pour appeler une fois de plus la sollicitude des pouvoirs publics sur cette branche importante de l'élevage.

¹ Firmin Lepinte (1853-1922) : chef des services vétérinaires du Tonkin, créateur des haras (jumenterie) de la Citadelle à Hanoï, puis des Établissements zootechniques de la route Mandarine (1896). Officier de la Légion d'honneur.

C'est M. Bigot, éleveur à Hung-hoa, qui a exposé les plus beaux sujets rentrant dans la catégorie des animaux de l'espèce chevaline susceptible d'être primés et les deux premiers prix lui ont été décernés par le jury, l'un pour un très joli poulain de 20 mois, l'autre pour une belle jument poulinière.

ESPÈCE BOVINE

1° BŒUFS DE BOUCHERIE : Cette exhibition a été du plus grand intérêt, parce qu'elle elle nous a permis de nous rendre compte de l'état de perfectionnement auquel peut atteindre le bœuf tonkinois au point du vue de la boucherie.

Il y avait beaucoup de sujets remarquables dans cette section.

En première ligne, nous citerons un animal à l'état d'engraissement parfait, présenté par la section des Pontonniers, et qui atteignait sur pied le poids de 528 kg.

En seconde ligne venait un bœuf présenté par un Annamite, Trang-van-Lai, de Hanoï, puis un bel animal présenté par MM. Legrand et Moulis, de Cho-bo.

Venaient ensuite un grand nombre de sujets d'élite.

2° TAUREAUX : Magnifique également était le lot de taureaux indigènes exposés et, parmi eux, surtout une dizaine de superbes animaux producteurs qui ne pouvaient qu'embarrasser le choix du jury.

Les prix ont été décernés à MM. Legrand et Moulis, de Cho-bo ; à la ville de Bac-ninh et à M. Gobert, de la ferme des Rapides.

3° VACHES LAITIÈRES : Beaucoup moins intéressante était cette exposition envisagée au point de vue exclusif de la production laitière.

Tout le monde sait que la vache du Tonkin n'est pas laitière, et, d'autre part, nous savons qu'elle n'a pas pu le devenir par sélection ou culture, puisque le peuple annamite n'utilisant pas le lait pour ses usages domestiques et n'en soupçonnant pas le besoin, ne s'est jamais préoccupé d'accroître la sécrétion lactée.

Les prix ont été décernés pour cette catégorie à MM. Dufourcq, de Hanoï ; Verdier, de Hung-hoa ; et à l'Annamite Do-van-Pham, de Hai-duong.

ESPÈCE OVINE

MOUTONS : Un lot de moutons présenté par MM. Borel et Guillaume, de Ké-so, offrait un certain intérêt, dans ce sens que la plupart de ces produits sont nés dans le pays ; ils appartiennent presque tous aux races à grosses queues graisseuses du Nord de la Chine.

C'est à ce lot qu'a été décerné le premier prix.

Mais le grand intérêt de l'exposition ovine était représenté par le troupeau de moutons des établissements zootechniques de la Citadelle. Les sujets le composant appartiennent presque tous aux races de moutons de la frontière de Chine et du Tonkin, des régions du Yunnan et de Hagiang.

Ces animaux, acclimatés par les soins de M. Lepinte, sont en parfait état et ont déjà donné de beaux agneaux de race pure. Cette race de moutons, bien plus robuste et plus savoureuse comme viande que les races à queue graisseuse, est celle qui devra être choisie par les éleveurs qui voudront se livrer à l'élevage rationnel du mouton dans la Colonie.

BREBIS : Les brebis composant le troupeau de la Citadelle vont permettre d'effectuer de suite des croisements avec deux superbes bêliers de la race perfectionnée de Southdown, importés ces jours derniers par les soins de la Société Soupe et Raveau.

Ce deux bêliers formaient, à l'exposition, avec quatre jolies brebis de même race, accompagnées elles-mêmes de petits agneaux nés pendant la traversée où dès leur arrivée, un lot très intéressant et fort remarqué.

Une médaille de vermeil a été accordée à ces exposants pour l'importation de ces sujets d'élite.

ESPÈCE CAPRINE

Les chèvres, toutes du pays, étaient représentées par plusieurs bandes, dont la plus importante, appartenant à M. Borel, de Ké-so, a valu à son propriétaire le premier prix.

ESPÈCE PORCINE

PORCS : Cette catégorie de l'exposition offrait une grande valeur, tant par le nombre que par la variété et la qualité des produits exposés.

Très remarquable, entre autres, le fameux porc blanc appartenant à Lê-Hoan, tong-doc de Bac-ninh, les lots de MM. Delmas, la Mission catholique, Wuhrlin, Bunau, Legrand et Moulis, Clop, Hommel.

LAPINS ET VOLAILLES

Ces produits étaient représentés en quantité considérable, et tous plus beaux les uns que les autres. Nous citerons en particulier les 250 lapins exposés par M. Camélérant et la superbe basse-cour dont le propriétaire est M. Delmas, et qui comprenait plus de 100 volailles, dindons, poulets, canards et chapons.

2° PRODUITS DE L'INDUSTRIE AGRICOLE

SECTION DES TEXTILES

SOIE : Ce groupe était représenté par des échantillons très variés et très intéressants faisant ressortir l'industrie existante dans la colonie et donnant une idée de l'extension dont elle est susceptible.

Les soies étaient représentées par de jolis coupons, par de la soie filée, enfin par des cocons exposés par les provinces de Nam-dinh, Hai-duong et Haïphong.

M. Gavanon, de Dap-cau, avait exposé une vitrine de cocons français élevés au Tonkin avec les mûriers du pays.

COTON : On a pu voir exposés de nombreux spécimens de coton naturel ou en tissus provenant de différents points du Tonkin, spécialement de la province de Haïphong, et un joli échantillon présenté par M. Bunau.

LAINES ET PEAUX : Très intéressantes assurément et très instructives les diverses préparations de laines du pays et les peaux de mouton mégissées dans les établissements zootechniques de la Citadelle, par les soins de M. Lepinte.

SECTION DE L'ALIMENTATION

CÉRÉALES : Les variétés de paddy cultivées dans les différentes provinces du Tonkin se trouvaient représentées et offraient un spectacle intéressant dans ce sens qu'il a été permis de se rendre compte, par un simple aperçu, que les Annamites possèdent une collection variée de cette céréale ; ce n'est certes pas au hasard qu'ils ensemencent leurs rizières comme on pourrait être tenté de le croire.

Le riz formant la base de l'alimentation des peuples orientaux, il est juste que cette culture soit entourée de tous leurs soins, comme l'est, chez les peuples européens, la culture du froment.

ALIMENTATION DU BÉTAIL : Outre le paddy qui sert également à l'alimentation des animaux, nous avons remarqué des fourrages de prairies naturelles.

Plusieurs échantillons de foin figuraient à l'exposition et ont permis de se faire une idée des immenses bénéfices que les éleveurs peuvent retirer de cette denrée, qui croît à l'état naturel en grande abondance au Tonkin, et des revenus sérieux qui en ressortiront lorsqu'on voudra l'utiliser pour l'engrangement du gros bétail. Car nous pouvons affirmer que le Tonkin sera réellement riche le jour où on convertira en viande l'herbe qui se perd.

FRUITS ET LÉGUMES : Les produits du jardinage sont représentés par des légumes superbes provenant du jardin de M. Dufourcq, horticulteur à Hanoï.

Inutile d'en donner l'énumération, car, à cette époque de l'année, le Tonkin a des jardins potagers qui feraient envie à beaucoup de villes de France ; signalons toutefois une superbe collection de fraisiers en fleurs.

Après les produits bruts, signalons à présent les produits fabriqués.

PRODUITS DISTILLÉS : Le public a beaucoup remarqué les produits de la distillerie A.-R. Fontaine, entre autres les rhums fabriqués avec de la canne à sucre du pays et qui ne le cèdent en rien, comme goût et qualité, aux produits similaires des Antilles et de Bourbon. Ces rhums, présentés dans de jolies bouteilles, sont appelés à trouver un débouché certain dans la colonie.

Une autre maison, MM. Wuhrlin frères, exposait diverses liqueurs provenant de son usine de la rue du Charbon et dont elle fait déjà un assez grand commerce, principalement dans l'intérieur.

ALBUMINE ET JAUNE D'ŒUFS : La maison Berthoin, de Haïphong, expose de l'albumine et du jaune d'œufs, provenant d'œufs de poule et de canards, produits nouvellement exploités au Tonkin et employés dans de vastes proportions dans la papeterie, la mégisserie, etc.

Les tonneaux et tonnelets nécessaires à l'envoi de ces différents produits sont fabriqués chez M. Berthoin. Les uns sont faits avec d'anciennes futailles, d'autres avec des bois du pays.

Les spécimens exposés nous montrent, une fois de plus, l'habileté des artisans tonkinois.

SAVONS : Non loin des produits exposés par M. Berthoin se trouvent les échantillons provenant de la savonnerie Faussemagne, installée à Haïphong. On y fabrique, avec des huiles du pays, des savons de plusieurs qualités, blancs et colorés.

Deux énormes dragons admirablement sculptés en plein dans la matière, semblent, avec leur air farouche, chargés de la garde des piles de savons exposées.

3° OUTILS AGRICOLES

Le pavillon spécial affecté à l'exposition du Comptoir français du Tonkin contenait un matériel agricole très complet. On y voyait, entre autres, des charrues brabant doubles à 2, 3 et 4 chevaux ou bœufs ; des charrues brabant simples pour 1, 2 et 3 bœufs ou chevaux ; des charrues dites « la Française » et des « Triplex », des charrues batteuses, des fouilleuses à un seul soc, destinées à couper les racines ; des extirpateurs à 5 et 7 dents d'acier et à châssis de bois ; plus loin, toute une collection de herses, herses articulées à dents d'acier à 3 et 4 compartiments, herses à chaînons, herses écrouteuses et autres ; puis venaient des rouleaux croskill ou brise-mottes, à disques indépendants, des houes à cheval avec buteur, des coupe-racines de divers modèles, des brouettes à fourrages toutes en fer à 2 roues, des arracheurs de souches et d'épines, des égrenoirs à maïs de divers modèles, des concasseurs, des hache-paille, des brouettes. Enfin, tous les outils à main tels que faux, bêches diverses, louchets, pelles et pioches de toutes formes, râteaux, serpettes, binettes, sécateurs, etc. ; puis des tableaux complets d'outillages pour tonneliers, maréchaux et selliers.

Cette exposition des plus complète et des mieux organisées, faisait le plus grand honneur au Comptoir français du Tonkin et à M. Tartarin, son représentant à Hanoï.

Un manège à 2 buffles actionnait une décortiqueuse à racines et un coupe-racines ; mais combien il aurait été intéressant pour les indigènes de voir manœuvrer devant eux les charrues légères système Brabant doubles et simples, les boues, les herses articulées, le rouleau concasser, les pompes, etc.

Quelques récompenses réservées pour un concours de labour auraient permis de les faire fonctionner et de faire voir aux Annamites que, déjà, bon nombre des leurs, employés dans les fermes européennes, sont familiarisés avec l'usage de ces outils.

Près de la buvette, M. Marius Clop, de Haïphong, avait exposé quelques charrues légères rappelant un peu la charrue indigène à un et deux mancherons ;

malheureusement, ces outils, que l'on aurait dû faire fonctionner, n'ont pas pu être appréciés comme il convenait par les indigènes.

Nous devons signaler particulièrement aussi le matériel roulant exposé par MM. Fournier, Trelluyer et Levaché. Leur modèle de fourragère est très bien compris, sa légèreté des plus appréciable. Les deux tombereaux exposés sont également bien établis.

Ce matériel de ferme est accompagné d'une collection de brouettes en bois, bois et fer, et d'un robuste fardier pour le transport des arbres.

Les ateliers de MM. Fournier, Trelluyer et Levaché sont installés à Hanoï et ils ont déjà fourni aux fermes en exploitation bon nombre de charrettes et de véhicules divers dont on est très satisfait.

L'industrie du maréchal-ferrant était dignement représentée par des tableaux d'échantillons de fers des plus complets exposés par MM. Falconnet, de Hanoï, et Marius Clop, de Haïphong.

La carrosserie avait également sa place indiquée par les charrettes anglaises provenant de ces mêmes ateliers.

SUR LA RIVIÈRE CLAIRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1896)

Haute Rivière Claire, 12 septembre 1896.

Ce n'est pas sans peine que j'ai atteint le joli poste du Bac-quan situé rive gauche de la Rivière Claire à la pointe Nord de son confluent avec un torrent à sec l'hiver et des plus impétueux l'été : le Ngoi-quan.

Le passage est splendide, des sites émerveillants, des motifs à effets, et je regrette sincèrement ma palette, car en face, à l'Ouest, des plans des plus éclaires offrent nettement à l'œil des coloris d'un pittoresque bizarre. C'est la longue coulée des plaines de Bang-hanh nuancée de fuyantes couleurs, soit le matin, soit le soir, c'est le rapide aval, le Thac-mam avec ses immenses blocs à fleur d'eau entre lesquels le courant se brise, se d'"double, dangereux pour les sampans qui de remontent ou le descendant ; c'est la rive gauche à la berge abrupte d'où se dégagent, noueux et vieillis, les troncs dévêtus de gros arbres à la ramure sèche et morne.

Mais le temps est fou. Sans interruption des nuages se résolvent en gouttelettes pénétrantes que rendent plus malsaines des fréquents coups de soleil glissant en travers. Je n'ose me lancer dans la montagne, et je tue les longues heures comme je peux avec les aimables jeunes gens de ce poste. M. de L... m'a offert une hospitalité écossaise dont j'apprécie les charmes dans le réduit au peu primitif qui lui sert d'habitation, mais qu'il meuble avec goût de ces vagues bibelots qu'on rencontre dans la brousse. Avec lui, je discours à perte de vue, car il est intelligent et fin lettré, sur le Tonkin qu'il connaît beaucoup et que je connais encore si peu.

Pour l'instant, M. de L... est dans ses magasins comptant ses denrées, ses épices, en correct fonctionnaire d'une administration minutieuse. J'en profite pour vous copier ces premières sensations éprouvées très naturellement, en m'efforçant d'être exact, surtout sans peur des déments.

Instinctivement, je hais l'ostentation, la réclame, qui cependant, sont de fond des actions actuelles. Autant que possible, je me dégage de toute attache de nature à modifier ma façon de penser, je m'applique à observer, à voir, à juger, soucieux de la vérité et de la justice. De mes pérégrinations passée d'une existence bien remplie et vécue, j'ai conservé une prudence de formes qui me rend constamment perplexe, d'où des réflexions qui ne font qu'augmenter ma circonspection. Et s'il est un pays où je me réjouis d'être ainsi, c'est dans cette colonie dont les émigrants ont importé avec leurs

qualités des grands défauts de légèreté, de mesquinerie en relations. À Haiphong, à Hanoï, j'ai retrouvé ces petites misères de la vie privée, cette lutte à coups d'épingles qui sans être bien grave, nuit à tout le monde. On s'écorche littéralement, on se noircit La réputation, et ceux-là mêmes qui sont les plus forts dans ces combats en sortent quand même amoindris quand ils ne meurent pas tout à fait de leurs succès.

Vous allez me trouver bien sérieux par cette première phase de mon étude, Vous verrez plus loin pourquoi.

*
* * *

Je suis voyageur, explorateur, prospecteur, étant à la recherche d'un pays propre à une exploitation agricole ou minière, également de débouchés où le commerce national puisse se développer à l'aise. Ma mission est d'examiner les ressources des pays que je visite, d'en décrire les choses faites, apprécier celles à faire. C'est dans cet ordre d'idées que je m'abandonne aux fraîches brises du matin, embarqué dès hier sur le steamer « Cho-Bo » en route pour Tuyêñ-quang. Je suis seul comme passager : c'est bien rare me dit le commissaire, mais sa loquacité supplée à la conversation d'une nombreuse compagnie et je me laisse surprendre par des causeries improvisées, analogues à celles qu'on subit sous le rasoir des perruquiers. Je ne m'aperçois pas de la distance et nous sommes déjà en vue de Phu-doan quand sonne l'heure du déjeuner.

À Phu-doan, où la chaloupe ne s'arrêta que quelques minutes, je regrettai de ne pouvoir présenter mes respects au colon bien connu M. D*** [Duchemin], encore plus de ne pouvoir visiter ses importantes cultures et entreprises ; ce n'est que partie remise ; Le spectacle rural que je venais d'apercevoir sur une assez grande longueur me donnait déjà l'idée d'une grande et sérieuse exploitation. Ce sera à mon retour.

À Tuyêñ-quang où je débarquai, point terminus de la navigation à vapeur, je me vis obligé de séjourner quelques jours, en attendant le premier convoi sur Ha-giang. Tant mieux ! Le cas qu'on faisait depuis peu de Tuyêñ-quang et du ses exploitations agricoles me porta à croire que ce séjour ne me serait [pas] inutile.

Où loger ? — Une charitable personne en smoking irréprochable me fit de suite une invitation. Je lui étais annoncé par le câble, me disait-elle, et le logis était prêt. Cette logis était prêt. Déjà connu, une pointe de vanité chatouillait mon petit amour-propre ; je me hâtais de l'effacer. Ma foi, c'est tentant, dans un milieu étranger, d'entendre aussitôt des paroles si aimables et se trouver en bonne compagnie. Effectivement, je m'aperçus dès le soir que mon hôte n'engendrait pas la mélancolie et que mon temps s'écoulerait sans que je m'en aperçusse. Ses amis furent aussitôt les miens. En quelques heures, nous fûmes un complet bien entendu et nos conversations devinrent agrémentées et joyeuses.

J'appris que, quelques jours auparavant, avait passé le lion du jour, le candidat invincible M. Le Vasseur, en cours de tournés électorale ; avant lui, un Parisien et une Parisien publicistes avaient pris, me disait-on, de très belles vues et écrit de nombreuses pages de la terrasse de l'unique hôtel de Tuyêñ-quang. Avant encore, le sympathique directeur d'une feuille locale était venu y puiser de bonnes inspirations. Comment faire pour ne point marcher sur leurs traces, et à mon tour, je me disposai à surenchérir, pensant que les descriptions données dans leurs publications laisseraient un peu à glaner.

*
* * *

[La concession Laumônier]

Le lendemain, un cheval m'avant été préparé, je profitai de la belle matinée pour commencer mes petites excursions. On m'avait donné les adresses des lieux à visiter. Je voulus procéder par ordre, à tout seigneur, tout honneur, et mes premiers pas me portèrent vers un petit mamelon surmonté de pins qui est en évidence, tout près de Tuyênn-quang et semble en être une vedette avancée.

La concession de M. L. est la plus étendue de celles accordées à Tuyênn-quang. Elle est limitée entre la rivière Claire, un arroyo et un chaînon de collines qui forment les trois côtés d'un triangle. On y a accès par la route de Phu-doan où, à deux kilomètres environ de Tuyênn-quang se trouve de bifurcation du chemin de la concession. Ce chemin, large de quatre mètres, bien aligné, se divise au pied du mamelon cité plus haut, un tronçon de route le côtoie, le gravit et conduit au petit logis, tour quadrangulaire de quatre mètres de côté, à un étage. Le rez-de-chaussée sert de salle à manger, l'étage est le refuge de nuit. On y a accès par une échelle. Le tout est recouvert d'une paillote en chaume.

De ce point, le coup d'œil est splendide et la brise saine et embaumée des senteurs aromatiques que dégagent les pins. À mes pieds, la rivière déploie son ruban d'argent à perte de vue. Entre et moi, sur une terre nouvellement défrichée, des essais de caféiers mouchètent légèrement l'ocre jaune d'une pointe du verdure. Ils sont bien 2.500 à 3.000 : je n'ai pas encore l'œil du planteur en situation, tirés au cordeau, disposés en quinconce du sommet du mamelon à la base. C'est un essai qui justifie l'intention, essai que tout de monde peut voir depuis le spardeck des chaloupes, mais les caféiers patienteront forcément deux à trois ans encore avant d'être chargés de fruits. Un léger défaut, ai-je trouvé à cette position : le mamelon trop rapide, sans inclinaison, se ravine sous les pluies : pourvu que les caféiers plus tard ne soient pas entraînés. Et puis pourquoi diable les porter là quand je vois d'autres points beaucoup plus propices — heureusement que la modestie de M. L., entrevu par moi à Viétry, m'incite à ne point voir de sa part un but de montre et d'étalage

Est-ce là tout, demandai-je à M. W***, charmant garçon à l'aspect tudesque qui me faisait gracieusement les honneurs de la propriété de sa « badrone » Oh que non ! me répond-il et nous déambulons du mamelon pour reprendre l'autre tronçon de route. Chemin faisant, je rencontre une construction en briques.

C'est une écurie à bestiaux, très bien placée, à l'abri des inondations, en plein milieu des terrains de pacage. Nous traversons quelques jolis fonds débroussaillés par les troupeaux. Un pont rustique en bois jeté sur un arroyo indique que le propriétaire aime la circulation facile. Nous grimpons des coteaux dénudés où la perdrix doit se plaire et nous arrivons au pied des collines. Des cases de Thos et de Mans sont là groupées. Ce sont les coolies de l'exploitation, me dit M. W. Je n'ai pu bien saisir le système de cheptel qu'il m'a expliqué. Il faudra que je me renseigne là-dessus, car c'est une question primordiale que celle de la main-d'œuvre dans ce pays : elle [est] très complexe et délicate. Un récent arrêté vient de la trancher, mais je crains bien que ce ne soit pas tout à fait à avantage des colons.

M. W... me dit aussi que, plus loin, masqué à ma vue par un mamelon, se trouve une deuxième plantation de caféiers en plein rapport. Allons-y, dis-je ; mais me répond-il, je dois rencontrer de grosses difficultés. Ses abords sont des fondrières dangereuses. Nous revenons donc sur nos pas et, ça et là, mes yeux se reposent sur de restreintes verdures sombres et denses. Du jute, me dit mon cicérone, mais il été semé trop serré. D'ailleurs, je ne m'arrête pas, croyant peu à cette culture où plutôt, l'estimant sans profit pour l'Européen à cause des manipulations multiples qu'il exige. Un peu plus loin, nouvelle tache d'une verdure plus claire : du tabac ! Parfait. en attendant qu'il soit en vrac ou en ballots.

Mais ce n'est point tout. M. W... a juré qu'il ne me ferait grâce ni d'un four à briques ni d'un four à chaux. Les premiers sont décadents. Mais le deuxième, de l'autre côté de la rivière, est des plus animés. M. L... vient d'obtenir récemment l'autorisation de

fabriquer de la chaux, son entreprise se présente sous de beaux auspices. De nombreux travailleurs, des cases bien exposées, un chanter bien compris. un four à la française, tout cela très cher et je serais navré d'apprendre plus tard que l'entrepreneur ne rentre pas dans ses fonds, Ah! que de calculs, de simplicité et de pratique nécessitent ces genres de travaux. Heureusement qu'à Tuyêñ-quang, de nombreuses constructions se feront cet hiver et que la chaux fournie par nos colons aura un écoulement rémunérateur.

Après cette excursion qui dure toute la grasse matinée, je fus satisfait de me trouver en face d'une assiette de bonne soupe flanquée d'un filet grillé qui ragaillardissent un homme, plus heureux encore en savourant un petit Roussillon qui fait trouver belle la nature et l'homme sociable. Après une heure de sieste passée à écouter les récits de M. W... je repris le chemin de Tuyêñ-quang. instruit comme le boulevardier d'une de nos villes de provinces, des potins et des cancans de la région. Puis, comme bilan, je récapitulais sans me soucier du Roussillon, du bifteck et de l'hôte: concession L... Un troupeau de vaches et bœufs dans un beau cadre. Point ou peu de culture. Beaucoup d'argent dépensé.

SUR LA HAUTE RIVIÈRE CLAIRE (*L'Avenir du Tonkin*, 7 octobre 1896, p. 1, col. 5)

Le lendemain, j'arpentais à nouveau la même route, cette fois escorté de M. B*** qui avait voulu lui-même me faire apprécier ses œuvres. Chemin faisant, il n'oubliait pas de me renseigner sur diverses habitations que j'avais aperçues la veille. À l'extrémité du village de Phô tam-Co, un vaste massif d'arbres et d'aréquiers qu'entourait une sombre frondaison du bambous ? « Propriété, me dit-il, du doyen des colons de la région. » Et il se tut. J'avouerai être déjà à demi-fixé, car le nom de ce colon, depuis mon arrivée, était répété bien souvent, trop souvent, aux heures des apéritifs et à la table d'hôte, et ma curiosité n'en était qu'avivée avec le secret désir de la satisfaire avant mon départ. Mes collègues de la plume en avaient effleuré même un petit côté dans les colonnes de leurs gazettes. Avaient -ils eu raison ?

De l'autre côté du pont, une ferme bâtie en brique propriété de M. Brun, très ancien colon aussi, alors absent. Au 3^e kilomètre, nous nous arrêtâmes, dans un amas de paillettes sur pilotis qui abritaient toute une théorie de gâcheurs, maçons, porteuses de briques et menuisiers. Des boys vinrent prendre les chevaux et nous primes œil. C'est sur la droite de la route, sur le revers d'un petit mamelon, une unique tourelle quadrangulaire à étage, sans autres ouvertures que des meurtrières, couverte d'un toit en tuiles rouges avec au sommet, un chef-d'œuvre artistique. Un alcarazas très bien maçonné et orné de ce style annamite Est-ce là l'attribut du propriétaire, demandai je en souriant à M. B*** [Boodcher ?] dont la face joviale s'épanouit dans un bel accès de rire amoureux des grandes coupes. Il me fit voir, à côté, les ruines une ancienne construction qui, mal assise, avait été minée par les eaux d'infiltration et s'était affaissée complètement. Il était en train de la relever et ce ne devait pas être mince besogne de travail et du prix. Bref, j'appris que M. B*** avait un associé, pour le moment absent, travaillant dans le haut pour le compte du riche entrepreneur qui m'hébergeait si bien et que je saurai remercier d'ailleurs. Ces deux jeunes gens MM. B*** et C*** — avaient débuté un peu hâtivement. M. C*** avait mis dans cette nouvelle concession une importante somme qu'il avait gagnée, me dit M. B***, dans une région voisine en cultivant les haricots. C'est un produit que je recommande aux planteurs : il croît en toute saison, convient à tous terrains, est bien coté et gai à consommer.

L'unique culture de MM. B*** et C*** est le caféier. Autour du blockhaus qui sort ainsi de ses ruines, s'étend la plantation. Un millier de plants environ, fort jolis, la

plupart en rapport, forme le principal coup d'œil. Un mamelon voisin, défriché, en contient aussi 7 à 8.000, mais très petits. On ne distingue guère que ceux du premier versant, âges d'une année ; sur le versant opposé, ils se perdent dans les hautes herbes.

Mais le main-d'œuvre, où la prenez vous ? Vous n'avez donc pas de villages comme M. L***. J'en avais un, me répond M. B*** mais un incendie l'a détruit et les gens sont partis. Je recrute depuis à Tuyêñ-quang les coolies qui me sont nécessaires : comme salaire, le riz et une ligature par jour. Les coolies ici sont aptes à tout, ajoute-t il. — Même à récolter les tiges de cafiers qui se brisent, dis-je, en avisant un superbe pied dont toute la partie supérieure, flétrie, plutôt sèche, cérait sous ma main, laissant à découvert une scission bien nette due au travail d'un insecte — si vous en avez beaucoup comme celui-là dans votre plantation, elle n'aura pas grande longévité.

Après avoir tout vu, sans bouger de place. nous fîmes un plantureux casse-croûte, et nous reprîmes vers quatre heures la route de Tuyêñ-quang. Dois je l'avouer ? Cette deuxième course m'avait refroidi, et il me parut que mes confrères avaient un peu forc   la note ; ou bien, c'est que mes verres de myope cachaient ´ ma franchise une grande partie de la v  rit  . Il faudra que je vois le docteur !

Un peu avant le pont de Tuyêñ-quang, nous rencontr  mes le troupeau de vaches et juments de M. Brun qui rentrait des p  turages. Tr  s belles, ces b  t  es, bien grasses. C'est un point cela, l'herbe est nutritive, je n'en doute plus, mais cette propri  t   se conservera-t-elle sans susceptibilit   de f  cheuses transformations par les conditions trop changeantes de ce bizarre climat ?

Devant la ferme, un Europ  en nous attend. C'est M. F***, dont dont je me rappelle la physionomie entrevue au caf   Terraz. Ce sera pour demain ; ainsi je r  ponds ´ son invitation. C'est cela, dit-il, je vous attends ´ d  jeuner.

M. B. m'apprit que M. F..., ancien infirmier d'h  pital, n'  tait ni l'employ  , ni l'associ   de M. Brun, qu'il   tait l   par occasion, comptant sur un prochain emploi.

La soir  e ne m'enleva point mes papillons noirs et je commen  ais ´ appr  hender beaucoup de la colonisation. Ouais ! me pensai-je tout ´ coup, que crains-tu toi dont la forte somme te permettra de suivre selon les r  gles les r  sultats rationnels et progressifs de tes travaux ?

Je fus deux jours sans sortir, prenant des notes. J'  tais assez embarrass   m  me. Belle r  gion certainement, mais que pouvait-on bien y faire ? Jusque l  , je n'avais vu que du d  cor, mais pas de produits bien nets, bien pr  cis, sur lesquels je puisse avoir des renseignements d'une concision absolue. Comment ´tablir un bilan de cette situation agricole sans chiffres recueillis, sans documents v  cus, authentiques.

Je ne voudrais cependant pas m'en tenir sur des fantaisies d'imagination pour r  diger mon long rapport et faire le devis de mon exploitation ´ venir, sur quelles ressources tabler, ´tant donn   le capital, l'outillage pour lu faire prosp  rer. Loin de moi l'id  e de bluffer des commanditaires ou des actionnaires.

Apr  s ce laps de recueillement, je me rem  m  rai l'invitation de M. F... et je m'accusais d'une n  gligence qu'il fallait excuser. Le lendemain matin, donc, de fort bonne heure, je me rendis ´ la ferme de M. Brun. M. F.   tait debout, gourmandant ses gens, le troupeau partait aux champs. Un boy passait dans le filtre le lait du matin, les fromages blancs faits de la veille   taient en place pour la vente. J'humai l   enfin une bonne odeur d'ar  me champ  tre qui me rappela les fermes fran  aises. Dans le jardin attenant, un buffle labourait p  niblement, paresseusement, abaissant ses immenses cornes pour pa  tre les quelques herbes qui se d  tachaient des mottes de terre. M. F. me fit voir l'  curie, un peu primitive, mais quand les ressources sont born  es...

M. F. fit ensuite seller deux chevaux et me dit : Je vous emm  ne ´ Duoc. C'est l   que M. Brun a port   ses efforts. En marche pour Duoc. Je revis donc la route pour la troisi  me fois : l'avenue L... , la plaquette B... et nous entr  mes dans la forêt. Nous n'en sort  mes que pour joindre le fleuve.

M. Brun a construit là une vaste, trop vaste habitation en briques. Une somme réelle est enfouie là, immobilisée, tentant l'abandon et la ruine. Autour, plusieurs petits mamelons dont les grandes herbes cachent aux voyageurs des cafiers récemment plantés. D'après, la surface, il y en a bien 12.000, sans air, s'asphyxiant dans ce déletére milieu, impatients d'entendre s'approcher l'outil du sarcleur pour se réveiller et croître dans un élément plus ensoleillé. Et pendant que dans cet espace, des dollars et des peines agonisent, le planteur, paraît-il, est couché sur un lit d'hôpital, laissant aller à vau-l'eau entre des mains inhabiles, ses espérances et son avenir.

Mais que dis-je ? N'existe-t-il pas une association de solidarisé entre tous les planteurs ? À l'instar de celles de France, y aurait-il plus de bruit que d'effet utile ? — Dans cette neuve colonie, où de jeunes émigrants n'ont pas eu le temps de vieillir, par conséquent de se blaser, il y a certainement une large place pour les sentiments généreux, et je me réjouis en pensant que le Syndicat des planteurs, connu pour sa bienveillante sollicitude, prévenu déjà, ne laissera pas s'éteindre et se consumer les courageux efforts de M. Brun. Il interviendra près de l'Administration afin que celle-ci lui accorde un encouragement salutaire, c'est-à-dire suffisant pour lui permettre de reprendre haleine. Que trop souvent, hélas ! la maladie dérive du courage malheureux et des travaux non récompensés.

De toutes celles visitées jusqu'à cette heure, l'exploitation de M Brun m'a paru être sérieuse. On y sent l'essai tenté, non pour la galerie, mais pour la sincérité de la cause, pour le profit de la colonie, on y lit l'action personnelle, l'effort manuel, qualité qui distingue le vrai pionnier des pêcheurs en eau trouble...

Inutile de vous dire que je revins de là harassé, y laissant déjà de mes illusions et dédaigneux des retentissants palabres-phrases vides de sens et de vérité de mes prédécesseurs en exploration.

M. F..., quoique m'ayant paru un peu jeune d'idées, de caractère et d'expérience pendant cette courte excursion, ne me déplut pas trop. Je le complimentai de son attachement pour son ami en l'exhortant à continuer. Les franches consciences se louent plus tard des devoirs accomplis sans fard ni réclame.

SUR LA HAUTE RIVIÈRE CLAIRE (fin)

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 octobre 1896, p. 1, col. 5)

Mais qu'était-ce donc que M. X... dont le nom était si souvent répété par les feuilles locales. Dès leur arrivée à Tuyén-quang, elles étaient lues, commentées, louées, critiquées par tous, toujours avec l'aplomb et la certitude de gens doués, instruits et érudits en toute science.

Comme je l'ai dit plus haut, sans aucune attache, je me gardai de toute compromission morale, désirant jouir de mon absolue indépendance et de mes convictions. Ma situation de touriste m'engageait à accepter partout, mais ma reconnaissance n'aurait pu s'accommoder de me donner à l'un et à l'autre, c'eut été une pantalonnade contraire à la fermeté de mon caractère et peu digne d'un homme qui se pique d'observation et d'esprit.

Donc, afin de compléter mes bagages de renseignements, je voulus voir une dernière conversion, malgré la négation de son contenu — ainsi que me l'affirmaient mes amis de passage. Je partis en rêveur ; les mots méchant, dangereux médisant... toutes les herbes de la saint Jean, quoi, dansaient devant moi et me rendaient assez perplexe, car de cette longue série d'épithètes peu flatteuses, une seule suffisait à son auteur pour que ma visite n'aboutisse.

J'entrai dans la solitude ; un beau soleil matinal tamisé par le feuillage de toute une végétation collectionnée donnait à la propriété un air de gaieté douce. De partout des

oiseaux gazouillaient. Cela me parut une serre exotique. À mon entrée, un énorme pointer accourut, aboyant, puis soudain, à mes premiers mots, gambada autour de moi presque joyeux. Bon ! me pensai je en psychique prévenu, le chien est sociable, il est le reflet du maître. Une voix cria : Tout petit ! ici ! — Et je vis le lépreux, le galeux, le Bohémien hors la loi. — Vraiment, je fus tout drôle, à tel point irrévérencieux que j'éclatai d'un gros rire. M. X..., me voyant ainsi, paraissait étonné et ne savait trop quoi dire d'une plaisanterie qui aurait pu lui paraître de mauvais aloi. Aussi je me hâtais : Faites excuse, dis-je, j'ai été si abusé, figurez-vous que je vous évoquai en Fradiavolo tonkinois, avec une paire de revolvers à la ceinture, des coutelas, etc. — Il comprit, car il me répondit dans une cordiale poignée de main. En effet, rarement des personnes de qualité et de passage n'entrent ici, on leur jette de mauvais sorts. Ce qui acheva de me séduire fut la sobriété du décor intérieur. Un campement, ainsi se plaît-il à dénommer son logis ; pas de meubles décoratifs ; une table, des bancs, des livings et des instruments aratoires, mais à côté, quel luxe de verdure, quel encadrement dans lequel peut se mouvoir la pensée libre et nette. Le mot n'est pas de trop, M. X... s'étudie à penser et voir juste.

Ayant manifesté mon désir de visiter ses plantations, il se mit immédiatement à ma disposition. Je ne vous laisserai partir que quand vous aurez vu, apprécié et conclu, me dit-il. Et nous partîmes.

Eh bien non ! Je ne dirai rien, ne faisant pas de tournée électorale, par conséquent pas de réclame, mais j'insinuerai à ceux qui veulent apprendre qu'ils y aillent sans se soucier du quand dira-t-on, en volontaires des impressions innées se dégageant des choses vues, et non suggestifs inertes, molles volontés que pétrissent à l'aise des faiseurs ou des jaloux.

Le convoi partait le lendemain, il était temps, j'avais rompu le charme et mes hôtes et amis semblaient devenir contraints et embarrassés. Quelques jours de plus et j'étais expulsé, je le compris : la veille, j'avais été accueilli par un froid glacial, on avait trouvé trop longue mon équipée et je n'aurais dû — ainsi pensait-on — en convive, être aussi exclusif de mon moi. Mais loin de tout cela, du moins j'emportai un bon souvenir et j'avais hâte de mettre en ordre les bonnes idées et la méthode du colon X*** à qui je souhaitai de trouver un capitaliste sérieux pour agrandir une œuvre de sincère et patriotique colonisation.

Cependant, je ne dois pas partir ainsi, en homme de bonne mémoire, j'ai soutenance. Pour ne point chagriner les joyeuses personnes qui ont tenu à m'offrir une aussi franche hospitalité pendant les quelques jours écoulés à Tuyêñ-quang ; qu'elles ne puissent prétendre que je n'ai même pas la reconnaissance du ventre, je les prie de croire que j'ai trouvé constamment la table bien servie, le service bien fait, l'argenterie de bon aloi, la faïence de première qualité — de vrais Sèvres — et la cuisine... exquise d'un gourmet. — Les boys seuls laissaient à désirer. L'éclair de leurs yeux et leurs allures nonchalantes et efféminées ont choqué plus d'une fois en moi le côté puritain. Mais n'importe ! Mon estomac certes durant les grandes lenteurs du convoi fluvial regrettera amèrement les somnolentes lassitudes des bonnes digestions que j'ai faites après d'aussi excellents régals.

.....

Le caï Han, chef des tribus Mans de la région, vient m'inviter pour faire une ascension, celle de la montagne de Lang-by, au sommet de laquelle est installé son village. Un village à 400 m. d'altitude avec un système d'irrigations complet. Ce n'est pas banal : aussi je vous quitte, décide à vous entretenir par périodes.

Dans mes prochaines, je vous conterai d'autres choses.

Sur ce, bonnes et sincères amitiés.

Un globe-trotter, amoureux de la vérité.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1897)

Parmi les nouvelles demandes de concessions, nous relevons les suivantes : M. Brandela, négociant à Haïphong, pour le compte de l'importante maison Vve Léon Dreyfus et Cie, de Paris, qu'il représente, 10.000 hectares ; M. Cousseau, représentant de la maison F. Pasquier, de Nantes, 10.000 hectares.

Ces deux concessions sont situées dans la province de Thai-nguyén.

NOUVELLES LOCALES
(*L'Extrême-Orient*, 16 septembre 1897)

L'île de la Table vient d'être demandée en concession par M. Henry Binder. Voilà une île qui a tenté déjà bien des colons, qui a été même possédée, donnée, reprise, etc.

M. Binder se propose, dit-on, de se livrer à l'élevage en grand sur sa future concession.

Chambre d'agriculture du Tonkin
Liste électorale
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, octobre 1897)

Nom	Domicile	Propriétés
Daurelle	Hanoï	Ninh-binh
Lafeuille	Ninh-binh	Ninh-binh
Kalfshe	Hanoï	Ninh-binh
Maron	Nam-dinh	Nam-dinh
Fischbach	Thai-binh	Thai-binh
Guillaume	Hanoï	Hanam (Phu-ly)
Borel	Ké-so	Hanam (Phu-ly)
Velas	Phu-ly	Hanam (Phu-ly)
Simonet	Hanoï	Hanoï
Sauer	Hanoï	Hanoï
Stucky (Georges)	Hanoï	Hanoï
F.-H. Schneider	Hanoï	Hanoï
Dufourcq	Hanoï	Hanoï
Bourgouin-Meiffre	Hanoï	Sontay
Lechien	Sontay	Sontay
Delmas	Sontay	Sontay

Lefebvre	Sontay	Sontay
Giguet	Sontay	Sontay
Champanhac	Sontay	Sontay
Clément	Sontay	Sontay
Savoyat	Sontay	Sontay
Morice	Sontay	Sontay
Birot	Sontay	Sontay
Parfaite	Sontay	Sontay
Gobert (Henri-Constant)	Hanoï	Bac-ninh
De Perreti	Hanoï	Bac-ninh
<hr/>		
Nom	Domicile	Propriétés
Ronze	Bac-ninh	Bac-ninh
Gavanon	DUap-cau	Bac-ninh
Chesnay	Hanoï	Bac-giang
Thomé	Lam	Bac-giang
Rousselin [Albert][1871-1904][entrepreneur]	Haïphong	Bac-giang
Tourrel	Luc-nam	Bac-giang
Fournier et Cie	Hanoï	Bac-giang
Saint Amand	Phu-lang-Thuong	Bac-giang
Schneider	Lam	Bac-giang
Piganiol	Phu-lang-Thuong	Bac-giang
De Boisadam	Hanoï	Bac-giang
Tartarin [adm.-dir. Comptoir français du Tonkin]	Hanoï	Bac-giang
<hr/>		
Commans	Thai -nguyên	Thai-nguyên
Girard	Thai -nguyên	Thai-nguyên
Perrin	Thai -nguyên	Thai-nguyên
Gallois	Hanoï	Thai -nguyên
Blanc	Thai-nguyên	Thai-nguyên
Brandela (Vve Léon-Dreyfus)	Haïphong	Thai-nguyên
Le Lan [médecin, cm]	Hanoï	Thai-nguyên
Krug [géomètre]	Hanoï	Thai-nguyên
Coussot (Pasquier et Cie)	Thai-nguyên	Thai-nguyên
Verdier [Jacques]	Hung-hoa	Hung-hoa
Bigot	Hung-hoa	Hung-hoa

Cavelty	Hung-hoa	Hung-hoa
Gilbert	Hung-hoa	Hung-hoa
Barbotin	Hung-hoa	Hung-hoa
Duchemin	Phu-doan	Hung-hoa
Leclerc (avocat)	Hanoï	Hung-hoa
Litolff	Hung-hoa	Hung-hoa
Bichot	Phu-doan	Hung-hoa
Guédon	Haïphong	Hung-hoa
Testard	Haïphong	Hai-duong
Roustan	Dông-trieu	Hai-duong
Demond	Quang-Yên	Quang-Yên
Peyre	Haïphong	Quang-Yên
Caron	Haïphong	Quang-Yên
Preckel	Quan yên	Quang-Yên
Portal	Ké-bao	Quang-Yên
Faussemagne	Haïphong	Quang-Yên
Faussemagne	Haïphong	Quang-Yên
Gayet-Laroche	Hanoï	Hung-yën
Drouet (garde principal)	Thanh-hoa	Hung-yën
Cornu	Hung-yen	Hung-yën
Mondange	Haïphong	Haïphong
Bonnafons	Haïphong	Haïphong
Legrand et Moulis	Cho-bo	Cho-bo
Guioneaud	Hanoï	Cho-bo
Magnan	Cho-bo	Cho-bo
Docteur Gillard	Hanoï	1 ^{er} territoire militaire
Commandant Bouchet	Haïphong	1 ^{er} territoire militaire
Eugène Leblanc	Than-moi	1 ^{er} territoire militaire
Guérin	Sui-ngan	1 ^{er} territoire militaire
Touchais	Bac-lé	1 ^{er} territoire militaire
Rémery	Tuyênn-quang	3 ^e territoire militaire
Laumônier	Tuyênn-quang	3 ^e territoire militaire
Couvetté	Tuyênn-quang	3 ^e territoire militaire
Brun	Tuyênn-quang	3 ^e territoire militaire
Fission	Hanoï	3 ^e territoire militaire

Balliste	Hanoï	3 ^e territoire militaire
Lacour [Charles](Beauverie)	Yên-bay	4 ^e territoire militaire

NOUVELLES RENSEIGNEMENTS
(L'Avenir du Tonkin, 15 février 1898, p. 2)

Il est fait concession provisoire à M. Henry Binder, demeurant 49, rue Ampère, à Paris, des terrains domaniaux situés dans l'île de la Table. Cette île, connue des Annamites sous le nom de « Nui-Tot », est située dans le golfe du Tonkin et fait partie de l'archipel des « Kai-tsi-long ».

Elle est éloignée d'environ 110 kilomètres de Haïphong, 15 kilomètres de Ké-bao et 740 kilomètres de Hong-kong.

La superficie de l'île de la Table est d'environ 8. 000 hectares, correspondant à une longueur approximative de 27 kilomètres et à une largeur moyenne de 3 kilomètres 500.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(L'Avenir du Tonkin, 3 août 1898)

Il est fait concession provisoire à M. Reynaud, commerçant, domicilié à Marseille, rue Montaud, n° 105, d'un terrain domanial situé sur le territoire de Thai-nguyên, d'une superficie approximative de quatorze mille six cent cinq hectares cinquante ares (14.605 h. 50 a)

.....
Le public est informé que M Yvoir, colon, domicilié à Phuong-cong, province de Ninh-binh, a demandé la concession d'un terrain domanial d'une superficie approximative de 62 hectares, situé dans la province de Ninh-binh.

Conseillers du commerce extérieur de la France
DÉCRET DU 27 OCTOBRE 1898
(JORF, 31 octobre 1898, p. 6691-6693)

Binder (Henry), fabricant de carrosserie à Paris (Maison au Tonkin).

CONCOURS AGRICOLE
(L'Extrême-Orient, 6 novembre 1898)

La commission chargée de l'organisation du concours agricole qui s'ouvrira à Hanoï le 4 décembre prochain s'est réunie à la Résidence supérieure le 3 novembre à 3 heures du soir.

En raison de la peste bovine qui sévit encore au Tonkin, la commission a émis, à l'unanimité, le vœu que les taureaux, bœufs, vaches, veaux, génisses, bufflons, buffles, vachesses soient exclus du concours.

Ce vœu, transmis à M. le Résident supérieur, a été approuvé par lui, et un télégramme a été adressé dans ce sens aux résidents, chefs de province et aux commandants de territoire.

La commission a également examiné la question de la peste bovine et a émis le vœu que les règlements actuellement en vigueur prescrivant des mesures de prévention soient rigoureusement observés, et que les chambres de commerce et d'agriculture de l'Indo-Chine s'occupent spécialement de cette question qui intéresse si profondément l'Agriculture.

Sur la proposition de M. Brousmiche, membre de la commission, il est décidé qu'un festival aura lieu le dimanche 4 décembre de 3 heures à 6 heures, avec le concours de la musique de la flotte et de la musique de Haïphong.

En outre, le principe d'un concours hippique est adopté. Le programme sera élaboré ultérieurement.

La commission fixe la prochaine réunion au 25 novembre prochain pour régler les dernières dispositions à prendre, et pour nommer le jury.

Rappelons aux personnes qui désirent exposer qu'elles doivent faire leurs déclarations sans retard. Les animaux et produits doivent être rendus sur l'emplacement du concours avant le 2 décembre.

Le Jury du Concours agricole
(*L'Extrême-Orient*, 20 novembre 1898)

Voici la composition du jury du concours agricole, tel qu'il a été fixé par arrêté du 18 novembre courant de M. le Résident supérieur.

Sont désignés pour composer le jury chargé de l'examen des animaux et produits exposés en 1898 et de faire la répartition des récompenses à décerner à l'occasion du concours général agricole qui s'ouvrira à Hanoï, le 4 décembre prochain :

M. Lepinte, chef des services vétérinaires et zootechniques, président ; M. Blanc, 2^e adjoint, pharmacien ; M. Brousmiche, pharmacien ; M. Lacaze, 1^{er} adjoint, M. Lemarié, directeur de l'agriculture ; M. Dessoliers, conseiller municipal ; M. Poumayou, chef de bureau à la Résidence supérieure ; M. Dadre, chargé de mission séricole par le ministère des colonies, et par le ministère du commerce ; M. Schroeder, négociant ; M. Paré, vice-président de la Société des Courses, ingénieur ; M. Babonneau, chef de la voirie municipale, membres ; M. Bassier, Commis de Résidence, secrétaire.

Le jury pourra s'adjointre les personnes compétentes qu'il jugera nécessaires.

Nous rappelons que les animaux et produits destinés à être exposés devront être adressés avant le 2 décembre à 3 heures du soir, afin de permettre le classement.

LE CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1898)

Le 4 novembre à 9 heures, a eu lieu l'ouverture du concours agricole. M. le gouverneur général p. i., escorté des gendarmes à cheval et d'un peloton de lanciers indigènes, est arrivé en voiture et a été reçu par M. Thomé, président de la chambre d'agriculture.

Sous un abri garni de plantes et de fleurs, M. Thomé a lu le discours d'ouverture :

M. le gouverneur général,

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie, au nom des colons agriculteurs du Tonkin, d'être venus nombreux, assister à l'ouverture du Concours agricole.

Cette deuxième réunie s'est fait attendre plusieurs années; elle a rencontré sur son chemin bien des obstacles, bien des difficultés que les organisateurs ont fini par surmonter ; ils n'ont ménagé ni leur temps, ni leurs peines.

Cette œuvre d'ensemble, cette exposition agricole où chacun a apporté ses efforts, est bien l'image fidèle de la colonisation qui, elle aussi, connaît les lenteurs, les difficultés de chaque jour ; mais elle sait que la patience et la volonté finissent par avoir raison des plus grands obstacles.

Ce concours agricole n'est pas aussi complet que nous l'eussions désiré : la peste bovine, qui a fait tant de ravages l'an dernier, nous menace encore et une prudence, peut-être exagérée, n'a pas permis de donner, en leur ouvrant largement le concours, la légitime satisfaction qu'étaient en droit d'espérer les colons qui s'adonnent à l'élevage du bétail.

Nous adressons, au nom des colons, tous nos remerciements à l'Administration qui nous a aidé de ses subsides pour la création de cet établissement où se tiendra désormais notre comice agricole ; j'adresse aussi mes remerciements au jury et nos félicitations aux organisateurs qui ont présidé, avec l'activité et le dévouement que nous connaissons tous, à l'installation de ce concours.

Il est à souhaiter de voir ces réunions agricoles plus fréquentes. Elles maintiendront entre tous les colons un lien de solidarité qui existe déjà, vulgariseront les méthodes et les cultures nouvelles, les procédés perfectionnés et montreront aux indigènes, qui y viennent en grand nombre, la voie du progrès agricole, véritable richesse de la colonie,

J'adresse, en terminant, à M. le gouverneur général absent, l'expression de nos sentiments de gratitude : nos vœux le suivent dans les négociations et les démarches qu'il tente en ce moment pour le Tonkin, avec un éclatant succès.

Nous sommes certains que l'agriculture ne sera pas oubliée et qu'elle bénéficiera, dans une large mesure, des grands travaux en projet. Nous savons tous que la première richesse, la plus certaine, est la richesse agricole.

Le développement des productions si variées du sol du Tonkin, facilité par la création des canaux d'irrigation et des voies de communication projetées, donnera un important élément de trafic et de commerce ; il fera du Tonkin une colonie florissante.

M. le résident supérieur a répondu :

M. le gouverneur général et les personnes qui l'accompagnaient ont ensuite parcouru les différentes expositions,

Dès ce moment, l'entrée de l'Exposition était libre pour tout le monde.

Quoique, depuis deux ans, on travaille à l'organisation de ce concours, on peut dire que c'est un four complet au point de vue de l'organisation générale. Si les installations particulières des exposants n'étaient pas venues donner un peu d'animation, l'aspect de l'exposition eut été le vide complet sur toutes les grossières étagères établies sous les abris. Beaucoup de provinces avaient envoyé les produits de leur contrée, beaucoup n'avaient même pas été déballés et ils étaient jetés ça et là pêle-mêle sur les planches. Il nous semble qu'on eut pu classer ces produits par province, les étiqueter, les installer, ou, ce qui eut été encore plus rationnel, placer les cotons avec les cotons, la soie avec la soie, en indiquant la provenance, la qualité et le prix.

Rien de tout cela n'a été fait. Seules les expositions des particuliers ont été faites avec soin.

Nous devons citer l'exposition de la Brasserie Hommel, qui non seulement fait voir ses bouteilles et tous les produits utiles à la fabrication, mais débite à robinet ouvert des

bocks frais et mousseux à toutes les personnes qui se présentent. Ces flots de bonne bièreaidaient à faire passer la poussière qui vous envahissait.

La Distillerie Wuhrlin avait réuni, dans un petit local fort bien agencé, tous les produits de sa fabrication. On lira plus loin des détails plus complets sur ce que fabrique cette usine.

À côté, sous un dôme de verdure, se trouve l'exposition des légumes, faite par l'infirmier-chef, chargé de l'entretien du jardin de l'hôpital. Tous les légumes de France sont là ; on se croirait aux Halles et l'odeur de tous ces légumes vous met en appétit. Tout cela est beau à voir et sent bon ; des salades énormes, blondes, vertes, blanches, des beaux radis, roses longs, courts se détachent à côté du blanc des gros poireaux barbus. Cet étalage est fait avec le plus grand soin et nous tenons à féliciter ici les organisateurs.

Le local réservé aux produits de la laiterie est occupé par des petits fromages de chèvre de Hung-hoa et de Ke-so.

Cette galerie se termine par les volailles, qui sont là, sans ordre, en des cages différentes, de tous les modèles, de toutes les couleurs, placées au petit bonheur, les oies, les poules, les canards, les chats, les serins, les merles, même des tortues sont la pêle-mêle. Il faut pourtant excepter les deux cages de M. Virot contenant l'une de superbes pintades et l'autre des dindes, ainsi que la collection de poules et coqs de M. Dufourcq.

Le Comptoir français du Tonkin, dont l'exposition occupe un vaste pavillon très bien agencé et surtout fort complet, comprend tout le matériel agricole moderne pouvant être employé dans la colonie ; les outils de Bajac, les pompes à incendie et la collection des pompes Japy. À côté des gros outils, les bascules, les treillages, tout le matériel de jardinage d'entrepreneur et de distillateur.

La maison Vve Dreyfus, représentée par M. Brandela, expose des charrues très simples et très solides n'ayant qu'une seule petite roue placée à l'avant du soc. Ces charrues sont très utiles pour la préparation des cultures faites entre les cafés ou les thés.

La carrosserie est au complet. M. Clop, de Haïphong, expose plusieurs voitures très soignées et entièrement fabriquées dans ses ateliers ; il a pu faire exécuter, avec le rotin du pays, les modèles de paniers que l'on fabrique en France en osier : c'est une très bonne innovation, car non seulement le rotin durera plus longtemps que l'osier, mais ce genre de voiture permettra de faire des modèles beaucoup plus légers. M. Clop expose une voiture à 4 places avec parasol, voiture légère du modèle que l'on rencontre dans les villes d'eaux ; une charrette anglaise élégante peinte en jaune serin et un ravissant petit panier attelé d'un joli petit âne : voilà de quoi faire le bonheur d'une petite famille.

M. Falconnet, carrossier à Hanoï, dont la réputation n'est plus à faire, a plusieurs charrettes anglaises vernies, très bien comprises, un break en bois de go verni, d'un modèle réduit, bien proportionné à la taille de nos chevaux indigènes. Comme grosse charbonnerie de la même maison, on a un diable des plus robustes construit pour le transport des grosses billes de bois ou charpentes.

Dans le même local figure l'importance exposition de céramique de MM. Meiffre et Bourguin qui ont leur usine aux environs de Hanoï. Ces MM. nous montrent d'abord les différentes espèces d'argiles dont ils se servent et la collection de tous les produits de leur usine. Cette série d'articles va depuis la belle brique de parement, simple et unie, jusqu'aux ornements les plus délicats servant à l'ornementation des toitures, des pavés quadrilles, vernis coloriés, des voussoirs, des balustres en terre cuite, etc., etc.

Il est regrettable que l'usine de M. Le Roy, de Dap-cau, n'ait pas songé à envoyer ses échantillons, car elle fabrique aussi bon nombre d'objets utiles à l'agriculture.

L'usine des allumettes de Hanoï expose ses produits, nous n'avons pas à en causer, tout le monde, ici, les connaît.

Dans une galerie latérale, si l'on peut appeler ainsi les abris en paillotes et les rugueuses étagères qui les garnissent, nous remarquons les cafés du Tonkin. Une collection très bien installée et très complète exposée par M. Morice, toutes graines récoltées sur ses plantations de Hung-hoa et de Sontay. À côté, MM. Guillaume, M. Duchemin, MM. Lafeuille, Kalicher et Cie, M. Cavelty, M. Delmas.

Il est bien regrettable que le comité d'organisation n'ait pas installé pour les cafés un comptoir de dégustation.

Près de là, dans un petit pavillon à moitié rempli, les thés de l'Annam fabriqués par MM. Lombard et Cie. Cette exposition est, nous dit-on, incomplète à cause des difficultés suscitées par la douane pour la remise aux correspondants de MM. Lombard et Cie d'une partie des colis envoyés. — Nous avons vu des piles de boîtes de thé de 1^{re} et de deuxième qualité mais sans aucune explication et personne pour le faire goûter.

Le coton était représenté par un envoi de M.... Cette exposition était bien comprise.

La filature d'Hanoï, qui avait justement pris place de l'autre côté, nous montrait les différentes préparations que subit le coton avant d'être filé et d'être mis en paquets et en balles. Il paraît que le jury avait oublié de visiter et de récompenser l'importante usine qui, depuis plusieurs mois, et grâce à l'intelligence et à l'activité du nouveau directeur et de ses collaborateurs, marche jour et nuit.

Signalons aussi des modèles réduits de métiers à tisser le coton et la soie, une exposition de cocons jaunes et blancs sur leurs bruyères arrangés en forme d'éléphant.

M. Marco Garro, de Lang-son, a fait un envoi de jute et, à coté, il expose un cordage fabriqué avec le même textile.

M. Duchemin, aidé du Manillais qu'il a ramené dernièrement, fait fonctionner et expliqué le maniement du couteau à préparer la filasse d'abacca. Cet appareil est peu coûteux, très simple et fort pratique, mais ce qui manque le plus jusqu'à présent, ce sont les plantations d'abacca. Il est incontestable que ce textile serait, pour le pays, la source d'une grande richesse, mais il n'a pas encore été bien prouvé que sa culture, au Tonkin devait être prospère ; les essais que nous avons eu l'occasion de voir au Jardin Botanique sont loin d'être concluants.

De la province de Hung-hoa, nous remarquons de la très belle farine d'arrow-root préparée par M. Barbotin.

Des fourrages de la Ferme du Bavi ; des fourrages et de la paille de la Ferme des Fins. Des échantillons des diverses sortes de paddy.

Ne partons pas sans aller nous parfumer avec les essences de citronnelle, de patchouli et de bruyère préparées par notre confrère, M. C. Morice.

Pour égayer un peu tous ces abris primitifs, la Direction de l'Agriculture avait installé quelques massifs et garnis avec des orchidées, des kiosques et des arbres mais ces oasis de verdure, quoique fort bien agencées par les chefs jardiniers, ont de la peine à conserver leur fraîcheur au milieu du nuage de poussière qui tourbillonne et de la terre desséchée de l'enceinte du concours; mais ceci n'est point de leur faute et nous tenons à constater les ennuis qu'ils en ont ressentis.

Tout cela est tellement mal classé et mal agencé, que nous avons peut-être oublié de signaler quelques exposants, mais nous réparerons nos oubliés.

Passons maintenant à l'exposition des animaux Les chevaux sont en grand nombre; mais là, comme ailleurs, tout est pêle-mêle et aucune indication ne vous dit quel est l'exposant et qu'est-ce qu'il expose. La première galerie comprend un lot de 8 à 10 juments, plusieurs sont pleines, quelques-unes suétées, mais de tout ce lot, aucune bête n'est à remarquer ; quelques-unes ont même beaucoup de peine à cacher sous leur épaisse fourrure leur état de maigreur extrême. M. Clop, qui s'est donné la peine de faire des étiquettes, expose trois jolies juments : ces hôtes ne sont pas comprises comme juments poulinières ; elles font partie du lot de chevaux qu'il a envoyé. Les dix dernières stalles, qui étaient occupées, nous dit-on, sont vides, parce que le propriétaire

ne se trouvant pas satisfait de la décision du jury, s'est déclaré lui-même hors concours. Nous avons pris nos informations et nous approuvons entièrement sa décision ; toutes les personnes, qui ont eu, la veille ou le matin, l'occasion de visiter le concours, sont absolument de cet avis. On a voulu se moquer de lui. Quelle garantie peut offrir un jury composé de trois personnes : un vétérinaire militaire, qui aurait dû, à notre avis, se récuser ; étant donné que parmi les exposants se trouvait le fils de son supérieur, le général ; un ingénieur électricien ; et un chef de bureau ?

Il est évident que c'est risible. Il ne manque pourtant pas d'autres personnes un peu plus compétentes ; nous n'avons pas besoin de les citer, mais il y a, à Hanoï même, des gens qui s'y connaissent mieux en chevaux, en porcs, en vaches et en buffles, que les trois personnes désignées comme devant composer le jury chargé de ces récompenses.

La galerie, qui fait face à ceux-ci, est occupée par 3 juments et un cheval exposés par MM. Bichot et Lecacheux. Un très beau lot de chevaux appartenant à M. Clop, un poulain à M. Morice. Nous citons ceux que nous connaissons, puisqu'aucune indication n'existe.

La troisième galerie comprend un lot de jeunes chevaux appartenant à M. de Commaille ; ce lot est très beau, se suit bien et les chevaux sont en bonne forme. Un poulain, très joli, né et élevé chez M. Rémery, planteur à Tuyêñ-quan. Un très beau double poney à M. Carcel ; d'autres encore dont les noms des propriétaires nous sont inconnus et, pour la bonne bouche, le poulain de la gendarmerie, un superbe poulain de 3 ans né chez M. Jallot et que ce dernier a donné à la brigade d'Hanoï, sachant qu'il serait là bien soigné.

Il l'a été, en effet, bien soigné et dans quelques mois, il fera une superbe monture à l'un de nos gendarmes. — Profitons de la circonstance pour leur adresser nos félicitations sur le bon état de leur cavalerie et sur les bons soins donnés au nourrisson de M. Jallot.

La race porcine occupe un pavillon complet, les races tonkinoises, françaises et croisées sont bien représentées.

Les premiers prix pour les races indigènes sont donnés à un lot de 3 porcs de la rivière Noire, appartenant à M. Legrand, de Cho-bo, et à un porc énorme, un véritable monstre, qui pèse plus de 300 kg, exposé par M. Olléac².

Le second prix, pour la même race, est échu à un indigène qui avait amené un porc de grosseur presque égale à celui de M. Olléac.

M. Virot obtient le 1^{er} prix pour les races françaises et croisées. Son lot comprend une fort jolie truie et des porcs croisés. — Le second prix de cette même catégorie est décerné aux 4 porcs croisés exposés par MM. Chesnay et de Boisadam, de la Ferme des Pins ; le troisième prix à M. Rosselet, de Dap-cau. Le concours comprend encore d'autres porcs ; mais nous nous contentons de citer, les plus remarquables ; comme ailleurs, le désordre règne dans la disposition des stalles. Plusieurs lots de chèvres, un lot de quelques moutons, voilà l'Inspection terminée. Allons maintenant assister au défilé.

Après avoir grelotté pendant plus d'une heure, le fameux défilé annoncé commence par un lot de chevaux du haras conduits par des palefreniers grotesquement accoutrés. On devine bien que la casquette, dont on a coiffé ces indigènes, à la prétention de vouloir singer celle des haras, mais la coupe n'y est pas et le cai-ao kaki et le pantalon bouffant font qu'ils ressemblent à des marmitons ou à des cosaques mal affublés.

Le défilé se poursuit : tous les quarts d'heure, on voit passer 5 juments, ou 5 chevaux, et encore 5 juments. La nuit arrive, le public quitte les tribunes. On nous affirme que le défilé ne s'est terminé que très avant dans la nuit.

Enfin, tout cela était d'un beau raté.

² Auguste Olléac (Toulouse, 1867-Hanoï, 1930) : entrepreneur de transports et de travaux...

CONCOURS AGRICOLE
1^{re} NOTICE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 décembre 1898, p. 3)

Un très grand nombre de personnes a visité, dimanche après midi, le concours agricole et hippique. D'autre part, on a vu le compte rendu de cette fête et les critiques qu'elle mérite. Signalons seulement ce que nous y avons vu de bon. Nous ne causerons pas, aujourd'hui, d'une très remarquable et très remarquée exposition de merveilleux légumes, à laquelle nous avons l'intention de consacrer un article spécial. Notons que les produits fabriqués au Tonkin, par des Français étaient en trop petit nombre ; mais parmi ceux-ci, nous essayerons d'attirer l'attention du public, comme du jury, sur les liqueurs de la maison [Wuhrlin](#).

INCURIE
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1898)

Le concours agricole manquait d'une exposition des plus intéressantes : celle de la race bovine. Et ce n'est certes pas faute de réclamations adressées à ce sujet au gouvernement par des colons, dont nous nous sommes fait l'écho dans *l'Avenir du Tonkin*.

Rien n'a fait, et les bœufs et buffles ont été exclus du concours. C'est à regretter car, avec quelques précautions, il eut été possible de permettre aux éleveurs, qui ont supporté des frais pour cela, de recevoir la juste récompense de leurs efforts.

Il suffisait d'imposer aux bêtes une quarantaine semblable à celle que doivent subir les bœufs de boucherie.

Nous l'avons dit et répété. Mais ces avis n'ont pas été pris en considération. Et cela, sous prétexte de protéger les animaux contre la peste. Il est donc intéressant de voir aujourd'hui comment l'Administration comprend cette protection.

Un colon de Cho-bo, propriétaire d'un troupeau, que la peste n'avait jamais attaqué, a, lorsqu'il a su l'exclusion, prononcée par le Gouvernement, de tous animaux de la race bovine, demandé quand même l'autorisation de faire descendre les siens, en faisant valoir qu'ils n'avaient pas encore été atteints et que, par conséquent, l'exposition de son troupeau ne pouvait offrir aucun danger.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de ses raisons, il lui fut répondu qu'on ne pouvait faire d'exception pour lui.

À cela, rien à dire, la réponse du gouvernement était assez rationnelle. Mais quelques jours après, il est arrivé à Chobo un convoi de 43 bœufs venant de Van-bu, conduits par des Chinois et avec une feuille signée du commissaire du gouvernement de ce poste.

Ces bœufs étaient envoyés à Hanoï et, après un arrêt d'un jour à Cho-bo, ont été dirigés sur Hoa-binh pour être conduits à destination.

Le résident de Hoa-binh a cru bon de faire revenir le troupeau à Cho-bo. La raison en est que Hoa-binh est contaminé et que Cho-bo ne l'est pas. Le résident évitait ainsi au troupeau la période d'observation obligée.

Or ces bœufs, en route depuis 28 jours, par des sentiers impossibles, étaient donc tous prédisposés à contracter le mal et leur retour à Chobo, venant d'un endroit contaminé, exposait cette province, restée indemne jusqu'à présent, à être envahie par l'épidémie.

On comprendra donc que si la peste se déclare à Cho-bo, l'Administration aura fait tout ce qu'il fallait pour cela.

Drôle de façon de protéger les éleveurs.

Nous connaissons, dans la province de Cho-bo, un colon qui a mis dix ans à se constituer un troupeau. Ce troupeau risque fort d'être détruit en quelques jours, par suite de l'incurie de l'administration.

À qui ce colon devrait-il, dans ce cas, présenter ses réclamations ?

CONCOURS AGRICOLE

2^e NOTICE

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1898, p. 3)

Le pavillon le plus intéressant de toute l'Exposition et celui où, sans contredit, affluaient le plus grand nombre de visiteurs, est celui dans lequel on pouvait voir des légumes de toute première beauté. Il était une preuve éclatante qu'avec de la patience, des soins et de l'engrais — surtout quand on a été élevé dans le métier d'horticulteur —, on peut, au Tonkin, produire des oignons et des pommes de terre. Ce que personne n'a encore fait aussi bien que M. Hillairet³, infirmier-major, directeur du jardin de l'hôpital. Il a sérieusement damé le pion à toutes les directions d'Agriculture, à tous les directeurs de jardins botaniques ou d'essais ; il convient de faire remarquer que, de son premier métier, il n'est pas député blackboulé.

Alors que les récoltes de nos maraîchers annamites et français les plus malins ne paraissent sur le marché qu'après les premiers jours de janvier, il a, depuis longtemps, des produits merveilleux et en fait pousser toute l'année... ou à peu près. Dans les vitrines des traiteurs des grands restaurateurs de Paris, aux montres de Potel et Chabot, nous avons rarement vu de plus beaux légumes que les siens. Or. on sait qu'à Paris, la culture maraîchère des environs, poussée de façon intensive, est cependant de toute beauté. Des aubergines grosses comme une tête d'enfant, des choux raves comme les deux poings, des poireaux comme un vierge d'église, des radis comme des betteraves et des betteraves comme le bras ; de superbes céleris blancs et appétissants, des salsifis comme le gros doigt, des haricots verts extraordinaires ; les mots nous manquent pour doter d'épithètes convenables la magnifique exposition que nous avons sincèrement admirée. Il serait fastidieux d'énumérer chacune des espèces que nous avons vues là. Il est plus simple de dire que sur tous les légumes connus et consommés en France, il ne manquait que des choux-fleurs, en train de pommer sur leurs plates bandes et dont un spécimen, obtenu l'année dernière, ne pesait pas moins de 15 kg, des choux de Bruxelles, des melons qui viendront en février, et des artichauts.

Toutes ces diverses espèces étaient présentées en paniers et la plupart en plants. Nous avons admiré de très belles tiges de haricots atteignant une hauteur considérable : les gousses grosses et bien remplies contenaient trois graines, alors que le plant de France n'en porte que deux. C'est un réel succès de culture qu'a obtenu M. Hillairet ; il peut, à bon droit, être fier de l'admiration qu'a suscitée son exposition qui était le CLOU du concours agricole.

CONCOURS AGRICOLE

3^e NOTICE

³ Louis Hillairet (Échillais, 1859-Mogador, 1939) : après sa retraite en 1908, se fait propriétaire immobilier et minier et conseiller municipal.

La bière Hommel
(L'Avenir du Tonkin, 9 décembre 1898, p. 3)

ACTES OFFICIELS
(L'Avenir du Tonkin, 16 décembre 1898)

Sont accordés les primes, encouragements et secours suivants:

MM. Lombard et Cie	Une médaille d'or
de Monpezat	700 \$ 00
Bertrand	400 \$ 00
Bonte	300 \$ 00
Gidoin	150 \$ 00
Paris	150 \$ 00
Fortin	100 \$ 00

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DU TONKIN
Tenu à Hanoï les 4, 5, et 6 décembre 1898

LAURÉATS
Diplômes d'honneur
(L'Avenir du Tonkin, 19 décembre 1898)

- Établissements zootechniques (hors concours) pour l'ensemble de leur exposition.
Direction de l'agriculture (hors concours) pour l'ensemble de son exposition.
Province de Nam-dinh hors concours) pour l'ensemble de son exposition séricicole.
Province de Hung-hoa hors concours) pour l'ensemble de son exposition.
Province de Son tay hors concours pour l'ensemble de son exposition.
M. Dadre hors concours pour ses cocons d'origine française, obtenus dans les provinces de Namdinh, Haïphong et Phu-ly.
M. Hillairet, infirmier-chef de 1^{re} classe à l'Hôpital militaire de Hanoï, pour l'ensemble de son exposition potagère.
M. Hommel, brasseur, pour l'ensemble de son exposition.
Filature de coton de Hanoï [Bourgouin-Meiffre], pour l'ensemble de son exposition.
M. Duchemin, planteur, pour l'ensemble de son exposition.
MM Guillaume et Borel, planteurs, pour l'ensemble de leur exposition.
M. Morice, planteur, pour l'ensemble de son exposition.
M. Lombard et Cie, planteur en Annam. pour l'ensemble de son exposition de thés.
MM. Japy frères et Cie, à Beaucourt, pour leur exposition de pompes.
M. Bajac à Liancourt, pour son exposition du machines et matériel agricoles.
M. Colin et Cie, à Paris, pour ses publications
Société des Études Indo-chinoises, à Saïgon, pour ses publications agricoles.
M. Duval, pharmacien des Colonies, pour ses observations climatologiques.
M. Bussy, inspecteur des bâtiments civils, auteur du diplôme du Concours agricole.

PREMIÈRE CLASSE
Produits de l'élevage. — Bétail
1^{re} CATÉGORIE — RACES CHEVALINES

1^{re} Section. — CHEVAUX ENTIERS DE RACE INDIGÈNE DE L'ANNAM ET DU TONKIN,
DE 3 ANS ET AU-DESSOUS. CHEVAUX DE LA FRONTIÈRE DE CHINE (LES RACES
TARTARES ET MONGOLES SONT EXCEPTÉES)

Gendarmerie 1^{er} prix 50 \$ 00 médaille d'or.
MM. Lecacheux
et Bichot 1^{er} prix 50 \$ 00
Cazaux 1^{er} prix 50 \$ 00
Clop 2^e prix 25 \$ 00 médaille de bronze.
Le Priol 2^e prix 25 \$ 00
de Commailles 3^e prix 15 \$ 00
Gallois 3^e prix 15 \$ 00
Simonet 3^e prix 15 \$ 00
Morce 4^e prix 10 \$ 00
Ng.-huy-Hoât 4^e prix 10 \$ 00

2^e Section. JUMENTS SUITÉES OU NON ; POULAINS ET POULICHES de MOINS DE 3
ANS, PROVENANT DE RACE INDIGÈNE (LES RACES TARTARES ET MONGOLES SONT
EXCEPTÉES).

MM. Guillaume
et Borel 1^{er} prix 100 \$ 00 médaille d'or.
MM. Lecacheux
et Bichot 2^e prix 75 \$ 00 médaille d'argent
Rémery 3^e prix 45 \$ 00 médaille de bronze.
Clop 4^e prix 20 \$ 00
Simonet 5^e prix 15 \$ 00
Carcel. 5^e prix 15 \$ 00

Primes d'encouragement aux indigènes
Hoang-kien-Huan.

Sontay
MM. Trinh-dinh-ky 3 \$00
Tang-duc-Qui 3 \$ 00
Quach-dai-Trach 3 \$ 00
Nguyễn-huy-Binh 3 \$ 00
Pham-huu-Dinh 3 \$ 00
Bui-quang-Hoang 3 \$ 00

CONCOURS HIPPIQUE

Flots de rubans aux chevaux montés en carrière présentés par :
MM. Clop ;
Le Priol ;
Carcel ;
Nguyễn-huy-Hoat ;
Morce ;
Lepinte ;
Alcan.

Prix décernés aux indigènes montant ces chevaux

Lan à M. Lepinte 1^{er} prix 15 \$ 00
Lan à à M. Guex 2^e prix 10 \$ 00
Lan à à M. Nguyén-huy-Hoat 3^e prix 5 \$ 00
Établissements zootechniques (hors concours), diplôme de médaille d'or pour le haras.
M. Pépin, surveillant des Établissements zootechniques, diplôme de médaille d'or pour la présentation et la bonne tenue des animaux.

3^e CATÉGORIE. — RACES OVINES ET CAPRINES

2^e Section. — CHÈVRES NÉES DANS LE PAYS PAR BANDES (DE 5 A 10)
MM. de Commailles 1^{er} prix 15 \$ 00 médaille de bronze.
Ahmed 1^{er} prix 15 \$ 00

4^e Section: — PRODUITS DE CROISEMENT MAIES OU FEMELLES DES ESPÈCES- OVINES ET CAPRES

Établissements zootechniques (hors concours), diplôme de médaille d'or pour la bergerie.

Primes d'encouragement aux indigènes

MM. Nguyén-dat-Tuan 2 \$ 00
Nguyén-dinh-Uyen 2 \$ 00
Nguyén-ngoc-Can 2 \$ 00
Nguyén-dinh-Truong 2 \$ 00
Luu-van-Dam 2 \$ 00
Luong-vani-Ti 2 \$ 00
Hoang-duc-Phu 2 \$ 00
Tran-van-Da 2 \$ 00
Phan-du-Xuong 2 \$ 00
Nguyén-van-Si 2 \$ 00
Cao-van-Thap 2 \$ 00
Nguyén-van-Tam 2 \$ 00

3^e CATÉGORIE. — RACES PORCINES

2^e Section. — TRUIES SUITÉES DE RACES INDIGÈNES
Jardin botanique (hors concours), mention honorable.

3^e Section.— PORCS ET TRUIES ENGRAISSÉES
MM. Olléac 1^{er} prix 40 \$ 00 médaille d'argent
Hoang-ngia-Bach 2^e prix 25 \$ 00 médaille de bronze
Nguyén-van-Vinh 2^e prix 25 \$ 00
Delmas 3^e prix 15 \$ 00
Bui-dinh-huong 3^e prix 15 \$ 00
Danh-Trach 3^e prix 15 \$ 00
Nguyén-huu-Dai 3^e prix 15 \$ 00
Phan-việc-Xuân 4^e prix 10 \$ 00
Nguyén-hi-Phan 4^e prix 10 \$ 00
Lê-chi-Tuc 4^e prix 10 \$ 00
Truong-van-Ky 4^e prix 10 \$ 00

Sontay 5^e prix 5 \$ 00
MM. Pham-duc-Thanh 6^e prix 5 \$ 00
Nguyên-van-Dam 6^e prix 5 \$ 00
Nguyên-doân-Thanh 7^e prix 3 \$ 00
Doa-van-Ngoi 7^e prix 3 \$ 00
Le-van-Truc 7^e prix 3 \$ 00
Dang-Hoach 7^e prix 3 \$ 00
Pham-dinh-Moan 7^e prix 3 \$ 00
Nguyên-ba-Tiêt 7^e prix 3 \$ 00
Nguyên-Tan-Pgat 7^e prix 3 \$ 00
Lê-van-Huy 7^e prix 3 \$ 00
Nguyên-van-Tu 7^e prix 3 \$ 00
Nguyên-van-Doan 7^e prix 3 \$ 00

3^e Section.— PRODUITS DE CROISEMENTS ET RACES IMPORTÉES

MM. Virot 1^{er} prix 40 \$ 00 médaille d'or.

Chesnay et de Boisadam 2^e prix 30 \$ 00, médaille d'or.

Rousselet 3^e prix 20 \$ 00, médaille de bronze.

suite

DEUXIÈME CLASSE

Produits agricoles — Alimentation. —

Produits industriels.

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1898)

1^{re} CATÉGORIE. — PRODUITS DE LA BASSE-COUR

MM. Dufourcq 1^{er} prix 15 \$ 00
MM. Morice 1^{er} prix 15 \$ 00 médaille de bronze
Delorme 1^{er} prix 15 \$ 00 médaille de bronze
Nguyên-van-ky 1^{er} prix 15 \$ 00
Nguyên-khai-Dong 1^{er} prix 15 \$ 00
Nguyên-van-Chu 1^{er} prix 15 \$ 00
Bui-xuân-Bang 2^e prix 5 \$ 00
Bui-Trong-Dinh 2^e prix 5 \$ 00
Bui-xuàn-Tiên 2^e prix 5 \$ 00
Cao-van-Bat 2^e prix 5 \$ 00
Do-van-Than 2^e prix 5 \$ 00
Nguyên-van-Thuy 3^e prix 2 \$ 00
Lê-van-Thuat 3^e prix 2 \$ 00
Ding-viêt Nghi 3^e prix 2 \$ 00
Nguyên-van-Di 3^e prix 2 \$ 00
Le-Liêm 4^e prix 1 \$ 00
Trinh-van-Ky 4^e prix 1 \$ 00
Canh 4^e prix 1 \$ 00
Du-do-chu 4^e prix 1 \$ 00
Pham-xuân-Trin 4^e prix 1 \$ 00
Nguyên-nhu-Bich 4^e prix 1 \$ 00
Dinh-huy-Duên 4^e prix 1 \$ 00
Nguyên-van-Vi 4^e prix 1 \$ 00
Nguyên-Thanh-Ai 4^e prix 1 \$ 00
Triệu-van-Cau 4^e prix 1 \$ 00

Phuong-van-Lang 4^e prix 1 \$ 00
Trân-van-Tap 4^e prix 1 \$ 00

2^e SECTION. — DINDONS, PINTADES

M. Virot 1^{er} prix 20 \$ 00
Virot 1^{er} prix 18 \$ 00
Nguyên-van-La 2^e prix 5 \$ 00

3^e SECTION. — OIES ET CANARDS

M. Virot 1^{er} prix 10 \$ 00 médaille de bronze.
Tran-Loat 2^e prix 5 \$ 00
Ng.-van-Té 2^e prix 5 \$ 00
Hoang-van-Con 2^e prix 5 \$ 00
Tron-van-Bac 2^e prix 5 \$ 00
Pham-khac-Viên 2^e prix 5 \$ 00
Nguyễn-van-Thu 3^e prix 3 \$ 00
Quang-Cy 3^e prix 3 \$ 00
Trai-van-khang 3^e prix 3 \$ 00
Nguyễn-van-Cat 3^e prix 3 \$ 00
Do-Luon 3^e prix 3 \$ 00
Trinh-xuan-Truc 3^e prix 3 \$ 00
Du-do-Chu 3^e prix 3 \$ 00
Dang-Hoac 3^e prix 3 \$ 00
Pharn-Thuyet 3^e prix 3 \$ 00
Vu-dinh-Loc 3^e prix 3 \$ 00
Tran-Cong-Anh 3^e prix 3 \$ 00
Pham-trong-Hoa 3^e prix 3 \$ 00
Trinh-ky 3^e prix 3 \$ 00
Truong-tiên-kinh 3^e prix 3 \$ 00
Hoang van-Cat 3^e prix 3 \$ 00
Nguyễn-van-Giêm 3^e prix 3 \$ 00
Nguyễn i-van Thiên 3^e prix 3 \$ 00
Nguyễn-ngo-Ngoan dit Trân 3^e prix 3 \$ 00

4^e SECTION. — PIGEONS

Colombier militaire 1^{er} prix 20 \$ 00 médaille d'or.
MM. Virot 2^e prix 15 \$ 00 médaille d'argent
Nguyễn-van-Phuong 3^e prix 3 \$ 00
Nguyễn-van-Thanh 3^e prix 3 \$ 00
Do-vani-Thien 4^e prix 2 \$ 00
Du-do-Chu 5^e prix 1 \$ 00
Dang-van-Tanh 5^e prix 1 \$ 00

4^e SECTION. — LAPINS ET COBAYES

MM. Dufourcq 1^{er} prix médaille d'or.
My-Thanh 2^e prix 5 \$ 00
Nguyễn-du-Thu 3^e prix 2 \$ 00
Do-cong-Duau 3^e prix 2 \$ 00
Dang-Hoac 4^e prix 1 \$ 00
Un-dinh-Loc 4^e prix 1 \$ 00

6^e SECTION. — ANIMAUX DE VOLIÈRE ET D'AGRÉMENT

MM. Huong-thi-Loc 1^{er} prix 5 \$ 00

Ahmed 2^e prix 3 \$ 00
Canh 3^e prix 1 \$ 00
Do-van-Tang 3^e prix 1 \$ 00
Lê-van-Nhi 3^e prix 1 \$ 00
Nguyễn-doan-Trach 3^e prix 1 \$ 00
Au dap-Nam 3^e prix 1 \$ 00
Nguyễn-van-Thai 3^e prix 1 \$ 00
Tran-van-Ho 3^e prix 1 \$ 00

2^e CATÉGORIE. — PRODUITS DE LA LAITERIE

2^e Section. — Fromages
MM. Morice 1^{er} prix, médaille d'argent.
Guillaume et Borel 1^{er} prix, médaille d'argent.

3^e CATÉGORIE. — PRODUITS DE L'HORTICULTURE. PLANTES, FRUITS, LÉGUMES, FLEURS

1^{re} Section. — FRUITS INDIGÈNES FRAIS OU SÉCHÉS
MM. Rousselet 1^{er} prix 15 \$ 00 médaille d'argent
Verdier 1^{er} prix 15 \$ 00 médaille d'argent
Ng.-vanh-khang 2^e prix 3 \$ 00
Du-do-Chu 2^e prix 3 \$ 00
Truong-thinh-King 3^e prix 2 \$ 00
Luong-nang-Dinh 4^e prix 1 \$ 00
Nguyễn-huu-Phuc 4^e prix 1 \$ 00
Hoang-van-Con 4^e prix 1 \$ 00
Pham-van-Loat 4^e prix 1 \$ 00
Phami-xuan-Hoa 4^e prix 1 \$ 00
Nguyễn-van-Dam 4^e prix 1 \$ 00
Pham-duc-Chiêm 4^e prix 1 \$ 00
Pham-van-Khoat 4^e prix 1 \$ 00
Hoang-van-Giao 4^e prix 1 \$ 00
Pham khac-Viên 4^e prix 1 \$ 00
Gian-van-Thuong 4^e prix 1 \$ 00
Nguyễn-van-Eo 4^e prix 1 \$ 00
Nguyễn-van-Hai 4^e prix 1 \$ 00
Vu-nho-khuc 4^e prix 1 \$ 00
Vu-giui-Giao 4^e prix 1 \$ 00
Nguyễn-van-Thuy 4^e prix 1 \$ 00.

2^e Section. — LÉGUMES D'EUROPE RÉCOLTÉS AU TONKIN

M. Hillairet, infirmier-chef de 1^{re} classe à l'Hôpital militaire de Hanoï 1^{er} prix 20 \$ 00 médaille d'or
Rousselet 2^e prix 10 \$ 00 médaille de bronze.

2^e Section. — CULTURES FLORALES INDIGÈNES OU ACCLIMATÉES, ARBUSTES, PLANTES EN POT, FLEURS COUPÉES, ETC,

MM. Dufourcq 1^{er} prix médaille d'argent
Du-do-Chu 2^e prix 4 \$ 00 diplôme de méd d'argent
My-Thanh 3^e prix 2 \$ 00
Pham-Van 3^e prix 2 \$ 00
Nguyễn van-Giên 3^e prix 2 \$ 00
Nguyễn-viêt-Cang 4^e prix 1 \$ 00
Mai-van Miên 4^e prix 1 \$ 00

Pham-Hiêt 4^e prix 1 \$ 00
Ngo-duc-khiêm 4^e prix 1 \$ 00
Triêu-van-Tan 4^e prix 1 \$ 00
Lan-van-Tuyên 4^e prix 1 \$ 00
Hoang-van-Quoc 4^e prix 1 \$ 00
Nguvén-van-Thuy 4^e prix 1 \$ 00
Canh 4^e prix 1 \$ 00
Nguyên-van-Co 4^e prix 1 \$ 00
Nguyên-van-Cao 4^e prix 1 \$ 00
Hô-Chuc 4^e prix 1 \$ 00
Dinh-thi-Vinh 4^e prix 1 \$ 00
Pham-xuan-Hoang 4^e prix 1 \$ 00
Duong-van-Khoa 4^e prix 1 \$ 00
Burin, jardinier au jardin botanique hors concours, diplôme de médaille d'or ; 10 \$

3^e CATÉGORIE. — PRODUITS NON HORTICOLES ALIMENTAIRES POUR L'HOMME ET L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

1^{re} Section. — RIZ ET PADDY

M. Delmas
Nguyên-trong-Hiêp
Lecacheux et Bichot
Verdier

.....
1^{re} Section. — AUTRES CÉRÉALES, FARINES, FÉCULES, PATES, FARINES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES, etc.

MM. Barbotin
Rousselet
Verdier
Cercle de Cao Bang

.....
(A suivre)

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 janvier 1899)

Il est fait concession provisoire à M. Comme (Célestin), négociant, domicilié à Langson, d'un terrain domanial d'une superficie approximative de quarante-et-un hectares (41 h.).

Il est fait concession provisoire à M. Savoyat (François-Joseph), propriétaire agriculteur, domicilié à Sontay, d'un terrain domanial situé sur le territoire des villages de Tam-son et de Van-Khé, canton de Nham ly, huyén de Thuong-tiên, et, par extension, huyén de Phuc-tho, comprenant plusieurs mamelons, présentant ensemble une superficie approximative de trois cent cinquante hectares (350 hectares).

Ils est fait concession provisoire à MM. Meiffre (Henri) et Bourgouin (Henri), négociants domiciliés à Hanoï, route du Grand-Bouddha, associés sous la raison sociale « Henri Meiffre et Henri Bourgouin », suivant acte sous signatures privées, en date à Hanoï du 16 mai 1896, de doux lots de terrains domaniaux.

Il esl fait concession provisoire à M. Morice (Constant-Joseph-Michel, entrepreneur, domicilié à Sontay, d'un terrain domanial d'une superficie approximative de huit hectares, dix-neuf ares, soixante-quinze centiares (8 h. 19 a. 75 c.) situé mit le territoire

de Thanh-vi, canton de Thanh-vi, huyén de Truug-thiêú, province de Sontay, à l'effet d'y faire une plantation de caféiers.

Il est fait concession provisoire à M. Yvoir (Pierre-Marie), planteur, domicilié à Phong-rông, province de Ninh-binh, d'un terrain domanial d'une superficie approximative de soixante-deux hectares, cinquante-cinq ares cinquante centiares situé sur le territoire des villages de Quang-chao et du Quang-soi, huyén de Phung-hoa, phu de Nho-quan, province de Ninh-binh.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

LISTE DES ÉLECTEURS (*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1899)

Ninh-Binh

MM. Bernard, Henri-Louis, Yên-lay, par Ninh-Binh ; commandant Tournier. Quanchao ; Daurelle, Hanoï ; Lafeuille, Phu-nho-Quan, par Ninh-Binh ; Yvoir, Pierre Marie, Ninh-binh ; Jung, Ninh-Binh.

Phu-Ly

MM. Guillaume, charles, Hanoï ; Guillaume Jules, Hanoï ; Borel, Joseph, Ke-so ; Vélas, Phu-Ly.

Hanoï

MM. Boinet, Jules-Alexandre ; Crébessac, Ernest⁴, Hanoï ; Dufourcq, Basile, Hanoï ; Schneider F.-H, Simonot Timothée, Faucon.

Bac-Giang

MM. de Boisadam, Félix, Hanoï, Chesnay, Théodore, Phu-lang-Thuong ; de Fenoyl⁵, Luc-nam : Piganiol, Thu-lang-Thuong ; Trelluyer, Levaché et Cie, Hanoï ; Thomé, Louis, Duc-la par Phu-lang-Thuong ; Thomé, président de la chambre d'agriculture, Lam.

Son-Tay

MM. Bourgoin-Meiffre, Numa, Hanoï ; Champanhac, Paul-Henri, Son-tay ; Clément Max, Hanoï ; Courret, Hanoï ; Delmas, Antoine, Son-tay ; Lechien, Alexandre, Sontay ; Lejeune, Jean-André ; Son-tay ; Lefèvre Georges, Son-tay ; Parfaite, Faustin-Hélie, Son-tay ; Morice, Constant Hanoï ;

Bac-ninh.

MM. Gobert, Henri Constant, Hanoï ; de Perreti, Antoine, Hanoï.

Thai-Nguyên

MM. Blanc, Joseph. Thai-nguyên ; Brandela, Maison Vve L. Dreyfus, Isaac. Haïphong ; Commans, Pie-Maurice, Thai-Nguyen ; Commaille, Élie, Thai-nguyên ; Girard, Antoine, Thainguyen ; Hermel Léon-Marian-Henry-André ; Thai-nguyên ; Metman, Thai-nguyên ; Perrin, Thai-nguyên.

Hung-Hoa

MM. Bichot, Auguste, Phu-Doan ; Duchemin, Phu-Doan ; Bourgouin, Henri, Hanoï ; Gilbert, Hung-hoa ; Godard, Hanoï ; Grandmange-Testard, Haïphong ; Lecacheux, Phu-Doan ; Litolff, Hung-hoa ; Meiffre, Henri, Hanoï ; Roustan, Vincent-Louis, Đông-Triêu , Verdier, Jacques, Hung-hoa ; Barbotin, Don-vang.

Quang-Yên

MM. Caron, René-Joseph, Hon-gay ; Faussemagne, Haïphong ; Peyre, Haïphong ; Preckel, Quang-yên.

Hung-Yên

⁴ Jean-Ernest Crébessac, [libraire-imprimeur à Haïphong, puis Hanoï](#) (1889-1905). :

⁵ Jacques Amédée Gayardon de Fenoyl (1873-1951) : reconverti dans les affaires de nickel en Nouvelle-Calédonie. Voir [encadré](#).

MM. Cornu, Hung-yen ; Dronet, garde-principal Thanh-hoa ; Gayet-Laroche, Victor, Hanoï.

Haïphong

MM. d'Abbadie, Haïphong ; Bonnafont, Haïphong ; Mondange Louis, d'Haïphong ; Cho-Bo

MM. Fringant Alphonse, Phu-nho-Quan, par Ninh-Binh ; Legrand François-Marie, Cho-Bo ; Moutté Joseph, Phu-nho-Quan, par Ninh-Binh.

1^{er} Territoire militaire

MM. Barras, Sui-Chuck ; Gillard, Émile-François, Hanoï ; Guérin, Georges-Achille, Nicolas, Sui-Ngan : Leblanc, Eugène, Than-Moi ; Ruellant, : Sui-Ngan ; Touchais, Bai Lé.

3^e Territoire militaire

MM. Gardiès, Ha-giang ; Rémery, Tuyêñ-quang.

4^e Territoire militaire

MM. Beauverie, Lacour, Yêñ-bai ; Lichtenfelder, William, Lao-kay.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

LISTE DES ÉLECTEURS

(L'Avenir du Tonkin, 1^{er} avril 1900)

MM. Aymonier, Ninh-binh, représentant du commandant Tournier ; Artz, Bac-giang, employé de MM. Tartarin et Gobert ; Albert, Thaï-nguyên, employé de M. Commans ; d'Abbadie, Haïphong ; Barros, 1^{er} Territoire militaire ; Beauverie, 4^e Territoire militaire ; Bernard, Ninh-Binh ; représentant la maison Pasquier de Nantes ; de Boisadam et Blanc, Thai-nguyên ; Bourgouin-Meiffre, Sontay ; Boisson, Binder et Bébelman, Quang-Yêñ ; Barbotin et Bichot, Hung-Hoa ; Borel (Louis Marius) ; Borel, Ernest et Borel, Joseph, Hanam ; Boinet, province de Hanoï ; Baptiste, Hanam, employé de MM. Guillaume frères et Borel ; Busset, Quang-yêñ, employé de M. Peyre ; Brousse, Bac-Ninh, employé de M. Peretti ; Boodcher, 3^e Territoire militaire, employé de M. Labeye ; Bourgouin, Hung-hoa ; Bonnefont, Haïphong ; Brandela, Thai-nguyên, représentant de la maison V^{ve} Dreyfus et Cie ; Chesnay, Bac-giang ; Champanhac, Sontay ; Cornu, Hung-yen ; Caron, Quang-yêñ ; Commans, de Commaille, Élie, et de Commaille, Jacques, Thai-nguyên ; Courret, Vinh-yen ; Coupereau, Sontay ; Clément, Quang-yêñ ; Chauveau, Ninh-binh, employé de M. Pasquier, de Nantes ; Carré, Auguste-Valentin ; Carré, Alphonse et Carré, Pierre, Bac-ninh, employés de MM. Gobert et Cie ; Crébessac, Hanoï ; Delgove, 3^e Territoire militaire ; Dupré, Vinh-yêñ ; Darribes, Thaï-nguyên ; Delmas, Sontay ; Denkwitz, Dœring, Quang-yêñ, employé de M. Faussemagne ; Drouet, Hung-yen ; Duchemin, Hung-hoa ; Dufourcq, Hanoï ; Daurelle, Ninh-binh ; de Fenoyl, Bac-giang ; Fringant, Ninh-binh ; Faussemagne, Quang-Yêñ ; Faugère, Vinh-yêñ ; Girod, 4^e Territoire militaire ; Gayet-Laroche, Hung-yen ; Guigal, 1^{er} Territoire militaire ; Girard, Thai-nguyên ; Guillaume, Charles et Guillaume, Jules-Henri, Hanam ; Gilbert, Godard et Guédon, Hung-hoa ; Gobert, Pierre-Henry, Hanoï ; Gobert, Eugène et Gobert, Constant-Henri, Bac-ninh ; Guerrier, Gachon et Guyon de Chemilly, Bac-giang ; Gobert, Constant, Bac-ninh ; Grandmange, Hung-hoa ; Gillard et Guérin, 1^{er} Territoire militaire ; Gardies, 3^e Territoire militaire ; Hermel, Thai-nguyên ; Hilaire, Tuyêñ-quang ; D'Illiiers, Quang-yêñ ; Jung, Hoa-binh ; Lacour, 4^e Territoire militaire ; Labeye, 3^e Territoire militaire ; Lafeuille, Ninh-binh ; Loisy, Bac-ninh ; Le Grand, Hoa-binh ; Litoff et Lecacheux, Hung-hoa ; Lechien et Lefèvre, Vinh-yêñ ; Lichtenfelder, 4^e Territoire militaire ; Lejeune, Sontay ; Metman, Thai-nguyên ; Morice. Sontay ; Moutte, Hoa-hinh ; Mondange, province de Haïphong ; Malabard, Meiffre, Henri, Hung-hoa ; Monne, Hai-duong ; Normand, Louis et Normand, Paul-

Alexandre-Gervais, Thai-nguyên, employés de MM. Guillaume frères ; Preckel et Peyre, Quang-yên ; Piglowski, Sontay ; de Peretti, Bac-ninh ; Piganiol, Bac-giang ; Parfaite, Hanoï ; Rémery, 3^e Territoire militaire ; Ruchetti, Quang-yên ; Roustan, Hai-duong ; Rousselet et Ronzé, Bac-ninh ; Rebelin, Ninh-binh, employé de la Société lyonnaise ; Rossignol, Ninh-binh, employé de M. le commandant Tournier ; Ruellant, 1^{er} Territoire militaire ; Sauer, province de Hanoï ; Société lyonnaise de colonisation, Ninh-binh, représentée par MM. Chaffanjon Paul et Saint-Bonnet ; Saint-Clair, Hung-hoa ; de Salins, Vinh-yên ; Schneider, F.-H., Bac-giang ; Simonet, Hanoï ; M. le commandant Tournier, Ninh-Binh ; Touchais, 1^{er} Territoire militaire ; Thomé Louis, Thomé Paul ; Trelluyer et Levaché, Bac-giang ; Vélas, Hanam ; Verdier, Hung-hoa ; Villefranque, Thaïnguyên, employé de M. Girard ; et M. Yvoir, Ninh-Binh, employé de MM. Guillaume frères.

Arrêté la présente liste au nombre de 129 inscrits.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1900)

Arrêté. — faisant concession provisoire à M. [Fréchon Hermand](#), négociant à Haïphong, d'un terrain domanial d'une superficie approximative de 7 hectares, situé à Phu-lien, huyén, de An-lao, province de Haïphong.

Hanoï, le 20 janvier 1900.

SYNDICAT DES PLANTEURS DU TONKIN

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1900)

MM

Thomé Paul président Lam, Luc-Nam
Brandela, Numa vice-président Van-gia et Haïphong
Simonet, T. secrétaire trésorier Mau-son et Hanoï
Bourgouin-Meiffre membre rivière Noire et Hanoï.
Champanhac membre Haïphong
Courret membre Sontay et Hanoï
Gilbert membre Ba-trieu
Morice membre Sontay et Hanoï.
F.-H. Schneider membre Hanoï

Mlle d'Abbadie Haïphong
MM. Balliste Hanoï
Barbotin Hanoï
Beauverie Thai-Nguyèn
Bernard (Henri-Louis) Phu-Nho-Quan
Beynton Con-voi, par Lemy (Hung-Hoa)
Bichot (Aug.) Hanoï, Vinh
Birot Hanoï
Boinet (Jules-Alexandre) Hanoï
Boodcher Tuyêñ-Quang
de Boisadam, Félix Hanoï

Le commandant Bouchet Haïphong
Borel frères Ké-so
Caron René Joseph Hon-Gay
Chesnay, Théodore Ferme des Pins, Phu-lang-Thuong
Commans, Pie-Maurice Thai-nguyên
É. de Commaille Thai-nguyên
J. de Commaille Thai-nguyên
Cornu Hung-yen
Desplant Maikiao, Laos
Dufourcq, Basile Hanoï
Drouet Hanoï
Duchemin Phu-Doan
Daurelle Nam-dinh, Hanoï
Faucon Gia-Lam
Faussemagne Haïphong
Fossion Hanoï
Frิงant, Alphonse Hanoï
Guédon Haïphong
Gillard (Dr) Hanoï
Girard, Antoine Thai-nguyên
Gobert, H.-C. Hanoï
Godard Hanoï
Grandmange, Testard Haïphong
L. Guibert Hanoï
Guillaume, Jules,
Hermel, Metman et Cie Y-Na, par Thai-Nguyên
Hilaire et Delgove Phu-yen-Binh, par Hung-hoa
Kalischer Hanoï
Kneff Van-gia, par Thai-nguyên
Knosp Hanoï
Krug-Ad Hanoï
Lafeuille Phu-nho-Quan
Laumônier Tuyên-quang, Viétri
Leblanc, Eugène Ninh-binh
Lecacheux Convoi, par Lémy (Hung-hoa)
Lechien Sontay
Legrand, F. M. Cho-bo.
Litolff Dong-van, par Hung-hoa
Maron Nam-dinh
Mondange, Louis Haïphong
Louis Normand Chocha
Parfaite, Faustin-Hélie Sontay
Piganiol⁶ Phu-lang-Thuong
Reynaud et Blanc Song-cot, par Thai-nguyên
Roustan, Vincent, Louis Đông-triêu
A. Ruchetta Hongay
Sauer Hanoï
Savoyat Hongay
Schneider Luc-nam
Taconnet Phu-ly

⁶ Auguste Piganiol (Saint-Sanlin, Aveyron, 15 avril 1858-Dap-Cau, 14 avril 1922) : désigné par le sort pour l'infanterie de marine (1878), au Tonkin (1881), hôtelier, négociant, planteur, entrepreneur, exploitant minier.

Trelluyer-Levaché Phu-lang-Thuong
Vélas Phu-ly
Adamolle, résident Sontay
Babou Hanoï
Bigot Tourane
H. Bourgouin Hanoï
Brousmiche Haïphong
Buffel du Vaur Hanoï
Ceccaldi Haïphong
Didon Hanoï
Dufour Hanoï
A. R. Fontaine Hanoï
Gadret, chancelier Chuong-do, par Thai-n guyên
De Goy, résident Thai-binh
Grelier Haïphong
Groleau, résident Haïphong
Lichtenfelder Hanoï
H. Meiffre Hanoï
de Miribel, résident Hung-yen
Muselier, résident Hung-hoa
Richard, résident Cau-do. (Hanoï)
Vouillon, vice-résident Phu-lien.

BIBLIOGRAPHIE

La Colonisation agricole au Tonkin.

(*La Dépêche coloniale*, 4 juin 1900, p. 4, col. 3-4)

L'Union coloniale française vient de réunir en brochure une très importante étude de M. Eugène Duchemin, parue récemment dans la *Quinzaine coloniale*. M. Duchemin étudie dans ce travail le climat du Tonkin, le régime de la main-d'œuvre et des terrains, les cultures pratiquées par les indigènes, celles pratiquées ou praticables par les colons français, les débouchés offerts aux produits des cultures de ce pays, etc. C'est un guide excellent pour tous ceux qui sont établis ou veulent s'établir au Tonkin, qui profiteront, grâce à ces pages, de la grande expérience acquise par M. Duchemin. qui est l'un des plus anciens colons tonkinois. Il ne manque pas d'indiquer qu'un capital est nécessaire à qui veut entreprendre une exploitation au Tonkin et qu'à l'heure actuelle, ce capital ne saurait être inférieur à 30.000 francs, car le colon ne pourra de longtemps, par suite du climat, songer à vivre du produit de son travail manuel ; de plus, tous les sols disponibles pour le colon européen sont à défricher ; les frais ordinaires de nourriture et d'entretien sont assez élevés, surtout au début ; des voyages périodiques en France sont nécessaires, etc. Tout cela exige des capitaux. M. Duchemin a bien fait d'y insister.

Cette brochure est une excellente contribution à l'étude de la question de colonisation au Tonkin, question qui va devenir de plus en plus intéressante et pratique au fur et à mesure du développement des voies ferrées dans ce pays, et à laquelle notre collaborateur, M. Daniel Zolla, qui a fait récemment un voyage au Tonkin, va consacrer prochainement ici même une série d'articles.

DEMANDES DE CONCESSION
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juin 1900)

M. Lucien Lévy, de Hanoï, demande 30 hectares dans la province de Ninh-binh, et un autre de 300 hectares dans la même province.

M Schneider (Basile), de Câu-lo, demande 3 lots de terrain dans le huyén de Yên-Bac, province de Quang-yên : contenance totale 1.480 hectares

L'ÉTAT DE LA COLONISATION EN INDO-CHINE (*La Dépêche coloniale*, 15-24 août 1900)

	Nombre de propriétés ou concessions	SUPERFICIES		SURFACES CULTIVÉES	
		au-dessus de 50 hectares	au-dessous de 50 hectares	au-dessus de 50 hectares	au-dessous de 50 hectares
Cochinchine	355	61.160 21	2.8186 54	8.961 88	2.395 81
Cambodge	15	1.890 50	72 50	202 00	33 00
Annam	32	22.074 00	134 05	1.152 00	116 00
Tonkin	173	174.740 00	611 00	18.847 80	359 06
Total	525	259.864 71	3.836 09	29.163 68	2.843 87
Total général	575	263.700 80		32.007 55	

Primes aux planteurs. (*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1900)

Les primes suivantes sont accordées aux planteurs français ci-après désignés :

MM. Guillaume frères et Borel frères 2.070 p. ; Lafeuille 1.350 p. ; Pasquier 1.315 p. ; Morice 937 p. 50 ; Gilbert 300 ; Vélas 825 p. ; Hermel et Metman 725 p. ; Guyot de Salins 700 p. ; Duchemin 600 p.; Girard 527 p. 50 ; Lecacheux et Cie 500 p. ; Reynaud, Blanc et Cie 400 p. ; Magnan 425 p. ; Hilaire et Delgove 330 p. ; Rémy 315 p. ; Lichtenfelder 300 p. ; Basile Schneider à Câu-lo (Bac-giang) 282 p. 5 ; Mme Vve Léon Dreyfus et Cie 275 p. ; MM. Commans 215 p. ; Gardies 200 p. ; Beauverie 182 p. ; Trelluyer et Levaché 175 p. ; Touchais 172 p. 5 ; Ernest Borel 145 p. ; Verdier 141 p. 50 ; De Commaille 116 p. ; la Société Lyonnaise de colonisation 100 p. ; Rousselet 83 p. ; Jung 60 p. ; Lefebvre 35 p. ; Mondange 35 p. ; Guillaume frères à Cho-cha) 22 p. 50 ; Fouchard 20 p. ;

Au total. 15.000 \$ 00.

LES CONCESSIONS AU TONKIN (*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1901 , p. 1-2)

Si, de longues années durant, le Tonkin a joui (ô ironisme [sic] des mots !) d'une mauvaise et même sinistre réputation, il n'en est plus ainsi aujourd'hui bien au contraire : l'année 1901, qui vient de s'ouvrir, voit déjà un afflux considérable de métropolitains dans notre colonie, une vraie inondation de têtes nouvelles, qui, disent les nouveaux débarqués, apportant à l'œuvre commune de colonisation leurs capitaux,

leur énergie et leur vigueur; le plus souvent ces deux derniers apponts seulement qui, joints à la bonne volonté, tâchent de compenser le manque de fortune.

Parmi ceux qui habitent depuis longtemps déjà la colonie, nombreux sont ceux qui font des demandes de concessions toujours accordées ; et de ceux là, beaucoup sont de sérieux colons, conscients des devoirs que leur créent la possession de terrains à mettre en valeur, et prêts à sacrifier tous leurs moments à cette œuvre de bien ; d'autres, par contre, peu nombreux sans doute, mais trop nombreux encore, ne cherchent une concession que pour en faire parade, parce que « cela est bien porté », presque aussi bien que d'exploiter le caoutchouc ; et vivant à Hanoï le temps d'y dépenser leurs minces capitaux, ils se soucient bien peu des hectares de terrains qu'on a immobilisés pour eux, qui restent improductifs, parce que leurs possesseurs sont incapables de produire.

Mais enfin, tout cela n'enlève rien à la popularité du Tonkin et, certes, si les premiers jours de cette belle colonie furent durs, la réaction a eu lieu maintenant, et d'autant plus grande que la secousse avait été plus forte. Sa réputation n'est plus à faire ; elle est même, disent certains, surfaite ; et, en effet l'engouement qu'on ressent pour elle en France est tel, que ma foi, d'aucuns le peuvent trouver exagéré.

Voulez-vous une preuve immédiate de cette vogue ? Mon Dieu, je signalerai précisément les nombreuses démarches qui sont faites sans cesse pour l'obtention de concessions ; et il me suffit pour vous satisfaire d'ouvrir l'*Officiel* dernier, celui qui a paru mardi.

Or sur quatorze pages de texte, j'en lis cinq qui sont entièrement consacrées à ces concessions.

Oui ! Huit concessions viennent d'être accordées, dont deux définitives. En voici d'ailleurs la liste.

Deux, dans la province de Hung-Hoa, d'une superficie approximative de 213 hectares l'une et 80 l'autre, faites respectivement à MM. Saint frères, négociants à Paris, et à M. Gilbert demeurant à Batrieu.

Dans la province de Bac-Ninh, particulièrement favorable à cause de la facilité des communications et de la proximité d'Hanoï, une seule demande de concession a été faite par M. Quenelle, un de nos concitoyens, qui, peu exigeant et peut-être par cela même très pratique, se contente de 15 hectares de terres.

M. Levaché, colon domicilié à Cam-Ly, a acquis provisoirement la possession du terrain domanial dit « la Vallée des Pins », situé dans la province de Haiduong.

Dans la province de Nam-Dinh, une concession de terrain a été faite à la Commune de Thuan-an, que nous ne signalons que pour mémoire ; et enfin à Tourane, M. Dewost a acquis trois cents hectares de terres dont un tiers environ en plaine inculte, et le reste formé par un mamelon broussailleux.

Voilà pour les concessions provisoires.

Si nous passons aux concessions définitives, celles-là sont plus rares, malheureusement, ce qui n'est nullement à la louange des concessionnaires.

Cependant, deux de celles-là, d'une certaine importance, ont été faites dernièrement : La première à M. Morice, le planteur bien connu habitant Sontay : elle se compose de sept mamelons, dans la province de Hung-hoa, comprenant une superficie totale de quarante et un hectares environ. La seconde, à M. Ch. Dupont, agent des Correspondances fluviales à Lao-kay, qui a obtenu définitivement deux parcelles de terrain domanial à Nam-dinh.

En outre, demandes ont été faites par MM. Monne⁷, Tournier et Duverger de concessions, les deux premiers sur le fleuve Rouge, le dernier près de Cao-bang.

⁷ Émile Albert Monne (Reims, 1861) : marié avec Henriette Dufour. Dont Hélène Henriette (Phan-Rang, 21 décembre 1908). Employé de P. Fièvre en Cochinchine jusqu'en janvier 1888, puis de l'imprimerie Schneider à Haïphong et Hanoï (1897-1901). Commerçant à Quinhon, puis Phanrang.

On voit que si les demandes de concessions continuent dans une semblable proportion, il sera bientôt difficile de trouver ici un arpenter de terrain non cultivé.

Al. G.

SUCCESSIONS VACANTES AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 26 septembre 1901)

CURATELLE DE HANOI

Hermel (Léon-Marius-Henry-André), né à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise), colon associé au sieur Metman (Henri) à Hanoï, décédé à Thai-Nguyen le 10 juin 1901. Actif, 4.400 piastres environ ; passif, 500 piastres. Héritière présumée : sa mère, Sidonie Vaisse, veuve Hermel, Paris.

PRIMES AUX PLANTEURS FRANÇAIS
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1902)

Les primes suivantes ont été accordées aux planteurs français ci-après désignés (\$) :

Guillaume et Borel	2 200
Lafeuille	1.700
Pasquier	1.500
Morice	1.000
Rémery	1.000
Reynaud et Cie	1.000
Guyot de Salins-Laurentie	1.000
Société-lyonnaise de colonisation	1.000
Godard et Cie	1.000
Lecacheux et Cie	750
Saint-frères	750
Girard	750
Le Grand	750
Borel (Ernest)	600
Roux et Schaller	500
Gibert	500
Courret et Cie	600
Beauverie	400
de Commaille	400
Commans	300
Lichtenfeider	300
Fausseragne	300
Perrin [Marie-Joseph-Jean-Baptiste]	200
Bichot	200
Pigłowski	200
Lefèvre	200
Levy	200
Gardies	200
Touchais	200
Boisson	200
Yvoir	200
Total	20.000

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 19 mai 1902)

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1902)

MM. Artz (Joseph), à Cérés Manoir (Bacgiang) ;
Albert (Paul), à Yên-Mi (Phu-lo) ;
Amilhat (Jean), à Bac-Ninh ;
Beauverie (Jean-Étienne-Ed.) à Hanoï ;
Bernard (Henri-Louis), à Yen-Lai Phu-nho-Quan (Ninh-Binh) ;
de Boisadam (Félix), à la Ferme des pins (Bac-giang) ;
Bourgouin-Meiffre (Numa), à Hanoï ;
Boisson (Daniel), à Phu-doan (Hung-Hoa) ;
Borel (Louis Marius) et Borel (Joseph), à Phu-ly ;
Boinet (Jules-Alexandre), province de Hanoï ;
Busset (Guillaume), à Khoai-lac (Quang-Yên) ;
Brousse (Ferd.-Jean-Lucien), à Xuân-duc (Phu-lo) ;
Bourgouin (Henri) à Hanoï ;
Blazeix (Jean-Louis), à Bac-ninh ;
Bellan (Adolphe Pierre), à Dacphuc (Phu-lo) ;
Baroux (Jules-Joseph-Victor), à Dam-xuyen (Phu-lo) ;
Chesnay (Théodore), à la Ferme des Pins (Bac-giang) ;
Champanhac (Paul-Henri), à Hanoï ;
Caron (René-Joseph), à Hanoï ;
Commans (Pie-Maurice-Marie), à Dong-quan (Thai-nguyễn) ;
de Commaille (Élie), à Dong-bam (Thai-nguyễn) ;
Chaffanjon (Paul), à Cat-tru (Hung-hoa) ;
Courteix (Georges-Jean-Aimé), à Ha-hoa (Hung-hoa) ;
Courret (Charles), à Hanoï ;
Chauveau (Alphonse-Octave), à Yên-lai, Phu-nho-Quan (Ninh-Binh) ;
Crébessac (Ernest), à Hanoï ;
Carré (Pierre), à Thach-loi (Phu-lo) ;
Charton (Henri), à Cam-ly (Bac-giang) ;
Coqui Claude), à Haïphong ;
Cadars (Paul-Auguste), à Tuyên-Quang ;
Dandolo (Marc), à Phu-lien ;
Delgove (J.-Désiré Stéphane, à Phu-doan (Hung-hoa) ;
Dupré (Anthyme) à Hanoï ;
Darribes (Raymond), à Hanoï ;
Denkwitz (Max) à Huong-By (Haïphong) ;
Drouet (Jean-Baptiste), à Yen-lich (Hung-yen) ;
Duchernin (Eugène), à Hung-hoa ;
Dufourcq (Basile), à Hanoï ;
Daurelle (Ferdinand), à Hanoï ;
Dupont (Charles), à Laokay ;
Dubois (Émile-Clotaire), à Pho-vl (Bac-giang) ;
Faussemagne (Auguste) à Huong-by (Haïphong) ;
Fleury (Albert), à Laokay ;
Gayet-Laroche (Victor) à Hungyen ;

Gayet-Laroche (Michel-Célestin), à Hanoï ;
[ligne illisible]
... Désiré), à Hanoï ;
Guillaume (Charles-Henri), à Hanoï ;
Gilbert (Léon-Eugène) à Ba-trieu (Hung-hoa) ;
Godard (Sébastien) à Hanoï ;
Gobert (Pierre-Henri), à Hanoï ;
Gobert (Eugène), à Hanoï ;
Guyon de Chemilly, à Belair (Bac-giang) ;
Grandmange (Paul-Adolphe) à Haïphong ;
Gillard (Émile-François), au 1^{er} Territoire militaire ;
Gillard (Émile-Théodore), à Hanoï ;
Gardies (André-Hippolyte), à Hagiang ;
Guillet (Émile-Auguste), à Sainte-Reine (Bacgiang) ;
Grunwasser (Joseph), à Phu-yen Binh) Tuyên-Quang) ;
Humbert (Auguste), à Hanoï ;
Kureth (Charles), à Son-tay ;
Layrisse (Édouard Alexandre), à Haïphong ;
Lacour (Edmond-Émile-Charles)[futur fondé de pouvoir de [Paris, Mangon et Cie](#) à
Saïgon], à Yen-Bay ;
Labeye (Jean-Marie-Alfred), à Hanoï ;
Lafeuille (Pierre-Leopold), à Phu-nho-Quan (Ninh-binh) ;
Loisy (Victor), à Hanoï ;
Legrand (François-Marie), à Chobo ;
Lecacheux (Édouard Gilbert), à Hanoï ;
Lechien (Alexandre), à Xuan-lang (Vinh-yen) ;
Lefevre (Georges), à Bo-ly (Vinh-yen) ;
Lichtenfelder (William), à Ta-ho-Be (4^e Territoire militaire) ;
Lejeune (Jean-André), à Hanoï ;
Levaché (Charles-Henri), à Cam-Ly (Bac-giang) ;
Leclerc (Pierre-Léon), à Bac-Ninh ;
Laurentie (Marie-Joseph-Pierre) à Kha-phong (Phu-ly) ;
Lecomte (Émile), à Doi-lu-Xu (Hoa-binh) ;
Levy (Lucien), à Ninh-Binh ;
Lautard (Clément), à Sontay ;
Morice (Constant-Michel), à Sontay ;
Moutte (Joseph), à Dong-lang (Hoa-Binh) ;
Mondange (Louis) à Haïphong ;
Malabard (Antoine-François-Firmin), à Hanoï ;
Meiffre (Henri), à Hanoï ;
Menon (Charles-Marie), à Cau-lo (Bac-giang) ;
Maron François-Pierre, à Nam-dinh ;
Normand (Louis), à Cho-cha (Phu-lo) ;
Peyre (Jules-Daniel), à Quang-yen ;
Pigłowski (Adolphe), à Hanoï ;
de Peretti (Antoine) à Hanoï ;
Piganiol (Auguste), à Lien bo (Bac-giang) ;
Pivet (Henri-Lucien), à Đông-triệu (Haiduong) ;
Perrin (Marie-Jean-Baptiste-*Joseph*), à Tuyên-quang ;
Pinot (Charles) à Dong-van (2^e Territoire militaire) ;
Rémery (Charles), à Tuyên-quang ;
Roussel (Jean), à Bac-ninh ;
Ronze (Jacques), à Bac-ninh ;

Rebelin (Léon-Joseph), à Phuc-luong (Ninh-binh) ;
Rossignol (Jean) à Cho-ganh (Ninh-Binh) ;
Roux (Léon), Coc-thon (Phu-ly) ;
Rouyer (Gustave-Achille), à Phu-yen-binh (Tuyêñ-quang) ;
Roynet (Lucien) à Tam-long, Vinh-yên ;
Riner (Pierre), à Bac-ninh ;
Sauer (Georges-Émile), à Vau-Gia (Thaï-Nguyên) ;
Schneider (F. H.), à Hanoï ;
Simonet (Timothée), à Hanoï ;
Soulier (Auguste-Victorien), à Haïphong ;
Schaller (Fernand), à Coc Thon (Phu-ly) ;
Saint-Bonnet (Gustave-Marie), à Phuc-Luon (Ninh-Binh) ;
Touchais (Emmanuel), à Bac-Lé (Bac giang) ;
Thomé (Louis), à Croix-Cuvelier (Bac-giang) ;
Thomé (Paul), à Hanoï ;
Thibaut (Louis), à Hoa-Lac (Hoa-binh) ;
Verdier (Jacques-D.-Th.), à Hung-hoa ;
Villefranque (Auguste), à Dap-cau ;
Yvoir (Pierre Marie), à Quang-Son (Ninh-binh).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 1903

PRÉSIDENCE DE M. DUCHEMIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1903)

Sont présents :

MM Duchemin, président ; Bichot, Borel, Godard, Levaché, Lafeuille, Metman, Rémery, membres.

Absents excusés :

MM. Gobent, vice-président ; De Comaille, secrétaire.

La séance est ouverte a 8 h. 1/2 du soir. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

ÉPIZOOTIES

M. le président rappelle qu'à la suite d'une séance de la Chambre à laquelle assistait M. Lepinte, chef du service zootechnique et des épizooties, une demande fut adressée à M. le résident supérieur en avril 1902, à l'effet d'obtenir la création de postes vétérinaires, chef de secteurs, chargés d'assurer d'une manière efficace le service des épizooties au Tonkin. Le conseil du protectorat estima qu'il n'était pas possible de créer en 1903 plus d'un des postes demandés et décida l'organisation d'un poste à Thai-nguyên.

Par lettre en date du 15 mars dernier, M. le président appela à nouveau l'attention de l'administration sur les épizooties qui recommençaient à sévir en divers points du pays et demanda quelles mesures avaient été prises pour éviter leur propagation.

M. le résident supérieur répondit le 7 avril par la lettre suivante :

Hanoï, le 7 avril 1903.

Le Résident supérieur au Tonkin à M. le président de la chambre d'agriculture du Tonkin, à Hanoï.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre n° 406, en date du 13 mars courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que des mesures effectives de protection ont été prises cette année, pour prévenir, dans la mesure du possible, l'introduction et la propagation des épizooties.

La septicémie hémorragique, qui sévit depuis quelque temps, avec une grande intensité en Indo-Chine, a fait l'objet d'un arrêté de M. le gouverneur général, en date du 18 février dernier, qui ajoute cette maladie à la liste des maladies contagieuses, visées par la loi du 21 juillet 1881, et permet, dès lors d'assurer plus facilement et plus complètement, l'exécution des mesures propres à combattre l'extension du fléau.

Diverses mesures préventives, telles que création de parcs quarantaires, établissement de postes de vétérinaires, ont été spécialement étudiées avec le concours du chef du service zootechnique et certaines d'entre elles ont déjà été solutionnées.

À Thai-nguyén, un poste de vétérinaire a été créé. Les crédits nécessaires à son installation et à la solde du vétérinaire délégué ont été inscrits au chapitre XII de l'exercice courant. Le titulaire désigné prendra incessamment possession de son poste et entendra la surveillance dont il est chargé sur toute la région environnante.

La situation budgétaire n'a pas permis de donner suite, dès cette année, à la création de postes analogues dans les recteurs de Vietri et de Haïphong, dont l'installation compléterait l'organisation sanitaire du Tonkin. Mais la question sera reprise lors de l'établissement du prochain budget et j'espère qu'il sera possible de donner satisfaction, sous ce rapport, aux desiderata des colons.

L'établissement de parcs quarantaires au Thanh-hoa est particulièrement utile, en raison du transit de bestiaux qui s'effectue quotidiennement par cette route, entre l'Annam et les provinces limitrophes du Tonkin. Le budget de 1903 ne contenait aucune prévision à ce titre ; néanmoins, en raison de l'urgence, j'ai ouvert un crédit de 4.000 piastres, comme part contributive du Tonkin, pour la création immédiate de ces parcs d'isolement. De son côté, le résident supérieur en Annam a pris à la charge de son budget les frais de solde et de premier établissement nécessités par la création du poste de vétérinaire au Thanh-hoa.

En attendant la réalisation complète du programme de défense sanitaire, arrêté pour le Tonkin, j'estime que les mesures exposées ci-dessus, contribueront efficacement à la diminution des épizooties qui sévissent en ce moment dans le pays.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Broni.

M. le président fait connaître que, d'autre part, il a reçu de M. Amilhat la lettre suivante .

Hanoï, le 24 avril 1903.

Monsieur,

Mon troupeau à Sept-Pagodes a eu à souffrir, ces derniers mois, de la septicémie hémorragique, classée par un arrêté récent dans la catégorie des maladies contagieuses.

Un vétérinaire fut envoyé sur les lieux et constata la présence de ladite maladie qui m'a enlevé une vingtaine d'animaux.

Je vous serais très reconnaissant si vous pouviez me donner les indications nécessaires pour l'établissement d'une demande d'indemnité. J'ignore si j'ai légalement droit à cette dernière, ou s'il faut, en la circonstance, solliciter un secours.

Veuillez agréer, etc

Signé : Amilhat.

Suite
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1903)

À la suite de la réception de cette lettre, des renseignements furent demandés à M. le chef du service zootechnique et des épizooties qui répondit par le télégramme suivant :

« En réponse à votre lettre du 25 courant vous informe que arrêté 18 février 1903 ajoutant la septicémie hémorragique aux maladies contagieuses de la loi de 1881 ne prévoit aucune indemnité pour animaux morts de cette maladie. »

M. le président fait remarquer que, de la situation actuelle, il paraît résulter la nécessité d'arriver à un remède radical.

L'embryon d'organisation accepté précédemment n'offre plus de garanties suffisantes.

En ce qui concerne la question d'indemnité pour animaux morts de la septicémie hémorragique, il faut noter que l'arrêté du 18 février dit que la septicémie hémorragique sera ajoutée à la nomenclature des maladies réputées contagieuses visées par la loi du 21 juillet 1881 et donnant lieu à l'application des dispositions de cette loi. Il n'y est nullement question de réserve et il semble que les indemnités soient dues pour cette maladie. Il résulte, du reste, de la circulaire du 28 avril 1898 au sujet de l'application au Tonkin de la loi du 21 juillet 1881 que cette loi est applicable dans son ensemble.

Plusieurs membres de la chambre font encore observer que l'épidémie actuelle a bien les mêmes caractères que celle qui sévissait les années précédentes. Or, de l'avis de M. le docteur Yersin, nous nous trouvons en présence de la peste bovine. On peut consulter à ce sujet une note de M. le docteur Yersin parue dans le n° de mai 1902 du *Bulletin économique de l'Indo-Chine*.

« Le directeur de l'Institut Pasteur ne peut pas accepter sans faire quelques réserves, les conclusions de M. Carougeau. Lorsque M. Carougeau affirme d'une façon absolue qu'il n'y a pas eu de peste bovine ni en Indo-Chine ni dans la péninsule Malaise, il s'expose à commettre une erreur parce qu'il n'a étudié, dans le cours de sa mission, qu'une seule épidémie et que son séjour en Indo-Chine est encore trop court pour que les observations et les études de ses prédécesseurs puissent être déclarées, sans preuves plus concluantes, entachées d'erreurs d'interprétation. Dès l'annexe 1898 en effet, et principalement en 1899, MM. Carré et Fraimbault, prédécesseurs de M. Carougeau à l'[Institut de Nha-trang](#), ont étudié avec le plus grand soin l'épidémie qui fit le tour des pays de l'Indo-Chine et décimait les troupeaux du Tonkin.

« Les conclusions de leurs travaux de laboratoire aussi bien que de leurs inspections sanitaires, dans les pays épidémiques, étaient que nous nous trouvions bien en présence de la peste bovine.

« Le mode de traitement qu'ils ont préconisé a, d'ailleurs, fait ses preuves.

« Il nous est donc permis de croire, sur l'autorité des très intéressantes et importantes recherches de M. Carougeau — et cet avis est partagé par M. le chef du service vétérinaire de l'Indo-Chine, M. Lepinte — que la peste bovine n'est pas la seule maladie contagieuse des bovidés en Indo-Chine, et nous n'affirmerons pas, avec lui, que l'on se trouve en présence d'une seule et unique affection, la septicémie hémorragique.

Dr Yersin. »

Dans ces conditions, ne pourrait-on être amené à croire que cette substitution du nom d'une maladie à une autre ne serait qu'un subterfuge de l'Administration pour échapper à des responsabilités pécuniaires ?

La Chambre, à la suite de cette discussion, charge son président de poursuivre l'étude de cette question auprès de l'autorité supérieure.

Monsieur,

Comme vous venez de le voir confirmer, nos craintes se sont réalisées, par la réapparition d'épizooties sur de multiples points du Tonkin.

Dans ces conditions, la chambre d'agriculture estimera que les demi-mesures doivent être écartées par l'emploi d'un remède radical.

Vous avez, à maintes reprises, exprimé l'opinion que la police sanitaire préventive seule pouvait libérer le pays du lourd tribut que la mortalité des bovidés prélève annuellement sur l'Agriculture tonkinoise, paralysant le développement de l'une des branches les plus intéressantes de l'économie rurale.

Par police sanitaire préventive, notre assemblée entend l'organisation d'un service permanent dont chaque représentant aurait pour mission, dans une zone déterminée,

- 1) de se tenir constamment au courant des cas de mortalité des animaux ;
 - 2) de suivre les foires et marchés de bestiaux ;
 - 3) de profiter de ce contact permanent avec l'indigène pour faire son éducation au point de vue de la nécessité d'observer certaines règles d'hygiène du bétail ;
 - 4) de prescrire les mesures nécessaires pour éviter la contagion.
-

PRIMES À L'AGRICULTURE (*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1904)

La Commission de répartitions des primes d'encouragement à l'Agriculture vient de terminer son travail.

Après examen des différents procès-verbal de visite des concessions elle a arrêté comme suit sa liste de répartition :

- Province de Bac Giang : MM. Touchais 100 p ; Bonnafont 100 p. ; Tartarin 800 p.
Province de Bac-ninh : M. Rousselet 250 p
Province de Haiduong : M. Pivot 100 p.
Province de Ha-giang : M. Gardies 350 p
Province de Ha-nam : MM. Guillaume frères 900 p. Roux et Schaller 750 p.
Province de Hoa-binh : MM. Borel 1.050 p. Guyot de Salins 700 p. Legrand 260 p.
Province de Hung-hoa : MM. Bichot 350 p Courtein 300 p. Gilbert 550 p. Morice 550 p. Verdier 550 p.
Province de Ninh-Binh : MM. Bernhard 1.000 p. Lafeuille 620 p. Levy 300 p. Repelin 750 p. Yvoir 300 p.
Province de Phu-lien : MM. Dandolo 260 p Mondauzé 150 p.
Province de Phu-lo MM. Courret 400 Guillaume 550.
Province de Quang.yen M. Faussemagne 280 p.
Province de Sontay M. Piglowski 200 p.
Province de Tuyén-quang : MM. Cadars 330 p. Laumônier 250 p. Lecacheux 500 p.
Perrin 650 p. Rémery 650 p.
Province de Thai-Nguyên : MM. de Comaille 510 p. Commans 300 p Touchard 160 p. Girard 550 p. Godard 650 p. Reynaud Blanc et C^{ie} 800 p.
Province de Vinh-yên : M. Rineri 260 p.
Province de Yên Bay : M. Chavanieux 220 p.

DE LA COLONISATION AGRICOLE AU TONKIN (*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1904)

La chambre d'agriculture du Tonkin vient d'envoyer à chaque planteur une lettre circulaire, pour faire connaître qu'une assemblée générale se tiendra à Hanoï, le mercredi 24 août, réunion qui aura pour but l'étude en commun de la situation actuelle de la colonisation agricole et des moyens pratiques à employer pour favoriser sa progression.

Il est douteux que cette réunion ait pour résultat une amélioration quelconque à l'état de choses existant déjà, mais comme il ne faut s'étonner de rien par le temps qui court, il pourrait se faire aussi qu'il en sorte quelque chose d'utile ; l'inraisemblable pouvant, parfois, être vrai. C'est dans cette dernière éventualité que je soumets aux colons indo-chinois quelques réflexions sur ce sujet.

Il est indiscutable qu'à l'heure actuelle, la colonisation agricole en Annam-Tonkin n'a pas tenu tout ce qu'on espérait d'elle. Il s'agit d'établir les responsabilités, et de trouver ensuite un remède.

Deux causes ont contribué surtout à réduire à néant les efforts des colons ; les procédés des administrateurs à l'égard de ces derniers, et les faveurs accordées aux indigènes, déjà protégés par une législation beaucoup trop bienveillante.

Des résidents, il est vrai, ont traité avec beaucoup de bienveillance certains colons, mais il s'est trouvé, par une coïncidence bizarre, que ces colons étaient peu dignes d'intérêt. Les uns étaient des ambitieux, les autres de robustes fainéants, ceux-ci étaient recommandés par de hauts personnages, ceux-là avaient l'audace du bonneter ou l'âme de Judas. Tous faisaient de la colonisation en amateurs. Je pourrai citer des exemples datant de 1903 et 1904 à l'appui de ma thèse, mais je préfère remonter à dix et quelques années en arrière, et rappeler simplement les cadastres et marchés de Nam-Dinh concédés à M. de Cuers, et la concession agricole donnée à M. Knosp à Hanoï entre le fleuve Rouge et l'hôtel Métropole. Il faut, d'ailleurs, n'avoir qu'un étonnement relatif devant ces faits qui semblent du domaine de l'histoire ancienne du Tonkin, car on a vu plus fort que cela, plus récemment, et on avait vu aussi fort, avant. Mais passons. Par contre, les colons sérieux ne demandant qu'au travail un légitime succès, ne furent pas toujours soutenus, comme on aurait dû le faire. Il y eut, il y a encore, de profonds découragements. À ce point qu'à l'heure actuelle, il n'est pas rare de rencontrer des planteurs, déclarant qu'avec notre façon d'administrer, il n'y a rien à faire au Tonkin.

Et par « façon d'administrer », ils entendent cette protection à outrance envers et contre tout de l'indigène contre l'Européen. Théoriquement, il y a des lois qui nous protègent contre la mauvaise foi annamite ; en fait, l'Annamite fait ce qu'il veut, et le colon n'y peut rien. Il est inutile de rappeler ici les difficultés qu'éprouve le colon à se faire rembourser ses avances ; la menace perpétuelle sous laquelle il se trouve de voir les métayers abandonner la concession ; les mille et un mensonges employés afin d'obtenir de l'argent ; l'impuissance matérielle dans laquelle se trouve l'Européen de faire exécuter loyalement son contrat à l'indigène ; la pénurie de main-d'œuvre, l'absence de loi pratique sur ladite main-d'œuvre ; l'influence occulte des mandarins ou des villages voisins ; l'entente tacite entre les gens de la concession et ceux du voisinage immédiat pour voter le planteur, etc., etc. Ce sont là choses connues et archi-connues par les intéressés. Mais il ressort de l'examen de la situation de la colonisation agricole actuelle en Indo-Chine que le mal principal vient de ce que l'Européen n'est pas suffisamment armé contre l'indigène. Celui-ci est et restera le maître tant que la législation, réglant les rapports entre colons et métayers n'aura pas été entièrement

refondue. En l'état actuel des choses, la colonisation ne progressera jamais. Au contraire.

Les pouvoirs publics, devraient se bien pénétrer de cette idée que la réussite d'un colon français exerce la plus heureuse des influences, la plus essentielle de toutes, au point de vue de la colonisation, car la nouvelle s'en répand en France et détermine aussitôt plusieurs de nos compatriotes à apporter dans ces nouvelles terres françaises, le concours de leur intelligence et de leurs capitaux. Combien de colons français ont réussi au Tonkin ? Aucun, à ma connaissance du moins. J'entends par réussir que le colon soit arrivé à la fortune, ou même à l'aisance, en exploitant les produits du sol.

M. Beau, dans une circulaire confidentielle aux chefs de provinces, recommandait la bienveillance vis à vis des colons. Cela n'empêche pas certains résidents de regarder avec une méfiance instinctive, et de considérer comme des aventuriers criminels, les gens venus ici tenter la fortune. Comme s'il n'était pas surabondamment prouvé que nombre d'entre eux ont fait ici le coup de feu, ont risqué leur peau autrement que certains ronds-de-cuir, ont fait depuis longtemps leurs preuves de courage !

Il y a bien peu de fonctionnaires en état de savoir ce que représente de peines, d'efforts, et d'argent une cabane en pleine brousse de trois mètres carrés sans étage, couverte en tuiles. C'est le premier cai qui a disparu, sans avoir rien fait, en emportant les avances. C'est le second cai, qui est tombé malade, au début des travaux. C'est le troisième qui, après avoir laissé la chaux et le ciment à la pluie, est venu déclarer que « l'eau était beaucoup mauvaise », et que ses ouvriers l avaient quitté. C'est une porte qui a été perdue, la toiture qui a été mal faite, les bois des fenêtres qui ont joué, le sable qu'on ne se procurait qu'à prix d'or, les ouvriers maçons qui ne voulaient pas monter là-haut, les coolies qui n'osaient y coucher la nuit ayant peur du tigre, etc., etc.. Enfin, ce misérable abri qui, à Hanoï, aurait demandé quarante huit heures de travail et cinquante piastres, a demandé trois mois sur la concession, et revient à plus de deux cents piastres. Ce sont ces efforts, pour arriver, seul en pleine brousse, au milieu d'indigènes mal intentionnés, à faire quelque chose, dont l'autorité ne se rend pas assez compte. Car si elle s'en rendait compte, elle donnerait au planteur la place à laquelle il a droit.

Et c'est ici une nouvelle cause de déconsidération pour le colon que ce fait de le tenir, dans sa province, et vis-à-vis des indigènes, pour quantité négligeable.

Pour certains, la colonie française de l'Indo-Chine ne compte, en fait de population avouable, que la hiérarchie de fonctionnaires qui commence au gouverneur général pour finir au personnel auxiliaire.

Suant aux écrivains, banquiers, industriels, négociants, est-ce que cela compte ?

Cela est si vrai que le communiqué de l'Administration, signalant les noms des partants, lors d'un départ de l'Océanien pour France, faisait suivre les noms de MM. Mézières, Faussemagne, Lataste, Clément, Jacque, Abrial, Martin Bock, Renoult-Lyat, des lettres « S. P. » *Sans profession*. A côté de cela, on n'a pas oublié de mettre en regard de tel ou tel nom commis de résidence, commis-greffier, surveillant des poste, administrateur, etc.

MM. Mézières, avocat à Hanoï ; Faussemagne, Lataste, entrepreneurs au Tonkin ; Clément, propriétaire et entrepreneur de grands travaux à Hanoï, associé de la maison Hermenier et Planté, adjudicataires de la fourniture des machines et appareils pour la distribution de l'eau potable à Saïgon ; M. Jacque, associé de la maison Graf, de Lailhacar et Cie, rue Martel, à Paris, ayant une usine à Khanh-Hoï et une maison importante, rue Catinat, à Saïgon ; M. Abrial, inspecteur au chemin de fer de Saïgon-Mytho ; Martin Bock, planteur-éleveur, chez son frère Auguste Bock, dont la ferme est située derrière le champ de courses à Saïgon ; Renoult-Lyat, hôtelier restaurateur à Dap-Cau, etc., etc., étaient qualifiés « sans profession » ! Pour n'avoir point une place ou une fonction rétribuée par l'État, les susnommés n'en avaient pas moins des fonctions très utiles dans la colonie, où ils occupaient ou occupent encore, une place très

honorable. Ils ne sont point sans profession. Mais cette erreur montre le peu de cas que l'on semble faire dans les bureaux de tout ce qui touche au commerce et à l'industrie, qui doivent occuper le premier rang, dans la colonie. Avec les Annamites, c'est pis. Certains ronds-de-cuir poussent les indigènes à la résistance vis-à-vis des colons. Ils les encouragent, les soutiennent, leur donnent les moyens détournés d'embêter le colon, ou de l'empêcher de gagner sa vie. Les instructions de M. Beau sont tout autres, je l'ai déjà dit. Mais c'est pitoyable de voir comment certains sous-ordres entendent la bienveillance recommandée...

Si l'on veut réellement favoriser la colonisation agricole, il faut :

1° Donner au colon un prestige, une autorité, une place autre que celle qui lui est faite actuellement vis-à-vis de l'Annamite.

2° Modifier complètement la législation, en ce qui regarde les rapports entre métayers et colons, entre ouvriers et patrons. Établir des pénalités [et réprimer] les vols de buffles et la mauvaise foi dans l'exécution des contrats.

3° Réglementer la main-d'œuvre indigène.

4° Ne pas accepter les Chinois aux adjudications.

Pour mémoire, je citerai le marché de gré à gré passé entre l'autorité militaire et le Chinois Lao-Tson-Sam pour la construction des routes militaires Tuyênn-Quang-Ha-Giang et Thai-Nguyen-Cao Bang, en 1896. Cent mille piastres de bénéfices en six mois.

5° Aider effectivement les colons intéressants.

Il y aurait un volume à écrire sur la question.

Mais il faut savoir se borner. Et, pour l'instant, je me borne à souhaiter que de la réunion des planteurs du 24 courant sorte quelque chose d'utile à la colonisation agricole au Tonkin. Car celle-ci est loin de briller.

Le Nhaquê.

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 23 août 1904)

Arrêté prononçant la déchéance de M. Henry Binder de tous ses droits sur des terrains domaniaux à Quang-yên qui lui avaient été accordés en concession provisoire.

CHRONIQUE RÉGIONALE (*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1904)

NINH BINH. — Voici d'après un témoin oculaire comment s'est produite la mort du regretté M. Repelin.

Il était allé avec son fils Paul âgé de 13 ans, et M. Cottin, visiter la concession de M. Magnan et y faire une partie de chasse. Au retour, au moment où il se disposait à repartir avec ses compagnons par le même sampan, Il portait son fusil chargé sur l'épaule, le canon en avant. Il s'approcha le premier du sampan et saisit son arme avec les deux mains pour s'en faire un point d'appui. À peine la crosse reposait-elle dans le sampan que le coup partait, atteignant M. Repelin au dessous de l'aisselle gauche. Il tomba à la renverse, une patte du corps dans le bateau l'autre partie dans l'eau, en prononçant deux ou trois paroles qu'on ne put distinguer, puis il mourut aussitôt.

Son corps fut transporté dans sa maison par son fils, M. Cottin, et madame Repelin, prévenue aussitôt du grand malheur qui la frappait.

Nous nous inclinons avec le plus profond respect devant ce colon tombé sur la terre tonkinoise, en exprimant à madame Repelin et à tous les siens toute l'expression de notre profonde sympathie.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} janvier 1905)

L'état de mise en culture des terrains provisoirement concédés à MM. Grandmange, Beauverie et Pivet sera examiné par une commission spéciale composée de MM. de Miribel, administrateur des Servies civils, Lateuille, membre de la chambre d'agriculture, Guilbert ⁸, chef de la section du cadastre à la Résidence supérieure, Hanoï, Sasias, président du tribunal de Haïphong, Godard, membre du Conseil de Protectorat, Henri Meiffre, conseiller municipal de Hanoï, Aimé Martin, conseiller. Cette commission se réunira à Haïphong sur la convocation de son président.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 janvier 1905)

Sous la forme d'esprit qui est propre à son directeur, le *Petit Tonkinois* se livre à une humoristique boutade sur le sort de budget de l'Agriculture dévoré, d'après les dires de la résidence supérieure, par les rats. En fait, les primes auxquelles s'attendaient les malheureux colons, atteints par les ravages de l'épizootie l'an passé, vont sans doute leur passer sous le nez. La chambre d'agriculture, paraît-il, ne se contenterait [pas] des raisons si subtilement opposées par la Résidence supérieure à leurs légitimes démarches. Et elle aura grandement raison. Cette assemblée avait déjà demandé que des allocations insérées dans le budget de l'Agriculture, qui n'avait rien avoir avec elle, fussent entièrement séparées en un chapitre tout à fait distinct. Cela avait même été promis à l'honorable président, M. Duchemin, et nous aimons à croire que M. Fourès tiendra cette promesse. Du reste, la chambre d'agriculture avait l'intention de protester avec fermeté contre ces procédés de nature à nuire aux légitimes intérêts de nos colons et de nos éleveurs européens et indigènes.

Cette assemblée avait, en effet, l'intention de revendiquer, une fois de plus, la propriété et l'emploi de crédits qui sont alloués au budget même de l'agriculture.

Il fut autrefois mené en France un grand bruit autour de certaines habitudes de virements budgétaires auxquels le gouvernement impérial s'adonnait facilement. Un livre, entre autres, parut et fut lu. Il s'intitulait, si nos souvenirs sont exacts, *les Comptes fantastiques d'Haussmann*. Son auteur était, croyons-nous, Jules Ferry, de patriotique et d'illustre mémoire.

La critique eut du succès, elle contribua dans une large part à faire cesser ces abus.

On nous assure qu'un de nos concitoyens, à la plume gauloise et alerte, préparerait sur les choses tonkinoises un travail de ce genre ; cette étude, prise sur le vif, comprendra, nous l'espérons, un chapitre fort gai et d'actualité sur la destruction des rats et sur les ravages que ces petites bêtes exercent dans les crédits destinés à l'agriculture et aux colons. Cette réponse typique aurait été comprise à la date fatidique du premier avril mais écrite, à l'époque des étrennes, elle a dû paraître d'une amère ironie à ces colons que l'on attire au Tonkin par une réclame officielle exagérée et que l'on abandonne ensuite, souvent sans vergogne, à leur malheureux sort.

⁸ Louis Adolphe Guilbert : né le 30 déc. 1871 à Vanves (Seine). Chef du cadastre au Tonkin. Retiré à Saint-Aubin d'Arquenay (Calvados).

CONCOURS AGRICOLE DE HANOÏ (1905)

Un concours agricole avait déjà eu lieu lors de l'[Exposition de Hanoï](#) en 1902-1903, occasion, pour *La Dépêche coloniale illustrée*, d'un reportage chez les colons du Tonkin et d'un exposé de leurs difficultés (n° du 15 juin 1903, p. 144-146).

CHRONIQUE LOCALE (*L'Avenir du Tonkin*, 27 septembre 1905)

Concours agricole

Au moment où le problème de l'irrigation est dans toute son actualité, le Comité du prochain concours agricole a pensé qu'il y aurait intérêt à présenter aux populations du Tonkin un spécimen des norias utilisées dans le Quang Nam et dans le Quang Ngai en nombre considérables pour la distribution des eaux des diverses rivières au milieu des rizières.

Ces norias sont actionnées par des animaux, les pieds des nhaqués ou le courant de l'eau. Au Quang-Ngai, en raison de la hauteur de certaines berges, ces roues atteignent une hauteur de 20 à 25 mètres. Construites entièrement en bambou, elles fonctionnent aisément et répandent dans tous les champs voisins l'eau fertilisant en grande quantité. Leur emploi dans le delta du Tonkin rendrait d'incalculables services. Des ouvriers indigènes ont été demandés en Annam pour édifier une de ces norias au **milieu du concours agricole**.

HANOÏ CONCOURS AGRICOLE (*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1905)

Grâce aux mesures d'ordre adoptées par M. le garde principal Charasson, commandant le poste de garde indigène du concours, et, il faut l'ajouter, au bon esprit et à la sagesse de la foule, l'ordre a régné partout, sans accident.

Dimanche matin, les visiteurs ont été encore plus nombreux et empressés. Toutes les routes conduisant au terrain du Concours étaient couvertes de monde, les uns à pied, les autres dans les véhicules variés en usage à Hanoï.

De son côté, le Chemin déversait d'heure en heure des voyageurs impatients, pendant que le tramway amenait à son terminus de Bach-Mai.

L'entrée du concours se faisait par la porte monumentale, œuvre de la maison Bourgouin et H. Meiffre, les créateurs de l'usine du Grand Bouddha.

De cette porte, une avenue ornée d'oriflammes conduisait directement au champ de course improvisé devant une tribune officielle pour les réjouissances du concours hippique de dimanche soir.

À gauche de l'entrée, dans l'immeuble servant de logement à la garde indigène, était installé le bureau du secrétariat. Là, on n'a pas chômé, sous la direction de M. Bichot, secrétaire général du concours.

De l'autre côté de la porte, se tenaient, dans un pavillon spécial, le vétérinaire inspecteur des épizooties, chargé d'examiner l'état de santé des animaux à leur arrivée

au concours. Le service, qui avait été installé pour la première fois, en pareille circonstance, a fonctionné à la satisfaction générale. Plusieurs animaux ont été inoculés du sérum protecteur.

Le premier pavillon à droite était affecté à l'exposition de l'espèce chevaline : nombreux étaient là les représentants de cette espèce d'animaux si utiles. Il en est venu de partout, de l'intérieur, de Chine, d'Annam même. Il y a ici un lot des plus remarquables de MM. Danloux du Mesnil, des frères Borel, Guillaume, etc., etc.

À la deuxième catégorie, espèce bovine, nous retrouvons nos belles races indigènes et françaises avec les animaux présentés par MM. Loisy, Weill, Roux et Schaller, Levy, Verdier, Guillaume frères et Borel, Gilbert, Dandolo, Mondange, Danloux du Mesnil, ainsi que celles des éleveurs et propriétaires indigènes dont les noms nombreux allongeraient cette énumération. Nous les retrouverons aux prix. Nous remarquons les bœuf de trait de MM. Roynel, Gilbert et Vi van Y.

Le parc à buffles attire l'attention par un lot de belles et bonnes bêtes. L'un d'eux nous présente un front armé d'une façon redoutable. Backan lui donna le jour, chez l'indigène Trieu Va Can. M. Dandolo présente également [ligne illisible] MM. Verdier, celui qui a obtenu un rappel de médaille d'or.

L'espèce ovine est bien représentée par les lots de MM. Bellan, d'Arcivaud et Loisy. Le premier montre un bétail français remarquable.

À la section voisine, nous voici devant de ravissants échantillons de l'espèce caprine. Les charmantes bêtes sont remarquables. À citer le lot de chèvres de race djiboutienne appartenant à M. Bournique, d'Haiphong, les chèvres blanches à poils longs du pays de MM. Guillaume frères, Borel frères et Quan-Diem.

Un pas de plus et, selon le proverbe, se réveille en nous un amour de cochons. La maison Loisy a conduit au concours un lot considérable de porcs qui dénotent, de la part du boucher de la rue Paul-Bert et de ses collaborateurs, le désir de doter le Tonkin d'une race de valeur à tous les points de vue. Nous nous extasions devant le verrat, la truie et ses nombreux petits. Heureux ceux qui goûteront aux chefs-d'œuvre de charcuterie confectionnés avec de pareils produits

Nos planteurs et les indigènes ont, du reste, rivalisé d'émulation. Il y a de véritables prodiges à signaler dans les lots de Bac-Kan, de Kouang-tchéou, Long-tchéou et parmi les produits de MM. Baul (?) et Guillaume Roux et Schaller, Verdier, etc.

Encore un élevage à développer utilement.

*
* *

Nous passons en portant nos pas dans un autre pavillon, prolongement du précédent. Ici, nous retrouvons les qualités d'organisation de M. le commissaire Jacquet à qui l'on doit des félicitations et des remerciements pour son concours empressé et dévoué.

Les bouteilles et pots de lait frais, les fromages s'étalent, excitant la convoitise des gourmets. MM. Virot, Reynaud et Blanc, Borel, Gobert et Gilbert ont apporté leurs bons produits.

M. Rousselet, de Thi-cau, obtient un succès d'estime et de.... gourmandise avec ses petits pots de confitures confectionnées avec des fruits du pays. Souhaitons qu'au prochain concours agricole, on importe au Tonkin les concours de confitures, à l'imitation de la vogue actuelle dans la Métropole.

Tournons un peu, nous voici devant le temple de la friandise, œuvre de M. Maillard, le confiseur de la rue Paul-Bert. Ce bon et doux artiste nous démontre que tout ce qui parle à la bouche et à notre goût vient de l'*Alma Mater*, cette agriculture aux abondantes mamelles. Bonne crème à la Chantilly, chocolats fondants dans leur robe

d'argent, combien je regrette encore de ne pas pouvoir vous goûter. Un plaisir, passons !

Le gastronome cède le pas à l'homme de science. Revenons plus bas : légumes, pas assez nombreux, des fleurs, des orchidées, puis des échantillons de graines variées, enfin des minéraux, puis des savantes recherches de MM. Benoit, Lantenois, Saint Paul, Beauverie, toutes remarquables.

Il faut s'y arrêter plus longtemps. L'avenir du Tonkin trouve là un des principales branches de son développement. Songeons y. Puis les produits de céramique de l'usine du Grand Bouddha, complétée par celle de Dap Cau, de MM. Bourgouin⁹. L'École professionnelle est représentée par son distingué et laborieux directeur, M. Pouchat. Il exposé un outil agricole des plus utiles et des mieux imaginé, des dessins intéressants et une publication sur l'utilisation des légumes indigènes par nos compatriotes M. Ravais expose ce qui nous manque le plus en ce pays, de l'engrais, sous forme de poudrette bien préparée et dorée. Encore une industrie à créer et qui réussirait.

Puis des réductions de machines, de métiers, d'instruments, d'ustensiles indigènes qui dénotent chez leurs auteurs un goût qu'il conviendrait d'encourager en créant des écoles professionnelles.

La vannerie a une bonne place à conquérir sur les marchés, du pays et de l'extérieur.

Nos essences forestières ont ici des échantillons qui prouvent les richesses de nos massifs encore à exploiter rationnellement, car il faut à la fois couper et conserver. Thai-n guyên, Quang-yen, Bac Kan, Hung-hoa, Son-la ont ouvert leur écrin forestier.

Georges Bois, où es-tu ? Une étagère de jouets indigènes se dresse à son tour devant nous : ils sont moins nombreux que dans la belle salle de la Philharmonique, toujours amusants. Passons de l'autre côté. Pavillon semblable au premier.

Nous voici dans la section les textiles, encore une novation, avec le jute de la maison Saint frères, de M. Verdier ; de l'abaca, dont M. Reméry entreprend avec succès la culture, après une intéressante mission aux Philippines ; l'agave, si heureusement importé au Tonkin par M. Gilbert ; ensuite les soies de M. Gavanon, les soies indigènes, les résines de M. Bonnafond, les paddys, le paddy parfumé si recherché par les gourmets [sic] de M. Roynel, le blé lui-même, et nous devons en passer, et nous prions les exposants que la mémoire nous fait omettre malgré nous, de nous pardonner. Nous voulons revenir sur leurs mérites dans un prochain article, afin de rendre à chacun en particulier le juste tribut de reconnaissance que l'on doit à ces hommes d'action qui veulent augmenter par leurs efforts la grande richesse du Tonkin.

Les beaux rotins de Tuyêñ-Quang, dont quelques-uns sont aussi beaux que ceux renommés des États malais de Singapour, les bambous énormes de la même province, de celles de Bac-Kan, les produits médicamenteux des provinces de Hung-Hoa, Son-La, Tuyêñ-Quang et Bac-Kan.

C'est un Tonkin ignoré qui se révèle ainsi à nos yeux. Puisse cette démonstration économique faite par l'entente de nos colons constituer un enseignement profitable. Félicitons la chambre d'agriculture de n'avoir reculé devant aucune difficulté pour réussir ce concours.

Une section à voir est celle des instruments. Nous regrettons qu'ils ne soient pas plus nombreux encore.

L'Union commerciale a réuni là un lot de machines qui attirent l'attention de nos nhaqués.

La curiosité de ce jour sera-t elle l'entraînement de demain pour nos méthodes européennes ?

[Mutuelle agricole indo-chinoise]

⁹ Société anonyme des tuileries de l'Indo-Chine (SATIC).

Voici la machine à décortiquer l'agave de M. Gilbert, puis l'éclairage à l'acétylène, système Bourret, un concurrent à de la Pommeraye. Nous entrons dans un pavillon, sans doute une salle d'examens impériaux. D'élégants Chinois s'y prélassent au milieu des hocheurs [sic] et des imprimés. Rassurons-nous : les soldats de Yenchi-Khai sont loin ! Nous sommes dans le salon de la Mutuelle agricole, dont M. Fort est l'agent général en Indochine. Une institution de prévoyance dont les bienfaits ne sont pas encore connus comme ils devraient l'être.

Jehan

Société d'Encouragement

Comme l'indiquent les programmes, la Société d'Encouragement distribuait, à l'occasion du concours, 2.200 p. réparties sur trois catégories : étalons, juments et poulain ou pouliches.

Le jury a fonctionné toute la journée de samedi. Cent quatre vingt onze animaux ont défilé devant lui. Voici le classement et les récompenses données par la société :

.....

IMPRESSIONS D'UN RURAL AU CONCOURS par Grandchamp (*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1905)

Il faut le déclarer hautement : le concours agricole fut un succès et les organisateurs peuvent être fiers des résultats obtenus.

Les colons qui prirent part à cette manifestation de notre activité agricole regagnent leurs terres et leurs exploitations, satisfaits de l'accueil qui leur fut fait et de l'organisation des détails d'installation.

Ça et là, les opérations des différents jurys ont suscité des mécontentements et il faut bien le dire, c'était inévitable. Il est extraordinairement difficile de ne froisser personne en pareil matière, mais il est certain que la bonne volonté, l'impartialité des jurys n'ont pu sérieusement être mises en doute et s'il y a eu quelques erreurs commises il faut certes, les déplorer, mais aussi, les excuser. La besogne confiée aux membres des jurys était considérable et la durée de leurs opérations étroitement limitée. — Cette réunion a donné lieu à d'intéressantes transactions. Bon nombre des animaux exposés ont été vendus. Les bœufs de boucherie, dont quelques spécimens étaient vraiment merveilleux, ont été acquis par les divers bouchers d'Hanoï ; il en a été de même pour les porcs.

Messieurs Guillaume et Borel frères, qui avaient exposé de superbes taureaux et vaches métis, ont vendu la presque totalité de ces animaux et n'ont gardé pour les reconduire sur leurs exploitations que les sujets dont, à aucun prix ils ne voulaient se défaire.

Messieurs Roux et Schaller avaient exposé un merveilleux taureau de pur sang savoisien, de la variété dite du Canton d'Abondance. Cette superbe bête a fait l'admiration de tous les connaisseurs.

Les vaches laitières que nous avons pu voir étaient fort belles. Messieurs Borel exposaient une superbe bête savoisienne, également de la variété d'Abondance, qui, dans les premiers mois suivant le vêlage, donne facilement ses douze litres de lait ; cette savoisienne et sa génisse, puis deux magnifiques bêtes de cette variété de la même

race, dite Tarentaise, exposées par M. Dandolo, constituait un groupe d'animaux importés des plus réussis.

Le nom des frères Borel est venu déjà bien souvent sous ma plume mais je trouve qu'on ne saurait assez louer ces Messieurs du très grand service qu'ils ont rendu à la Colonie en important taureaux et vaches françaises. Aujourd'hui, grâce à leur initiative, on trouve un peu partout, chez les colons s'occupant d'élevage, des animaux métis produits du croisement des spécimens importés avec des sujets de la race indigène sélectionnés.

Ces métis présentent de remarquables qualités laitières ; en outre, l'élévation de taille est très notable, la conformation est d'agréable aspect et la rusticité parfaite, à tel point qu'il n'y a pas, au point de vue des soins à leur donner, de différence à faire entre ces métis et les animaux indigènes.

Les produits de ces croisements sont, d'autre part, en tant qu'animaux de boucherie, d'une supériorité incontestable. Le jour est prochain où la colonie possédera une race bien fixée et présentant de bonnes aptitudes laitières et d'engraissage. Il faut louer sans réserve de pareils résultats et rendre justice aux efforts de ceux qui eurent l'énergie de les préparer.

Quelques vaches indigènes ont donné sous les yeux du jury d'intéressants résultats au joint de vue de la production du lait. Il y avait lieu de tenir compte cependant des fatigues supportées par ces animaux en cours de voyage, du changement de régime, de l'espèce d'inquiétude que leur causait la foule et, aussi, il faut l'ajouter, du froid très vif ressenti. La matinée du samedi, durant laquelle on procéda aux opérations de la traite, fut, en effet, très froide et la nuit l'avait été exceptionnellement au point d'indisposer très fort quelques animaux.

Les « gens de cheval » ont dû éprouver une satisfaction grande à voir le nombre de belles bêtes exposées.

La province de Bac-Khan avait apporté un soin remarqué de tous à réunir, pour le concours, de très jolis chevaux. Monsieur Marou, garde principal, chargé par M. le résident Lomet d'organiser sur place l'exposition de cette province, s'y était appliqué avec une activité et un zèle charmants. Je ne crois pas que ce sympathique garde principal ait ramené à Bac-Khan beaucoup des chevaux qu'il exposait : tous ou presque tous ont été vendus et l'on comprend l'emballement des acquéreurs.

L'exposition des produits agricoles a surpris les visiteurs par sa variété.

Les gens qui contestent au café du Tonkin son arôme ont dû revenir de leur erreur en flairant les divers échantillons qui leur étaient soumis — ce fut le triomphe de MM. Roux et Schaller, Lafeuille, Levy, Morice et autres. M. Lafeuille, notamment, exposait du café de sa récolte de 1901 qui doit être, à en juger par son parfum, un vrai régal du gourmet.

M. Morice a causé, par l'exhibition de ses flacons de parfums, une véritable stupeur dans le public des gens qui ignorent encore les efforts faits de divers côtés et contestent les ressources de notre Tonkin. C'était merveille de respirer ces ylang-ylang, ces patchoulis. Oh quoi ! cela se fabrique au Tonkin ! Il s'est trouvé planteur intelligent pour suivre cette voie ! Certains n'en revenaient pas.

Une mention à M. Delmas qui exposait du fameux fourrage !

À l'exposition des volailles, grand succès pour M. Bellan et MM. Borel.

M. Gilbert, planteur à Hung-Hoa, intéressait vivement les visiteurs par les spécimens de fibres d'agave préparées à l'aide de la machine dont il est l'inventeur.

En somme, l'impression générale fut des plus heureuses.

Il nous faut souhaiter, en terminant, que l'Administration veuille bien faire les sacrifices nécessaires pour édifier, sur l'emplacement réservé au concours, des constructions définitives, aménagées avec soin, pour servir aux exhibitions de ce genre et qui auront lieu, nous l'espérons, annuellement.

.....

AU CONCOURS AGRICOLE

Nous nous apercevons que nous avons omis involontairement les soies, parmi lesquelles une exposition de papillons, envoyés de Backan, les cotons de M. H. Pivot, de Dông-triêú, dont les fromages ont été remarqués et appréciés dans leur section.

Nous avons fait un retour vers l'exposition voisine, celles des voitures et autres véhicules. Une mention pour les produits de nos constructeurs tonkinois, Falconnet, Renard, etc. Une industrie qui ne demande qu'à prospérer.

Enfin, des modèles de charrues indigènes et européennes. Il y a en pour toutes les cultures et tous les terrains.

La veille, nous avons assisté avec intérêt à ce concours de charrues, dont les principaux acteurs furent les indigènes au service de M. Roynel, le courageux colon de Dông-triêú. Encore un enseignement à développer et à encourager.

M. Pouchat nous a fait exécuter, par ses élèves du cours d'agriculture de l'École professionnelle, un concours de greffage, très instructif et également à vulgariser parmi nos indigènes.

Nous pénétrons dans l'enceinte qui passionne le plus les visiteurs, le domaine attribué de la basse-cour. De tous les côtés, le cocorico sonore du coq augmente la gaité de la journée. On peut dire qu'ici, la médiocrité n'a pas paru : oies, canards, dindons, paons domestiqués, pigeons, coq, poules, chapons, sont réunis pour le plaisir des yeux. Nous remarquons les pigeons anversois de Ng. van [?], les pigeons voyageurs de la télégraphie militaire, les pigeons de Kim-Xuyêñ (rivière Claire), les splendides coqs poules et chapons de Bac-Kan de MM. Bellan, Cottin, Borel et Guillaume. Des indigènes en ont agilement exposé de remarquables, des coqs de combat fort beaux, des familles de poussins, des canards de toutes les variétés, des dindons superbes. Ensuite, comme complément de luxe, des merles mandarins jaseurs, des canaris, des oiseaux de toutes les espèces, des tourterelles, etc., etc.

Traversons. Trois cages nous arrêtent au pistage. Dans la première, une collection de chats du Siam, des chats français, puis une chienne d'arrêt. Ce sont d'anciennes connaissances : cet ensemble a obtenu le diplôme d'honneur à l'exposition de Hanoï. C'est le passe-temps favori d'un de nos rédacteurs, qui a eu la patience de créer, par l'accouplement du chat français et de son congénère du Siam, une belle race, vigoureuse, aimable et, surtout, excellente contre les rats.

Nous abordons l'enceinte où sont exposés les multiples spécimens de l'espèce canine. Chaque chien réunit sur sa tête l'affection et les vœux de son maître : il faut l'avouer, les chiens français méritent tous un diplôme ; ils sont tous beaux. La race annamite, à quelque exceptions, est pauvrement représentée, en nombre et en quantité. Il existe pourtour au Tonkin, surtout dans la Haute Région, des espèces de chiens remarquables à divers points de vue. Ils seraient prisés en Europe.

Un de nos confrères a cru bien faire de se demander la raison d'être, dans un concours agricole, des chiens et des chats.

Le chien, l'ami de l'homme de nos villes, est l'auxiliaire utile et vigilant des indigènes, et, par conséquent, de nos colons européens. Son rôle dans la ferme est bien connu. Quant au chat, s'il commet des déprédatations, il défend l'habitation contre des ennemis nombreux dans la brousse, il poursuit même les rats dans les rizières. Il y a donc intérêt à posséder au Tonkin un chat excellent ratier et bon domestique, comme disent nos bons amis des félinis d'Europe.

Nos deux commensaux à quatre pattes sont largement représentés, et nous en reparlerons ultérieurement

La distribution des diplômes et des récompenses du concours agricole s'est continuée à compter du 21 du matin dans les bureaux de la chambre d'agriculture. Le secrétariat du concours s'y est transporté mardi matin.

Résultat du Concours général agricole

1^{re} classe, 2^e région. Races bovines.

Animaux de boucherie.

MM. Loisy 100 p. 00 ; Weill 50 p. 00 ; Trieu van Tich 30 p. 00 ; Trieu-van-Con 20 p. 00.

Taureaux indigènes

MM. Roux et Schaller 100 p 00 ; Levy 50 p. 00 ; Verdier 30 p. 00.

Vaches laitières

MM. Nguyêñ van Xuan 100 p. 00 ; Nguyêñ van Xuyêñ 70 p. 00 ; Roux et Schaller 75 p. 00 ; Vin Diem 50 p. 00 ; Nguyêñ van Thinh 50 p. 00 ; Guillaume frères et Borel 25 p. 00 ; Verdier 23 p. 00 ; Van Diem 5 p. 00 ; Van Mau 5 p. 00 ; Ernest Borel 5 p. 00 ; Thieu van Can diplôme ; Verdier diplôme ; Nguyêñ van Thang diplôme ; Gilbert 25 p. 00 ; Verdier 20 p. 00.

Taureaux d'importation.

MM. Roux et Schaller 100 p.

Vaches et génisses importées.

MM. Dandolo 100 p. ; Guillaume frères et Borel 75 p. ; Dandolo 50 p. ; Guillaume frères et Borel 25 p.

Produits de croisement avec race indigène.

MM. Roux et Schaller 100 p. ; Borel Ernest 75 p. ; Borel Ernest 75 p ; Borel Ernest t 50 p. ; Borel Ernest 50 p ; Roux et Schaller 50 p. ; Mondange 25 p. ; Roux et Schaller 25 p. ; Borel Ernest 25 p ; Danloux 25 p.

Bœufs de trait.

MM. Gilbert 25 p. ; Roynel 20 p. ; Vi van Y diplôme.

Buffles et bufflesses.

MM. Trieu van Can 60 p. ; Doan Nho 40 p. ; Lê van Bich 25 p. ; Verdier 25 p. ; H? cat Trân (Bac-Kan) 10 p. ; Ngo van Diem 10 p. ; Ngo cât Chai (?) 5 p. ; D?o van Ph?en 5 p. ; Ng van Con 5 p. ; Dang van Tuong diplôme ; Verdier (Rappel de médaille d'or), diplôme.

1^{re} classe, 3^e catégorie. Montons nés dans le pays, par bandes (de 5 à 10). — MM. Bellan, 30 p. ; Arcivaud, 20 p.

Chèvres nées dans le pays, par bandes (de 5 à 10)

M. Quan Diem 20 p.

Béliers ou brebis isolément.

MM. Bellan (Béliers) 20 p. Arcivaud, Bélier 10 p. ; Bellan, (Brebis) 20 p. ; Arcivaud, 10 p.

Boucs et chèvres isolément.

MM. Guillaume (Bouc) 15 p. ; Bournique (Bouc) 10 p. ; Guillaume et Borel (boucs) 5 p.

Produits de croisements.

MM. Guillaume 20 p. ; Bournique 10 p.

1^{re} classe, 4^e catégorie. Verrats de race indigène.

M. Ou-hang-Tchéou,. 25 p.

Truies suitées de race indigène.

MM. Ou-hang-Tchéou 30 p. ; Trân-tu Thanh 25 p.

Porcs et truies engrassés.

MM. Guillaume et Borel 50 p. ; Chaix 50 p. ; Vu-van-Don 930 p. ; Loisy 30 p. ; Nguyên-huy-Tinh 25 p. ; Loisy 20 p. ; Dinh-ngoc-Thanh 15 p. ; Dinh-quang Trong 10 p. ; Dinh-ngoc-Son 10 p.

Produits de croisements.

MM. Gille [?] 40 p.; Loisy 30 p.

2^e Classe-1^{re} Catégorie. — 1^{re} Section.— Coqs, poulets et chapons du pays.

Résidence Bac-Kan 50 p. diplôme ; M. Cottin 30 p. ; M^{me} Marty, diplôme ;

MM. Dang van Tuong 10 p. ; Tran van Co 5 p. ; Do van Mam 3 p.

2^e Section. — Coqs et poules d'importation. MM. Guillaume diplôme ; Bellan 30 p. ; Boyer 15 p. ; Dufourcq 15 p. ; Acker mention

3^e Section. — Oies et canards. Résidence Bac-Kan 25 p. ; MM. Ngô van Ra, diplôme ; Bac-Kan 20 p. ; Tran van Co, 10 p. ; Nguyên xuân Diêm 5 p. ; Lê dinh Muoi, Nguyên tiên Tho, Marty, Hoang duy Tu, mention.

4^e Section. Dindon et Pintades. — MM. Ng. van Thi diplôme 10 p. ; Ng. van Hô 10 p. ; Marty mention ; Triêu van Can 10 p. ; Tran van Co 5 p. ; Ng. van Thi o p. ; Guillaume et Borel Hors concours.

3^e et 6^e Sections. Pigeons. — MM. Ng. huu-Giao diplôme ; Ng.-Tien-Tho 10 p. ; Ng hou Giao 5 p. ; XK. 5 p. ; M^{me} Marty mention.

Colombier militaire 20 p. et diplôme.

7^e et 8^e Sections : Lapins. — M^{me} Marty 15 p. ; MM. Dufourcq diplôme ; Maute 10 p. ; Lê dinh Muoi 3 p. ; Vu van H? 2 p.

8^e Section. — MM. Liard 20 p. ; M^{me} Marty 10 p. ;

9^e Section. — MM. Guégan, 5 p. ; Lê dinh Muoi, 3 p. ; Hoang nghia Tong, 2 p.

10^e Section. — MM. Hauser, diplôme ; Mugeot, 20 ; p. Bajon, 15 p. ; Blanc, 5 p. ; Polguère, 5 p. ; Bochinger, 5 p. ; Maravur, Tuyàa, L. Borne, mention.

11^e Section. — MM. Rouet, diplôme d'honneur ; d'Ambert, 15 p. ; Liep van Bien, 10 p. ; Dang van Tiêu, 5 p. ; X. Leverdier, mention.

2^e Classe-2^e Catégorie. — 1^{re} Section lait et beurre. M. Moutte 30 p. 00 ; M. Virot 20 p. ; M.Gilbert diplôme ; M. Guillaume Borel mention. — 2^e Section : fromages. M. Pivot 20 p. 00 ; MM. Reynaud, Blanc 15 p. 00 ; M. Verdier 15 p. 00 ; M. Guillaume Borel diplôme ; M. Maillard mention.

2^e Classe 3^e Catégorie. — 1^{re} section Néant.

2^e section Légumes : Chu dam Thuc 20 p. 00, Le van Thuoc 15 p. ; Tran van Co 10, p. Dio ngoc Day 5, p.

3^e section Fleurs : Mlle Collet 20 p. et diplôme.

2^e classe 4^e Catégorie, — 1^{re} Section. — Riz et paddy :

Province de Bac-Kan, Province de Yên-Bay, Territoire de Kouang tchéou Wan, MM. Trần khan Kiên, Nan dinh, diplôme et 40 p. ; Rousselet, Vu dunh Long, Haiduong, diplôme et 20 p. ; Hoang thi Thung, Haiduong 15 p. ; Dang quart Ich, Haiduong 15 p. ; Ng. tri Anh, Hung-hoa 10 p.

2^e Section. — Autres céréales : farines, féculles, pâtes, racines et tubercules alimentaires. — Province de Bac-Kan. Province de Hung-hoa, Province de Tuyênn-quang, Province de Son La, Territoire de Kouang tchéou Wan ; MM. Boyer, agent de culture, mention ; Courteix et ses métayers. 10 p. ; Musée agricole commercial et industriel, mention ; MM. Ng. van Tan, 10 p. ; Do van Bi, 10 p. Ng. xuân Diêm, 10 p. ; Hon P?ng. instituteur à Quang-Si 10 p. ; Tran van Quan 10 p...

3^e Section. — Miel, configure, sucre et cire d'abeilles. — Province de Hung-hoa, Province de Son La diplôme ; MM. Rousselet, à Bac-Ninh 30 p. ; Ng Xuân Diêm, 10 p.

4^e Section. — Foins et fourrages divers. — MM. Delmas, 30 p. ; Verdier, 20 p. ; Thanh quang Duc, Vu dinh Lung, Ng. van Chuong diplôme.

6^e Section. — Graines, tourteaux, etc., Néant.

MM. Lafeuille, diplôme d'honneur thé, mention honorable café ; Verdier diplôme de 1^{re} classe textile ananas, diplôme de 2^e classe café, thé, oléagineux ; Levy, diplôme de

2^e classe café, mention honorable thé ; Morice, diplôme d'honneur avec félicitation du jury parfum, mention honorable thé, café, caoutchouc, graines oléagineuses ; Delmas, mention honorable fleurs de thé ; Boyer diplôme de 1^{re} classe pour ses collections diverses de fleurs économiques ; Gilbert, diplôme d'honneur textile agave, diplôme de 1^{re} classe coton, graines oléagineuses, huiles ; MM. Pivot, diplôme de 3^e classe (coton) ; Schneider et Maron [??], mention honorable (coton.) Grosain, mention honorable (canne à sucre) ; Bonnafont, diplôme d'honneur (produits forestiers divers avec félicitations du jury ; Saint Frères Service d'agriculture au Tonkin hors concours (membre du jury) ; Société française de filatures de soie, hors concours ; M. Gavanon membre du jury) ; École professionnelle Direction générale musée agricole, hors concours (membre du jury, Hung-hoa, Thai-n guyên, Quang Tchéou Wan, Son La, Tuyênn-Quang, Quang-Yên, hors concours ; MM. Rémery, diplôme d'honneur (textiles abaca), mention honorable (café) ; Borel diplôme de 1^{re} classe (café) ; Guillaume et Borel, diplôme de 1^{re} classe (café) ; Roux et Schaller, diplôme de 1^{re} classe café ; Province de Bac-Kan, de Yên-Bay, hors concours diplôme ; Jardin botanique hors concours diplôme.

Do viêt Tho diplôme de 1^{re} classe coton Prix du Kinh Luoc diplôme 20 p. 00 et 28 p. 00 ; Bui van Ban diplôme de 1^{re} classe soie 28 p. ; Trân tu Di diplôme de 1^{re} classe étoffe, soie 28 p. ;

Tran van Pho diplôme coton 22
Vu dinh Nhuan diplôme soie 22
Bui thé Thê diplôme étoffe, soie 22
Tran thi Man diplôme étoffe, soie 11
Doan duc Nhuan diplôme étoffe, soie 11
Ng. duy Tuan diplôme étoffe, soie 11
Bui v. Tuê diplôme cotonnade 22
Hoang v. Lon diplôme café 2
But viet Phuong mention natte 7
[Illisible] mention natte 7
Ng. yuan Diem mention canne à sucre 7
Vu dinh Lac diplôme ne
Tê sang Yao diplôme produits forestiers 21.
Khai Deng mg. Soi mention costume 7.
Ng. Thai mention hamac 7
Vu van Mau mention filet de pêche 7
Ng. tien Khoa diplôme coton 10
Prix du Kinh Luoc 14
Tran v. Quan diplôme thé 14
Trm v. Co mention thé et ricin 14
Nghiêm xuan Khuyễn mention

3^e Classe. — 1^{re} Catégorie. — Indigènes

Herses Outils, Vu dinh Huong 20 p. ; Ng. van C?? 20 p. ; Trân tri Cao 10 p. ; Nguyễn van Con 5 p. ; Hoang nghia Tung 5 p. ; Nguyễn xuan Diem 5 p.

Labourage, Collaborateurs de M. Pouchat 15 p. ; Collaborateurs de M. Roynel 10 p.

Norias, de Son-Tay diplôme à la Résidence et aux charpentiers 10 p. ; de Vinh Yên diplôme à la Résidence et aux charpentiers 10 p

Moulin à paddy, Peigne à tisser, M. Roynel 25 p. et diplôme ; Dang Phuc 5 p.
Européens

Labourage, École professionnelle M. Roynel diplôme.

Matériel et voitures, Outils, MM. Falconnet Renard diplôme.

M. Pouchat diplôme. Matériel agricole, L'Union commerciale indo-chinoise rappel de médaille vermeil diplôme.

M. Gilbert diplôme. Acétylène MM. Bourret fr., diplôme.

3^e Classe. — 2^e Catégorie, Indigènes. — Tran duc-Thanh, métier à tisser modèle : 5 p. ; Thai van Lac, métier à tisser modèle : 5 p. ; Tran van Phuc, métier à tisser modèle : 15 p. ; Pham Khu-Phu, métier à tisser modèle ; My Thanh, ventilateur : diplôme et 10 p.

Ng. van Huyén, céramique, diplôme ; Vu Qué, objets divers 15 p. et diplôme ; Ng. Phuc Du : 5 p. ; X. vannerie en bambou, 5 p. ; Nghiêm Yuan Truyen, Lang Son : diplôme Hors Concours (échantillons bois) ; X. Quang-Yen : diplôme. 6

Européens. — MM. Ravais, poudrette : diplôme ; service des mines, collection minéralogie : diplôme ; Benoit, collection minéralogie : diplôme ; Beauverie, collection minéralogie : diplôme ; Saint Paul, collection minéralogie : diplôme ; Bourgouin et Cie, céramique : diplôme ; Pouchat, outillage agricole : diplôme ; Publication agricole diplôme ; Pouchat, dessinateur de l'École professionnelle : diplôme ; Mutuelle agricole, mutualité, assurances : diplôme.

Résultats du concours hippique

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 7 mai 1906, p. 437-440)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 773-774)
(*Avenir du Tonkin*, 2 mai 1906)

1. Albert, planteur, Cay-vong, Tuyênn-quang ;
2. Amilhat (Jean), planteur à Bac-ninh, Hanoï ;
3. Artz (Joseph), employé concession Godard, Thai-nguyên ;
4. Barbotin (Albert), colon à Hung-hoa, Hanoï ;
5. Bauer, concessionnaire à Beau Site, Cao-bang ;
6. Beauverie (René-Édouard), colon à Yên-bay, Hanoï ;
7. Bellan (Adolphe-Pierre), concessionnaire, Phuc-yên ;
8. Bellu, concession Laumônier, Tuyênn-quang ;
9. Bernard (Henri-Louis), planteur, Ninh-binh ;
10. Bichot (Auguste Louis), planteur, Phu-doan ;
11. Blanc (Joseph), planteur, Song-cot (Thai-nguyên) ;
12. de Boisadam (Félix), colon, Hanoï ;
13. Boisson (Daniel), agent de la maison Saint Frères, Dia (Hung-hoa) ;
14. Bonnafond (Louis-Joseph), concessionnaire, Bacgiang ;
15. Borel (Marius), planteur, Hoa-binh ;
16. Borel (Joseph Auguste), planteur, Vu-xa (Phu-ly) ;
17. Borel (Ernest-Charles), planteur, Chi-né (Hoa-binh) ;
18. Boyer (Jules), gérant concession Borel, 99-Collines par Phu-ly ;
19. Bourgouin Meiffre (Numa), industriel et concessionnaire, Hanoï ;
20. Cadars (Paul-Auguste), planteur, Tuyênn-quang ;
21. Canque (Pierre), colon, Ngoi-hop ;
22. Caron René (Joseph), employé à la voirie et concessionnaire, Hanoï ;
23. Casianié, colon, Cho-ganh (Ninh-binh) ;
24. Chaffanjon (Paul), fabricant de thé, Cat-tru (Hunghoa) ;
25. Chauveau (Albert Édouard), planteur, Ninh-binh ;
26. Chesnay (Théodore), colon Hanoï ;
27. De Commaille (Élie), planteur, Dong-bam (Thai-nguyên) ;
28. Commans (Pie-Maurice), planteur, Dong-quan (Thai-nguyên) ;
29. Comme, colon, Lang-son ;
30. Counet (Charles), colon, Hanoï ;
31. Courteix (Georges-Jean-Aimé), concessionnaire, Van-phu (Hung-hoa) ;
32. Cottin (Cyrille-Marie), planteur, Ninh-binh ;
33. Daurelle (Ferdinand), négociant et concessionnaire, Nam-dinh, Hanoï ;
34. Dandolo (Marc), planteur, Haïphong ;
35. Darribes (Raymond), représentant de M. Champanhac, Dap-càu ;
36. Denkwitz, concessionnaire, Huong-bi ;
37. Delmas (Antoine), colon, Son-loc (Son-tay) ;
38. Duboscq, colon, Hanoï ;
39. Duchemin (Eugène), planteur à Hung-hoa, Hanoï ;
40. Dupont (Charles), agent des fluviales et concessionnaire, Nam-dinh ;
41. Dupont, employé concession Gobert, Gia-lam ;

42. Dupré (Anthyme) ¹⁰, représentant de la Société d'exploitation agricole au Tonkin, Nam-dinh ;
43. Dupré (Paul-Narcisse), colon, Pho-vi ;
44. Fau (Archippe), colon à Y-na, Dong-giao (Xinh-binh) ;
45. Faussemagne (Auguste), concessionnaire à Huong-bi, Haiphong ;
46. Fenoyl (Jacques de), concessionnaire, Bac-giang ;
47. Gache, planteur, Tuyênn-quang ;
48. Gardies (André-Hippolyte), colon planteur, Hagiang ;
49. Gayet-Laroche (Michel-Célestin), colon, Hanoï ;
50. Gendreau. concessionnaire à Xich-tho, Hanoï ;
51. Gérard (René-Victor), gérant de la Société du Domaine civil de Kébao, Port Wallut (Quang-yên) ;
52. Gilbert, (Léon-Eugène), concessionnaire, Ba-triều (Hung-Hoa) ;
53. Gillard (Émile-Théodore), docteur et concessionnaire, Hanoï ;
54. Girard (Jean), planteur, Thai-nguyễn ;
55. Girot (Guillaume Antoine), employé concession Gardies, Hagiang ;
56. Gobert (Pierre-Henri), colon, Hanoï ;
57. Godard (Sébastien), négociant et colon, Hanoï ;
58. Grandmange, associé de M. Pivot, Đông-triều ;
59. Guerrier, planteur, Ba-ha, Vinh-yên ;
60. Guillaume (Charles-Désiré), colon, Hanoï ;
61. Guillaume (Jules-Henri), colon, Hanoï ;
62. Guittet (Émile-Auguste), concessionnaire, Bacgiang ;
63. Guyon de Chemilly (Eugène), employé concession Tartarin, Bac-giang ;
64. Hardy, colon, Lang-son ;
65. Hilaire (Paul-Louis), planteur, Lang-kha, Tuyênn-quang ;
66. Houdain, employé concession Gilbert, Hung-hoa ;
67. Humbert (Auguste), employé concession Gobert, Bac-ninh ;
68. Imber, dit Joseph, planteur, Kim-xuyễn, Tuyênn-quang ;
69. Jung, concessionnaire, Lac-Thanh, Ninh-binh ;
70. Krug (Adolphe), planteur à Quinh-cu province de Kiên-an, Hanoï ;
71. Kureth (Charles), concessionnaire, Sontay ;
72. Lafeuille (Pierre-Léopold), planteur, Ninh-binh ;
73. Lamothe (Jean-Abel), planteur à Đông-triều, Hanoï ;
71. Laumônier (Henri-Léon), colon, Bac-hat ;
75. Lefèvre (Georges), colon, Bo-ly. Vinh-yên ;
76. Legrand (François-Marie), planteur, Cho-bo ;
77. Lejeard, planteur, Song-cot, Thai-nguyễn ;
78. Leroyer, colon, Bac-lé ;
79. Levaché (Charles-Henri), concessionnaire, Camly, Bac-giang ;
80. Levy (Lucien), concessionnaire, Ninh-binh ;
81. Loisy (Victor), boucher et colon, Hanoï ;
82. Magnien (Pierre), employé concession Gobert, Phuc-yên ;
83. Maliverney ¹¹, concessionnaire à Kep, Hanoï ;
84. Maron (François-Pierre), géomètre et concessionnaire, Nam-dinh ;
85. Methan (Henry), planteur, Y-na, Thai-nguyễn ;
86. Mondange, planteur, Hanoï ;
87. Morice (Constant Michel), colon, Sontay ;
88. Morin (Pierre-Clément), employé concession Gobert, Phuc-yên ;

¹⁰ Dupré : co-fondateur de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-Dinh.

¹¹ Émile, Jules, Henri Maliverney (Dijon, 1866-Hanoï, 1912) : soldat de l'infanterie de marine (1886), commis des postes et télégraphes au Tonkin (1889-1904), puis administrateur-gérant de l'*Avenir du Tonkin*. Chevalier du mérite agricole du 31 août 1912.

89. Moutte (Joseph), planteur, Chiné, Hoa-binh ;
90. Muller (Jules-Marie), planteur, Thai nguyên ;
91. Navarre (Frédéric), employé agricole, concession Bichot, Phu-doan ;
92. Normand (Gervais), planteur, Thac-nay, Thai-nguyên ;
93. de Peretti (Antoine), publiciste et colon, Hanoï ;
94. Perrin (Marie-Joseph-Jean-Baptiste), ingénieur chimiste et concessionnaire, Tuyêñ-quang ;
95. Perrin (Marie-Joseph-Louis), associé de M. Perrin, Tuyêñ-quang ;
96. Peyre (Jules-Daniel), concessionnaire à Quang-yên, Hanoï ;
97. Pignaniol (Auguste), concessionnaire, Bac-giang ;
98. Piglowski (Adolphe), publiciste et colon, Hanoï ;
99. Pivot (Henri-Lucien), planteur, Dông-triêu ;
100. Poineuf, colon, Sept-Pagodes ;
101. Rainoird (Louis), colon, Hanoï ;
102. Rémery (Maurice-Charles-Victor), planteur, Tuyêñ-quang ;
103. Richoux (Louis-Eugène), planteur, Yên-bay ;
104. Riehl (Gilbert [Marius]), planteur, Binh-luc, Dông-triêu :
105. Riehl (Gilbert) [Joseph Antoine], planteur à Binh-luc, Dông-triêu ;
106. Riner (Pierre), concessionnaire. Hanoï ;
107. Rousselet (Jean), concessionnaire, Thi-câu ;
108. Rouyer (Gustave-Achille), concessionnaire, Tuyêñ-quang ;
109. Roynel (Lucien), gérant de la concession Dupré, Vinh-yên ;
110. Saissac, colon, Cho-ganh, Ninh-binh ;
111. Sauer (Georges-Émile), planteur ;
112. Schaller (Fernand-Charles), planteur, Coc-thon, Phu-ly ;
113. Schneider (Basile-Jacques-Alphonse), concessionnaire, Haiduong ;
114. Thibeau (Louis), planteur, Hoa-lac, Hoa-binh ;
115. Thomé (Louis), concessionnaire. Bac-giang ;
116. Touchais (Emmanuel), concessionnaire, Bac-lé ;
117. Tournier, concessionnaire à Ninh-binh, Hanoï ;
118. Verdier (Jacques), concessionnaire, Hung-hoa ;
119. Yvoir (Pierre-Marie), planteur, Ninh-binh.

Hanoï, 20 avril 1906.

L'administrateur-maire,
président de la commission
Logerot

Les membres de la commission :

De Cardaillac, Laumônier, Godard, Rémery.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1906)

M. Legris, planteur à An-Duong, province de Vinh-Yên, s'est adressé à la chambre d'agriculture en vue d'obtenir sans autre retard la concession d'un terrain situé dans la province de Tuyén-Quang et précédemment concédé à MM. Barris et Lawless.

M. le résident supérieur, saisi de cette question, demande à la chambre d'agriculture de désigner un colon pour la visite de la concession Barris et Lawless, en conformité de l'arrêté du 2 février 1904.

M. Albert, planteur à Caivong, a été désigné.

L'EVOLUTION DE L'ESPRIT ANNAMITE
par ***
(*Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1^{er} août 1906, p. 300-301)

Hanoï, 15 juin 1906.

Moralement les mandarins et lettrés, comme tous les autres indigènes, ont à souffrir de l'attitude des métropolitains à leur égard. Certes, en général, les *tong-doc* sont poliment reçus à la Résidence. Mais, au-dessous des hauts grades, il n'en est pas toujours de même. J'ai rencontré un jeune mandarin qui manie couramment notre langue pour avoir séjourné en France pendant plusieurs années ; on le dit très bien noté ; or, il ne parle qu'avec des larmes d'humiliation dans les yeux d'un chef de poste auprès duquel il avait servi et qui le tutoyait en le traitant comme un boy. À un autre fonctionnaire indigène, je demandai son avis sur l'envoi des mandarins en France pour étudier notre pays ; il formula quelques critiques et approbations, puis ajouta : « Ce qui est à craindre, c'est qu'au retour, ils ne soient pas contents ; après avoir été bien traités en France, ils trouveront dure la manière d'être traité ici : ici, nous y sommes habitués ; nous supportons les injures ; mais si j'allais en France, peut-être qu'au retour, je ne pourrais plus les supporter. » .

Ces manières imprudentes sont celles de beaucoup de Français ici, même en dehors de l'administration, et elles conduisent trop souvent au mépris, non seulement des personnes, mais des droits des indigènes.

Les Tonkinois disent nettement que c'est une calamité d'avoir pour voisin un concessionnaire métropolitain, et on doit croire qu'il doit bien en être ainsi quand on connaît la réputation bien assise de tel ou tel colon d'être sur ses terres un vrai pirate.

La presse aussi fait souvent beaucoup de mal à cet égard. Elle ne respecte pas l'autorité métropolitaine ; elle polémique à tort et à travers sans aucun souci de la répercussion sur l'esprit des indigènes, dont la pensée est considérée comme inexisteante enfui cependant nous jugent d'après ce qu'ils voient, entendent dire ou lisent. Comment d'ailleurs ne serait-elle pas infatuée de sa puissance ? Elle n'est guère lue en France ; ici elle fait tout plier. Le journaliste Pierre vivait dans une paillote : passe un typhon et on lui donne, pour reconstruire sa cagnha détruite, 3.000 francs, et en outre assez de matériaux provenant de démolitions, pour se bâtir une habitation évaluée à 14.000 francs. Le colon Paul avoue très bien qu'il n'entretient un journal que pour mieux faire chanter l'administration ; il y réussit, semble-t-il, car à la suite du typhon dont il vient d'être question, il obtint, sans avoir rien perdu, 70.000 francs d'indemnité !

Naturellement, avec de tels succès, la presse de cette sorte ne ménage pas les indigènes. « Je dois, écrit un *tri-phu*, agir avec beaucoup de prudence vis-à-vis les concessionnaires qui ont l'habitude de parler des mandarins dans les journaux. » On cite le cas d'un haut mandarin qui longtemps fût traîné dans la boue par certaines feuilles qui demandaient même sa tête ; il refusait, paraît-il, de verser une subvention, et il fut laissé en congé tant que dura cette campagne.

Des sentiments de dédain conduisant à des gestes ou des mots blessants, on en trouve même chez des gens tout à fait désintéressés. « Je n'aime pas les Annamites, me déclarait une charmante femme, au cours d'un dîner sélect, ils sont si sales. » Et une autre s'indignait qu'on pût songer à leur donner les moyens d'arriver à une haute culture occidentale. Pour celle-ci, comme pour celle-là, il n'y a que des coulis [coolies] couverts de haillons et de vermine, ou des boys qui reviennent à la maison après avoir perdu au jeu l'argent du marché.

.....

L'Indo-Chine à l'[Exposition de Marseille](#)
Le Pavillon du Syndicat des Planteurs*
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1906)

SUCCESSIONS VACANTES AUX COLONIES
(*La Dépêche coloniale*, 8 septembre 1906)

INDO-CHINE
BUREAU DE HANOI

Succession de M. Roux (Léon-Littré), planteur à Cho-cay par Phu-ly, province de Hoabinh, décédé à Hanoï, le 23 janvier 1906.

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1906)

Progrès. — Le *Journal officiel* en caractères, auquel M. Alfred Bouchet apporte ses meilleurs soins, contiendra désormais des extraits des délibérations de la chambre d'agriculture.

Cette innovation, récemment appliquée au compte rendu des travaux de la chambre de commerce de Hanoï, nous paraît heureuse.

Elle indique, de la part de l'Administration supérieure, une tendance à abaisser cette sorte de muraille de Chine que nos dirigeants s'appliquaient à maintenir entre nos colons et les indigènes.

Nous espérons que la résidence supérieure recueille les bons fruits de cette nouvelle politique.

Il faut, en effet, amener les indigènes à se familiariser avec ce que nos méthodes ont d'utilité pour eux et les engager à en tirer pour leur propre compte tout le profit le plus étendu.

Colons, veillez
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 décembre 1906)

Une commission composée de MM. Domergue, résident de Hung Yên, Chesnay, planteur, Ducamp, chef du service forestier, Guibert, chef du service du Cadastre au Tonkin, Lemarié, inspecteur d'Agriculture, vient de visiter les concessions de MM. Riehl, Amilhat et Levaché, dans la région de Sept-Pagodes et de Đông-Triệu.

Cette visite a duré trois jours. Elle avait pour but de reconnaître l'état de mise en cultures des concessions provisoires accordées à ces trois colons.

Nous croyons savoir que des instructions ont été adressées par la Résidence supérieure aux membres de la commission aux termes desquelles il leur est rappelé que leur rôle, en la circonstance, se borne à une simple constatation de la mise en valeur des terrains concédés provisoirement.

Ils n'ont plus à émettre l'avis que la concession définitive peut être accordée au planteur en cause.

Cette déclaration est réservée désormais à la seule Autorité supérieure.

Nous constatons cette nouvelle doctrine administrative.

D'autre part, les commissions sont mieux qualifiées qu'un chef de bureau pour déterminer *de visu*, au cours de leur enquête sur les lieux mêmes si le colon a réellement rempli ses obligations et aussi pour apprécier l'utilisation des terrains selon les conditions de l'entreprise de ce planteur.

Une autre théorie s'élève, menaçant nos colons, celle qui s'appuyant avec une exagération peu conciliante sur l'article 9 de l'arrêté du 18 août 1896, ne tendrait qu'à déposséder les colons des parties de terre non mises en valeur au bout de cinq ans.

Décidément, les colons ne sont guère en odeur de sainteté au 3^e bureau de la Résidence supérieure du Tonkin. Espérons que la chambre d'agriculture saura ramener l'Administration à une application plus libérale de l'article 9.

Il nous semblerait utile que les rapports des commissions de visite furent communiqués pour avis à la chambre d'agriculture.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1907, p. 3, col. 3)

Délégués des planteurs. — Pour ramener à sa juste proportion une légende dont il convient de couper les ailes, nous donnons volontiers ci-après, d'après une déclaration officielle du délégué financier près le commissaire général de l'Indo Chine à l'[Exposition coloniale de Marseille](#), la répartition de la somme de 6.000 francs mise à la disposition de M. Duchemin, président de la chambre d'agriculture du Tonkin, pour les dépenses de cette Exposition.

M. Lafeuille, président du Syndicat des Planteurs du Tonkin, a reçu pour l'aménagement de son pavillon 2.400 francs.

Quatre délégués ont été envoyés par la chambre, à Marseille. Trois d'entre eux, MM. Bonnafont, Levy et Gilbert, ont reçu chacun une somme de 1.200 francs pour leurs frais de séjour en France.

Le quatrième, M. Borel, s'est contenté de son billet de passage.

Les frais de séjour lui revenant ont été abandonnés par M. Schaller, désigné avant M. Borel, en faveur de deux colons malades et malheureux, à rapatrier d'urgence.

Colonisation
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier 1907, p. 2, col. 2-4)

Nous recevons une lettre et des documents que nous publions très volontiers. Ces pièces jettent une lueur dans les ténèbres où l'administration se plaint, surtout lorsqu'il s'agit de colonisation.

N. D. L. R.

Cher monsieur Laumônier,

Les derniers procès-verbaux de la chambre d'agriculture, reproduits dans tous les journaux de la Colonie, ont fait connaître au public les difficultés que me crée l'Administration comme à nombre de nos amis.

Je crois bon et d'un intérêt général pour les concessionnaires de vous communiquer la dernière lettre que j'ai reçue de la résidence supérieure et la réponse opposée par moi. Ces extraits d'un dossier volumineux sont instructifs ; permettez-moi de vous demander pour eux l'hospitalité des colonnes de *l'Avenir du Tonkin*.

Votre proposition de constituer, par cotisations entre colons, une caisse destinée à faciliter les moyens de défense de chacun d'entre nous est d'une heureuse inspiration et, comme la dernière assemblée générale des planteurs l'a approuvée à l'unanimité, je crois urgent de passer des résolutions aux actes.

Je vous prie donc de vouloir bien m'inscrire pour cent piastres sur cette liste de cotisations.

Veuillez agréer, cher monsieur Laumônier, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

MARC DANDOLO.

Hanoï, le 24 janvier 1907.
Le résident supérieur p. i. au Tonkin
à M. Marc Dandolo, à Haïphong

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 14 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai donné des instructions pour que deux projets d'arrêtés vous accordant, le premier, la concession provisoire de deux parcelles domaniales que vous aviez mises en culture sans autorisation aux environs de Kha-Lam, près de l'observatoire météorologique et magnétique, et le second, la concession définitive de l'ensemble des terres que vous cultivez dans ladite région, soient établis sans retard dans les conditions proposées par ma lettre n° 1954 du 13 juin 1906, à laquelle vous avez jusqu'ici négligé de répondre — et soumis à l'examen du Conseil du Protectorat, dans sa plus prochaine session.

J'ai pris cette décision, dès que j'ai été saisi de la réclamation que vous avez adressée à la chambre d'agriculture et que cette compagnie m'a transmise le 14 décembre dernier : je n'ai pu considérer, en effet, le renouvellement de votre requête que comme une acceptation des conditions fixées *sine qua non* que je vous avais fait savoir être des conditions.

Vous voudrez bien observer que, dans cette affaire, la responsabilité du retard dont vous vous plaignez n'incombe qu'à vous et que, vraisemblablement, vous seriez, d'ores et déjà en possession des terrains sur lesquels vous pouvez avoir des droits à Kha-Lam et même de ceux sur lesquels vous n'en avez d'autres que ceux du premier occupant que l'Administration consent à vous reconnaître, si vous aviez fait parvenir en temps utile à la Résidence Supérieure une acceptation formelle des propositions fermes qui vous ont été faites, il y a sept mois.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Signé : GROLEAU.

Haïphong, le 25 janvier 1907

Monsieur le résident supérieur,

Je ne puis laisser passer sans protestation le passage suivant de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 24 courant, au sujet de ma concession de Kha-Lam.

« Vous voudrez bien observer, m'écrivez-vous, que, dans cette affaire, la responsabilité du retard dont vous vous plaignez n'incombe qu'à vous et que, vraisemblablement, vous seriez d'ores et déjà en possession des terrains sur lesquels vous pouvez avoir des droits à Kha-Lam et même de ceux sur lesquels vous n'en avez d'autres que ceux du premier occupant que l'administration consent à vous reconnaître, si nous aviez fait parvenir en temps utile à la Résidence Supérieure une acceptation formelle des propositions fermes qui vous ont été faites, il y a sept mois. »

Je vous exprime, Monsieur le résident Supérieur, tout l'étonnement que me cause ce procédé de discussion.

Respectueusement, mais avec une énergie que vous trouverez justifiée, j'en ai la certitude, je proteste contre les expressions employées : « les droits que je puis avoir » ne sont pas de ceux que l'on peut mettre en doute ; ils sont certains, indéniables, ils ont été reconnus tels, dans un document officiel, par une commission nommée par vous, présidée par un administrateur des Services civils, monsieur Hauser, et composée de quatre fonctionnaires.

Quant au fond de votre lettre, il tendrait, à votre insu, à créer une confusion. Or, les faits sont parfaitement clairs.

Vous le déclarez vous-même : vous avez à prendre deux arrêtés :

L'un de concession provisoire, pour deux parcelles de terre ;

L'autre de concession définitive pour la partie importante de ma propriété.

C'est ce dernier arrêté qu'il m'importe d'abord d'obtenir, c'est celui que je demande, celui qui, pour moi, offre un caractère d'urgence. Aucune équivoque n'existe.

J'établirai, Monsieur le résident supérieur, par l'organe de mon avocat, puisque l'Administration m'accuse à recourir pour ma sauvegarde à ces moyens extrêmes, le dommage qui m'est causé.

En attendant, je repousse toute possibilité de confusion.

Ma propriété de Kha Lam a été concédée à titre provisoire pour deux années, le 20 janvier 1900

Faute d'accomplir les obligations de mise en valeur prévues dans l'arrêté, il devait y avoir, au bout de ces deux ans, « déchéance immédiate » (expression textuelle) de cette concession.

En janvier 1901, c'est-à-dire au bout d'une année, je faisais constater, par Monsieur le résident de Phu-Lieu, que j'avais mis en valeur ma concession et je demandais mon envoi en possession définitive.

En novembre 1904, une commission d'examen de mise en valeur vint visiter mon domaine de Qui-Tuc et je demandais et obtins qu'elle visitât aussi mes installations de Kha-Lam.

Le 14 novembre 1904, je demandais la concession définitive de ces deux propriétés.

Pour ces deux concessions qui devraient être définitives, l'une depuis six ans, l'autre depuis deux ans et trois mois, à qui incombe la responsabilité du retard dont je pâris ? Vous cherchez vainement, je crois, Monsieur le résident supérieur, à disculper l'Administration et les circulaires de l'un de vos prédécesseurs, monsieur Morel, prescrivant, dans un but évident de bienveillance, de la célérité dans les formalités de concession définitive, sont, en ce qui me concerne, restées lettres mortes.

Vous m'avez obligé, pour ma propriété de Qui-Tuc, à vous fournir trois fois, en double expédition, les plans réglementaires. Ils s'égaraient, paraît-il, dans leur va-et-vient incessant entre vos bureaux et ceux de l'Autorité militaire.

Je suis lésé dans mes intérêts par ces atermoiements, gravement lésé, comme je me réserve de l'établir.

Si, le 20 janvier 1902, date à laquelle expiraient, pour ma concession de Kha-Lam, les délais de mise en valeur, l'Administration avait pu constater que je n'avais pas rempli ces obligations qui m'incombaient, que serait-il arrivé ?

Je n'ai pas, Monsieur le résident supérieur, le moindre doute sur la réponse très franche que vous feriez à ma question. — Vous m'auriez repris ma concession et j'en ai pour preuve non pas seulement le regret publiquement exprimé par l'ancienne Direction de l'Observatoire de n'avoir pas à sa disposition les terrains que j'occupe, mais j'en ai pour preuve, encore plus décisive, ce qui a été fait sans presque aucun délai pour d'autres concessions accordées à la même époque, à titre provisoire et dans la même région : les concessions Spéder, Grelier, Ziegler, Fréchon, qui toutes firent retour au Domaine.

Il résulte de cette constatation, Monsieur le résident supérieur, que si les droits et prérogatives de l'Administration ne souffrent pas de discussion, ceux des colons ne jouissent pas d'un traitement de réciprocité.

Cette constatation, il appartient à chaque colon de la souligner en présence surtout de cette affirmation récente d'un ministre des Colonies : « Que les colons français, ces hommes courageux, sentent qu'ils ont derrière eux la masse de la Nation et le Gouvernement ! »

Veuillez agréer, Monsieur le résident supérieur, l'assurance de mon respectueux dévouement.

MARC DANDOLO.

Primes à l'Agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 février 1907)

Voici la liste des Primes à l'Agriculture pour l'année 1906, ainsi qu'il résulte du travail de répartition de la commission nommée à cet effet, et approuvé par M. le résident supérieur au Tonkin :

Yvoir	500
Société Agricole de Yen Lay	1.200
Société Lyonnaise de colonisation	500
Lafeuille	300
Levy	450
Schaller et Compagnie	1.100
Ernest Borel	1.100
Guyot de Salins	500
Leconte	400
Guillaume et Borel	1.100
Thomé	400
Piganiol	200
Morice	1.100
Gilbert et Compagnie	600
Verdier	1.100
Bichot	300
Rémery	1.100

Perrin Frères	1.200
Laumônier	400
Albert	400
Lefèvre	150
Piglovski	350
Gober	300
Tartarin	600
Jules Guillaume	550
Reynaud Blanc et Compagnie	600
Commans	300
Sauer et Compagnie	100 (?)
Poineuf	150
Gardies	450
Total	18.300

PRIMES À L'AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1907)

Noue recevons de MM. Verdier et Schaller la lettre qu'on lira ci-après et que nous insérons en toute impartialité.

N. D. L. R.

Hanoï, 6 février 1907.

Monsieur Laumônier, directeur de *l'Avenir du Tonkin*, à Hanoï.

Cher monsieur Laumônier,

Nous lisons, dans votre « Courrier d'Hanoï » de ce jour, une critique contre les résultats des travaux de la commission de répartition des primes à l'agriculture.

Nombre des raisons que vous exposez paraîtront entièrement justifiées aux personnes ne s'occupant pas d'agriculture.

Vous dites que l'an dernier, la commission s'était attachée à donner un peu d'argent à tous les planteurs, la part des mieux favorisés étant diminuée au profit des humbles.

Ainsi présenté sous un aspect humanitaire et philanthropique, la répartition les primes était un véritable partage de la "Galette des Rois". Y prenaient part ceux qui avaient le verbe haut et l'aplomb solide.

En fait de primes, il n'y n'avait que de nom ; l'arrêté, ou n'en parlait que pour demander la signature des mandats.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, et vous-même, à maintes reprises, l'avez, déclaré, qu'un planteur en ce pays devait avant tout avoir les reins solides et la bourse garnie. Or la distribution au petit bonheur de la chance des primes à l'Agriculture encourageait beaucoup de pauvres et braves gens n'ayant point les ressources nécessaires pour résister à une mauvaise année, à se faire planteurs, et à persévéérer coûte que coûte dans leurs plantations, dussent-ils, comme ce fut le cas pour certains, y laisser leur argent, leur santé, leur vie.

Il a semblé à la commission qu'il était temps de rompre avec ces erreurs, et d'appliquer l'arrêté tel qu'il était conçu.

Du reste, continuer à encourager des gens à s'obstiner à vaincre dans de mauvaises conditions financières, climatologiques ou géographiques eût été un crime ; c'était les inciter à laisser leur peau dans une concession alors qu'il était encore temps de leur crier : halte là !

Voilà pour le côté humanitaire ; voyons aussi le côté fumiste, car il y a un côté fumiste, hélas !

Beaucoup de planteurs, et le dossier de la visite des concessions est là pour l'affirmer, se sont créé une spécialité, en fait de culture, ils ont cultivé la prime à l'agriculture.

Que diriez vous d'un monsieur vous annonçant, dans sa demande de primes, 3 ou 5 hectares de coton, et qui, au moment du passage du délégué de la commission, alors que la récolte du coton battait son plein, n'en pouvait montrer non pas un hectare, non pas un mau, même pas un sao, mais un seul et unique pied ?

D'après ce que vous disiez, ce pauvre planteur malheureux, qui, en vain et sans aucun résultat, avait labouré, hersé et ensemencé ces 3 hectares, aurait dû être primé.

La commission a jugé qu'on était en face de la culture de la prime et non de la culture du coton.

Que diriez-vous d'une personne ayant prôné ce même coton, ayant inondé le Tonkin de circulaires mirobolantes, ayant fait une réclame effrénée pour en vendre des graines aux gogos, et qui, elle-même, n'en aurait pas planté seulement 100 pieds malgré la grande étendue de ses terrains incultes ?

Là encore, c'était du bluff bien caractérisé.

Que diriez-vous de ce planteur, évidemment fort à plaindre, qui, en fait de culture, exploite des fours à chaux et qui exhibe une mine de charbon à la place de ses pépinières de théiers ?

Que penser d'un planteur bien connu qui cultive le cafier en grand : 25 pieds, dont 23 mal venus ?

Que penser d'un autre qui, en fait de cultures directes, montre des rizières en friche ?

Que diriez-vous de celui-ci qui, depuis 4 ans, n'a pas mis le pied sur ses terres, et dont les terrains ne peuvent pas se distinguer de la brousse environnante tellement les cultures y sont bien soignées ? Nous nous arrêtons. À citer des exemples, les colonnes de votre journal ne suffiraient pas.

Mon Dieu, tant que la commission n'avait pas procédé à l'examen *de visu* des plantations, ces choses là ont passé : ce fut un tort.

Les primes à l'agriculture sont des primes et non des secours, des indemnités ou des aumônes. Si ce sont des primes, les belles plantations, les concessions bien conduites, les cultures soignées doivent être primées, sans s'inquiéter de ceux qui les ont créées, ni de leurs moyens d'action.

Jamais dans un concours (et l'arrêté en question est formel : « Les planteurs français désireux de concourir à l'obtention de primes, etc., etc. ») jamais dans un concours, disions nous, un poulain à trois pattes ou un étalon crevard et impuissant n'a été primé que nous sachions. Jamais en France, les primes à l'élevage, à l'exportation, à la navigation n'ont été données qu'à ceux qui remplissaient les conditions voulues et stipulées. Ici, par suite d'errements des commissions antérieures, on avait fait les répartitions pour contenter tout le monde, sans s'occuper de leurs mérites.

Les primes à l'agriculture ne sont pas, comme certains planteurs le croient, quelque chose qui leur est dû, et qui, à échéance fixe, doit rentrer dans leur caisse. Ces primes sont destinées à encourager les planteurs dans leurs essais, dans leurs cultures, et surtout à les encourage à bien faire.

Nous serions heureux de connaître le nom du colon qui vous écrit que la répartition cette année a été une erreur regrettable.

La répartition a été faite suivant notre conscience, sans nous occuper du titulaire de la concession. Nous avons regardé les efforts, les résultats ; nous avons tenu compte des cultures et des essais faits. Nous sommes assez, indépendants pour ne pas être soupçonnés d'avoir été influencés par l'amitié de X ou de Z, ou d'obéir à un mot d'ordre, de quelque part qu'il vienne.

Les primes à l'Agriculture ont un but bien déterminé : encourager des essais, des cultures, des efforts, stimuler les planteurs.

Nous regrettons donc de ne point pouvoir partager votre opinion tendant à supprimer ces primes au profit d'une caisse de revendications des planteurs

Veuillez agréer, mon cher monsieur Laumônier, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

VERDIER, SCHALLER,
membres de la commission des primes à l'agriculture.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs

(Annuaire général de l'Indochine française, 1908, p. 648-649)

1. Albert, planteur, Cay-vong, Tuyêñ-quang.
2. Amilhal, Jean, planteur à Haiduong, 56, boulevard Gia-long, Hanoï.
3. Artz, Joseph, concession Godard, Vang-gia, Thai-nguyên.
4. Barbotin, Albert, planteur, Ecole professionnelle, Hanoï.
5. Bellan, Adolphe-Pierre, planteur à Ha-roi, Nam dinh.
6. Bernard, Henri-Louis, directeur Société agricole de Yen-lai, Ninh-binh.
7. Bichot, Auguste, planteur à Van-khé, Phu-tho, 73, route Grand-Bouddha, Hanoï.
8. Blanc, Joseph, planteur, Song-cot, Thai-nguyên.
9. Boisadam, Félix de, planteur à Luclieu, Bac-giang, 21, boulevard Gambetta, Hanoï.
10. Boinet, planteur à Xuan-mai, Son-tây, direction Agriculture, Hanoï.
11. Boisson, employé Société agricole Yêñ-lai, Ninh-binh.
12. Bonnafont, Louis, planteur à Ben-tram, Bac giang.
13. Bourgoin-Meiffre, Numa, planteur, 74, rue Jean-Dupuis, Hanoï.
14. Boret, Ernest, planteur, Co-nghia par Phu-ly.
15. Borel, Marius, planteur, aux 99-Collines, Phu-ly.
16. Borel, Joseph, planteur, Vu-xa, par Phu-ly.
17. Boyer, Jules, planteur à Long-nghia, Ninh-binh.
18. Brunel, Edgard, concession Laumônier, Tuyêñ-quang.
19. Cadars, Paul, concessionnaire, Tuyêñ-quang.
20. Canque, Pierre, planteur, Yêñ-bay.
21. Carré, planteur à Dong-anh, agent police municipale, Haïphong.
22. Castanié, planteur, Cho-ganh, Ninh-binh.
23. Chaffanjon, Paul, planteur, Cat-tru, Phu-tho.
24. Champanzac, Paul, planteur, Dap-câu, demeurant à Hanoï.
25. Chavassieux, planteur, Yêñ-bay.
26. Chesnay, Théodore, ferme des Pins, Bac-giang.
27. Commans, Pie-Maurice, planteur, Dông-quan, Thai-nguyên.
28. Courrel, Charles, planteur, Thap-miêu, Phuc-yên.
29. Courteix, Armand, planteur, Van-phu, par Yêñ-bay.
30. Cordel, planteur, Yêñ-bay.
31. Coupard, planteur, Vien-noi, demeurant à Haïphong
32. Cordier, planteur, Yêñ-bay,
33. Cottin, Cyrille, représentant Société lyonnaise de colonisation, Phuc-luong, Ninh-binh.
34. Cornu, planteur à Ba-xa et Antao, Hung-yen (demeurant à Vinh).
35. Darribes (Raymond), planteur, Dap-cau.
36. Daurelle, Ferdinand, planteur à Cho-ganh, 10, rue Jean-Dupuis, Hanoï.
37. Dandolo Marc, planteur à Kha-lam, Kiên-an.

38. Delmas, Antoine, planteur, Sontay.
39. Duboscq, Pierre, planteur, 98, boulevard Gambetta, Hanoï.
40. Dupré Anthyme, planteur à Nam-ly, Hanoï.
41. Dupré, Paul, planteur, Pho-vi, par Bac-giang.
42. Fau, Archippe, planteur, Đông-giao, Ninh-binh.
43. Faussemagne Auguste, planteur, Hung-bi, Quang-yen, à Haïphong.
44. Gache, planteur, Tuyêñ-quang.
45. Gayet-Laroche, Michel, planteur à Thuân-quan, 7, boulevard Félix-Faure, Hanoï.
46. Gardies, André-Hippolyte, planteur, Ha-giang.
47. Gendreau, évêque, planteur, Ke-so, Ninh-binh.
48. Gérard, (V. R.) colon, Port Wallut.
49. Gillard, Émile-Théodore, planteur au Song-soi, Yên-thé, Bac-giang, demeurant à Hanoï.
50. Girard, Jean, planteur à Co-mê, Bac-ninh, demeurant à Dap-cau.
51. Giraud, employé concession Tartarin, Cérès-Manoir, Bac-giang.
52. Girod, missionnaire, planteur, Lang-kha, Phu-yên-binh.
53. Gilbert, Léon-Eugène, planteur à Ba-trieu, Hunghoa, Phu-tho.
54. Gobert, Henri, planteur, Phu-da-phuc.
55. Godard, Sébastien, planteur, à Van-giang.
56. Grandmange, planteur, Maokhé (Haiduong).
57. Guerrier, planteur, Ba-kha (Vinh-yên).
58. Guillaume, Charles, planteur, Ke-so (Ninh-binh).
59. Guillet, planteur, Saint Reine (Bac-giang).
60. Guyon de Chemilly, Eugène, planteur, Bel Air (Bacgiang).
61. Geoffray, planteur, Lang-son.
62. Grogniard, planteur, Lang-son.
63. Hamaide, planteur, La-giang (Sontay).
64. Haudin, employé concession Gilbert, Hung-hoa.
65. Imberlis, Joseph, représentant du domaine de Kimxuyêñ, Tuyêñ-quang.
66. Krug, Adolphe, planteur, 72, boulevard Gambetta, Hanoï.
67. Lafeuille, Pierre, planteur à Phuc-luong, 48, boulevard Gia-long, Hanoï.
68. Lamotte, Pierre, planteur à Bac-noi, Haiduong.
69. Laumônier, Henri, planteur à Tuyêñ-quang, rue Jules-Ferry, Hanoï.
70. Leconte, Émile, planteur, Doi-nu, Hoa-binh.
71. Leconte, Marcel, planteur, Doi-nu, Hoa-binh.
72. Lefèvre, Georges, planteur, Bao ly, Vinh-yên.
73. Legris, planteur, Yen duong. Vinh yen.
74. Levaché, Charles, planteur, Cam-ly, Bac-giang.
75. Levêque, directeur des Mines à Beau-Site, Cao-bang.
76. Levy, Lucien planteur, Kha-Inat, Ninh-binh.
77. Littolf, planteur, Yên-bay.
78. Loisy, Victor, planteur à Ngoc-lu, Hanoï.
79. Lichtenfelder, William, planteur à Ta-ho-ti, Laokay, direction Agriculture, Hanoï.
80. Maison de Villeroy-Alain, planteur, Chiné.
81. Maldan, planteur à Phu-doan, concession Saint frères, Phu-tho.
82. Marron, François, planteur à Nam-dinh, 24, avenue Puginier, Hanoï.
83. Malabard, planteur, Kep, par Bac-giang.
84. Maliverney, planteur, Kep, par Bac-giang.
85. Marty, planteur à Dong-xa, Haïphong.
86. Meunier, planteur à Tu-dinh et à Tho-kboi, ingénieur civil, Hanoï.
87. Mondange, planteur à Kha-lam, Kiên-an, Hanoï.
88. Morice, Constant, planteur, Sontay.
89. Moutte, Joseph, planteur, Chi-né, Ninh-binh.

90. Pardiac, Léopold, concession Commaille, Dong-bam, Thai-nguyên.
91. Perez, Armand, planteur, Pho-moi, Laokay.
92. Pendaries, Pierre, concession Piglowski, Sontay.
93. Peretti (de), Antoine, planteur Xuan-duc, Hanoï.
94. Perrin, Joseph, planteur, Tuyêñ-quang.
95. Perrin, Louis, planteur, Tuyêñ-quang.
96. Perrin, Jean, planteur, Tuyêñ-quang [*erreur probable*].
97. Pinot, Charles, planteur à Dông-van, Bao-lac.
98. Pivot, Henri-Lucien, planteur, Dông-triêu.
99. Pignoli, Auguste, planteur, Phu-lang-thuong.
100. Piglowski, Adolphe, planteur, Sontay, en France.
101. Poineuf, planteur à Van-doan et Don-than, Sept-Pagodes.
102. Polguère, concession Bichot, Van-khé.
103. Rainoird, Louis, planteur à La-xa, Dong-xa, Hanoï.
104. Remery, Charles, planteur, Tuyêñ-quang.
105. Révérony, concession de Peretti, Hanoï.
106. Riehl, Gilbert, planteur, Dông-triêu.
107. Riehl [*Joseph Antoine*], planteur, Dông-triêu.
108. Riner, Pierre, planteur, Bac-binh, Vinh-yên.
109. Robert, Henri, planteur, 110, rue Richaud, Hanoï.
110. Rousselet, Jean, planteur, Thi-câu.
111. Roynel, Lucien, colon, Vinh-yên.
112. Richaux, Eugène, planteur, Yen-bay.
113. Saissac, planteur, Cho-ganh, Ninh-binh.
114. Sauer, Georges, concession Godard et Cie, Van-gia.
115. Schaller, Fernand, planteur, Cho-cay, Chi-né.
116. Schaller, Gaston, planteur, Cho-cay, Chi-né.
117. Schneider, Alphonse, planteur à Câu-lo, Bac-giang, Hai-duong.
118. Tartarin, colon, Bac-giang.
119. Trelluyer, colon, Thai-ngùyên.
120. Thomé, Louis, planteur, Luc-nam, Bac-giang.
121. Touchais, Emmanuel, planteur, Bac-lé, Bac-giang.
122. Vautrin, employé concession Guillaume, Tach-nai, Thai-nguyên.
133. Verdier, Jacques, planteur, Hung-hoa.
124. Villefranche, Auguste, représentant de M. Girard, Thai-nguyên.
125. Yvoir, Pierre, planteur, Quang-soi, Ninh-binh.

FEUILLES VOLANTES

Dans les provinces nord et est du Tonkin. La colonisation agricole.

Le livre d'or des planteurs.

par H. COSNIER

(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1908)

On me demande quelques renseignements [de 1906] sur la colonisation agricole au Tonkin : elle se développe avec une régularité méthodique. Toutes les provinces bénéficient de l'accroissement du nombre des colons. Il est bon de le signaler.

Il est juste aussi de rendre hommage à la persévérance, à l'endurance et aux sacrifices dont ont fait preuve depuis plusieurs années des Français travaillant sur place et veillant eux-mêmes à leurs intérêts. Tels les efforts de M. Poineuf, qui, à Bac Ninh, lutte depuis cinq ans contre la nature et les éléments et n'a pas réussi, malgré un essai heureux de culture d'asperges, à être rémunéré de ses peines. À Vinh Yen, les uns

cultivent avec plein succès le thé, les autres ont planté plusieurs milliers de pieds de café, d'autres exploitent des forêts pour le commerce du bois et du charbon, plusieurs pratiquent le métayage, quelques-uns ont installé des scieries mécaniques ; l'un d'eux essaie l'acclimatation du coton.

À Sontay, l'exploitation de M. Morice* mérite une mention toute spéciale. Le propriétaire ne s'est pas contenté du thé et du café ; il y a ajouté des plantations de lemon grass, d'ylang-ylang, de camélia qu'il distille dans des alambics d'une contenance de 100 à 700 litres et dont il vend les essences en France à un prix rémunérateur.

Dans les provinces de l'Est, il faut citer les plantations de ficus de Viêt-Yên à M. Tartarin ; la féculerie de M. Thomé à Luc-Nam¹², les rizeries de M. Levaché à Cam-ly et de M. Piganiol à Lien-Bo, les cultures de manioc de M. Dupré¹³ à Phô-Vi.

Dans les provinces du Nord, les persévérandes tentatives de la Société des plantations de Van Gia (Godard et Cie¹⁴) qui a, outre ses rizeries, 9.000 pieds de *ficus elastica* en pleine végétation, plusieurs milliers de pieds de café et de tabac.

C'est dans l'Ouest du Tonkin que les exploitations sont les plus riches et les plus prospères. J'en parlerai un jour prochain.

Mais n'était-il pas juste aujourd'hui d'ouvrir le livre d'or des colons et de rendre hommage aux vaillants de nos compatriotes.

Ils ont été à la peine, depuis bon nombre d'années ; beaucoup ont succombé, il importe que les survivants soient à l'honneur.

LA COLONISATION AGRICOLE DU TONKIN.

par H. COSNIER

(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1908)

Voici quelques noms à joindre au livre d'or des colons du Tonkin.

Dans les provinces du sud du Tonkin, il y a quelques exploitations à signaler : d'abord celles de MM. Guillaume et Joseph Borel, datant de 1887 sur la rive droite du Day, et dans la plaine du Ruoc aux 99-Collines dans la grande plaine aux sangliers.

Le café est leur principale culture ; ils élèvent aussi un troupeau de plus de 1.000 chèvres. En 1895, MM. Schaller et Cie, ont installé sur le territoire de la province de Hanam deux plantations de café, et possèdent trois cents bœufs, mais il semble que le meilleur de leur revenu proviendra de la fabrication et de la vente d'une essence de verveine des Indes obtenue par la distillation des feuilles fraîches de « lemon grass »

À Nam-Dinh, sur trois concessions, une seule, celle de M. Daurelle, est cultivée en légumes et riz par les indigènes.

À Ninh-Binh, la concession de M. Daurelle, vaste de 550 hectares, compte 11.000 pieds de café, 4.500 pieds de bancouliers et 40.000 pieds de thé ; celle de M. Lafeuille a 55,000 pieds de thé, celle de MM. Guillaume frères à Mai-Phuong (130 hectares) a 11.000 pieds de café.

C'est, toujours dans la même région, plus de 17.000 pieds de café que possède la Société agricole de Yen-Lai.

Je citerai encore, donnant des résultats satisfaisants, les concessions de M. Levy à Kha-Luât (café, thé, riz), de M. Bonnal à Lac-Thank (louage), de M. Fau (louage), de la Société lyonnaise de colonisation à Phuc-Luong (100 hectares de café, 10 de thé, 130 de rizières, 600 de pâturages), de MM. Guyot d'Asnières de Salins (café, lait stérilisé, beurres et fromages), de M. Thibaut à Hoa Lac (tabac, manioc, thé), les plantations de

¹² La féculerie Thomé interrompt sa fabrication en 1912.

¹³ Paul-Narcisse Dupré : sérieusement blessé en 1913 à Phu-lang-Thuong.

¹⁴ Godard et Cie : propriétaire d'un grand magasin à Hanoï absorbé en 1904 par l'Union commerciale indochinoise (UCIC)

mûriers de M. Grandmange près de Mao-Khé, la fabrique de fromages blancs de MM. Pivot et Riehl à Hai-Duong, les essais d'élevage de moutons français et de culture de plantes médicinales tentées par M. Coupart à Kiên-An, etc., etc.

Je finis là ces quelques notes. Elles prouvent que des hommes courageux ont tenté, la plupart avec succès, le développement de la prospérité européenne.

De louables efforts ont été tentés ; d'autres seront bientôt suscités. La tâche est vaste, les bonnes volontés nombreuses ; souhaitons que la réalité ne trahisse pas leurs espérances et leurs labeurs.

Comment on ruine une colonie
(*La Croix*, 25 mai 1909)

M. Michel Roman montre, dans le *Mouvement social*, par des observations personnelles fort curieuses, comment s'explique le marasme de nos colonies d'Extrême-Orient et notamment du Tonkin :

Aujourd'hui, après six ans de laisser-aller, on s'aperçoit que l'Indo-Chine est au bord du fossé : un nouveau gouverneur général¹⁵, qui est véritablement le *The right man in the right place*, est chargé de réparer les ruines. Y arrivera-t-il ? On le souhaite, sans trop oser l'espérer mais en tous cas ce sera long, et le temps perdu ne se rattrape pas.

Revenons à la colonisation agricole : M. de Lanessan lui imprima le premier mouvement et fit naître les grandes concessions M. Rousseau précisa la législation par des arrêtés et diverses mesures favorables M. Doumer, continuant l'œuvre de ses prédécesseurs, créa un service spécial d'agriculture qui devait aider et guider les colons.

À chaque jour suffit sa peine, chaque gouverneur général apporta un élément de progrès mais l'application ne suivit pas toujours l'idée directrice. Les succès obtenus par les premières tentatives de colonisation agricole firent naître des compétitions, des jalousies, des impatiences. Si quelques administrateurs ne pouvaient voir sans un certain dépit le succès et la faveur aller aux colons, de leur côté, des colons mal préparés, dépourvus des capitaux nécessaires, impatients de récolter avant même d'avoir semé, se lancèrent à corps perdus dans des entreprises délicates ; des conflits surgirent dont les administrateurs se firent une arme pour dénigrer et condamner le système.

Il serait intéressant d'étudier par le détail les intrigues, les incidents, les polémiques, et de constater, au milieu de toute cette agitation, l'impassibilité de la haute administration, dédaigneuse de résoudre ces difficultés et n'adoptant qu'une solution qu'elle trouvait sans doute fort élégante : *laisser les colons cuire dans leur jus*.

Les administrateurs résidents des provinces refusaient de se constituer arbitres dans ces conflits, nés de terres trop hâtivement concédées et dont les indigènes revendiquaient la possession, de la non observation des contrats de métayage et du non paiement des redevances. Là où, le plus souvent, l'intervention équitable d'un administrateur eût suffi à aplani les difficultés, il fallait aller devant dame Justice ; or, si elle est boîteuse en France, elle s'est révélée cul-de-jatte en Indo-Chine. De récents événements ont démontré, du reste, que la magistrature a non seulement été au-dessous de sa tâche, mais encore qu'elle a été une des causes, par son ignorance du pays et des indigènes, du désarroi qui règne dans notre colonie ; elle n'a su ni prévoir ni réprimer, et les complots les plus fantastiques ont pu se tramer en plein jour, sans que les pouvoirs publics s'en soient doutés : le hasard seul (un heureux hasard) les a fait découvrir la veille de leur mise à exécution.

¹⁵ Antony Wladislas Klobukowski, gouverneur général de septembre 1908 à janvier 1910.

Bref, les administrateurs ne pouvaient résoudre les conflits entre colons et indigènes les magistrats n'aboutissaient qu'à accumuler des frais de justice à la charge des colons, sans pouvoir trouver une sanction effective contre des indigènes insolubles, insaisissables et sans état-civil. Là où l'autorité morale et le prestige eussent suffi comme autrefois, tout l'appareil de notre justice française n'aboutissait qu'à un résultat négatif et à un aveu d'impuissance.

Et voilà comment les Annamites quittaient tranquillement une concession, en emportant avances et buffles, ou bien, sans même se donner la peine de déménager, restaient sur les terres concédées à un Français et refusaient simplement de payer les redevances convenues.

Un fait plus grave vint compliquer la situation déjà fort précaire des agriculteurs : la légitimité des concessions fut mise en doute, non pas seulement par les polémiques de presse ou les appréciations plus ou moins discrètes de certains fonctionnaires, mais par un jugement ordonnant la restitution de terres accordées en concession à un colon français. C'était, dira-t-on, un cas d'espèce mais aux yeux des indigènes, le principe parut généralisé et applicable indistinctement à toutes les concessions.

De là à ne plus observer les contrats, il n'y avait qu'un pas : il fut vite franchi, et les colons français, mal soutenus par l'autorité administrative, perdant toute autorité morale et tout prestige, n'ayant plus que le recours impraticable aux tribunaux, voyaient avec angoisse leurs patients efforts annihilés, leurs capitaux perdus et leur ruine se consommer lentement. Mais l'énergie n'avait point abandonné les colons ; ils surent se faire entendre en France, puisqu'en Indo-Chine, on ne les écoutait pas, et, au début de 1908, la Ligue coloniale, par l'organe de son actif président, M. Eugène Étienne, protesta énergiquement auprès du ministre.

On dit que cette protestation resta sans écho. Nous n'en voulons rien croire, mais nous sommes bien obligés de constater que si, dans la colonie, il y a eu revirement dans la jurisprudence, si la légitime possession n'est plus contestée, par contre, l'administration n'a encore rien fait pour détruire le mauvais effet produit auprès des indigènes et pour donner aux concessionnaires les moyens d'exercer leurs droits de légitimes propriétaires qu'on ne leur conteste plus.

Voilà les causes d'ordre général qui ont mis en péril la colonisation agricole au Tonkin. Leur influence a été telle qu'elles ont suffi amplement à amener la ruine, et que les causes particulières et accidentnelles n'apparaissent plus que comme éléments négligeables : ces dernières, si elles avaient été seules, n'auraient créé que des obstacles momentanés ; elles n'auraient pu que ralentir d'une façon peu sensible le développement des entreprises agricoles. Il n'est pas inutile d'en dire quelques mots.

Dans l'esprit des grands concessionnaires, la culture du riz en métayage n'était qu'un moyen et non le but définitif ce but résidait dans les cultures riches, les cultures industrielles, et à l'âge de l'agriculture devait succéder l'âge de l'industrie. Mais ces cultures riches présentaient dans leur établissement des difficultés provenant de l'ignorance où l'on se trouvait des conditions du sol, du climat convenant à ces cultures ; de là des tâtonnements, des essais longs et coûteux.

En supposant ce premier obstacle franchi, on se trouvait alors en face du problème commercial, problème non moins compliqué que celui de la production pour écouler un produit nouveau, pour le vendre avec bénéfice, il faut réunir un certain nombre de conditions, avoir des moyens de transport économiques et quelquefois rapides, faire accepter par la clientèle une marque nouvelle sans avilir les prix de vente ; enfin, décider les capitaux à s'employer à venir *industrialiser* les matières premières produites par les concessions ou par les indigènes de la région. Comment s'étonner que tout cela n'ait pu être réalisé quand, à peine sortis de la période d'organisation et du début, les colons se sont vus traqués, dénigrés, abandonnés de l'administration, qui a oublié les services rendus à la pacification et a justifié cette parole d'un sceptique : on ne pardonne jamais un service rendu.

Le domaine de la Croix-Cuvelier, que nous avons décrit au cours de cette étude, n'a pas échappé à la loi commune : malgré sa bonne organisation du début, il a périclité son développement industriel, qui avait débuté vers 1900, s'est arrêté, et ses gérants en sont réduits à se contenter pour les redevances de ce que les indigènes veulent bien leur payer.

Quelle conclusion et quelle leçon tirer de ces faits ignorés du public, qui ne connaît des colonies que ce qui filtre à travers les discours des banquets coloniaux ? D'aucuns prétendront qu'il n'y a rien à faire dans les colonies avec une administration aussi incohérente ; les apparences leur donnent raison. D'autres, et nous sommes du nombre, sont d'avis qu'il faut réagir, obliger le gouvernement à adopter pour la colonisation en général des méthodes rationnelles bien étudiées, et à les appliquer avec constance et esprit de suite.

Pour atteindre ce but, les protestations de personnalités éminentes et influentes ne suffisent pas : elles restent sans écho, et les pouvoirs publics ne s'en émeuvent que juste le temps de rédiger une réponse donnant toute satisfaction... sur le papier.

Ce qu'il faut, c'est mettre en mouvement l'opinion, la grande masse du public, et, pour cela, l'intéresser aux questions coloniales, les lui faire connaître, lui faire comprendre combien le développement et la prospérité de nos colonies sont intimement liés à la prospérité et à la fortune de la France.

Ce n'est pas aux divers groupements coloniaux qu'il faut nous adresser ; ces derniers sont au courant de toutes les questions et sont acquis à la cause coloniale ; nous prêcherions à des convertis. C'est à la grande masse qu'il faut aller, c'est une Ligue coloniale qu'il faut former avec des centaines de mille adhérents au lieu des quelques milliers qu'elle comprend actuellement. L'opinion publique sera, en France, le contrôle nécessaire qui saura arrêter les fantaisies incohérentes de l'administration, et le levier puissant qui l'obligera à suivre son droit chemin.

[Vérification des mises en culture sur les concessions provisoires]
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 6 décembre 1909, p. 1445-1450)

Par arrêté du résident supérieur p. i. au Tonkin en date du 20 novembre 1909, une commission composée de :

M. Hauser, administrateur de 1^{re} classe des Services Civils et, au cas d'empêchement de ce dernier, de M. Bon, administrateur de 2^{re} classe des Services civils, résident de France à Bac-Ninh, président.

MM. Bichot, Bonnafont, Chaffanjon, Chesnay, de Boisadam, Gobert, Lafeuille, Levaché, Rémery et Verdier, planteurs, membres de la chambre d'agriculture du Tonkin appelés à se suppléer suivant les circonstances et sans qu'il y ait lieu de tenir compte de l'ordre d'inscription ci-dessus,

M. Lemarié, chef du Service agricole et des laboratoires, au cas d'empêchement de ce dernier de M. Martin de Flacourt, sous-Inspecteur de l'Agriculture de 1^{re} classe.

MM. Deloustal, géomètre de 3^e classe du Cadastre ;

Prades, garde forestier de 3^e classe en service à Hanoï ;

se réunira sur la convocation de son président pour examiner l'état de mise en culture des terrains qui ont été concédés provisoirement :

A. — Dans la province de Bac-Giang

à MM. Chesnay et de Boisadam, par arrêté du 15 janvier 1892, Phu de Lang-Giang.
de Boisadam, par arrêté du 10 mars 1899, huyén de Yen-Thé et Viêt-Yen.

Chesnay, par arrêté du 19 janvier 1898, Phat-Lôc.
Guittet, par arrêté du 5 janvier 1903, Yên-Thé.
Thomé, par arrêté du 16 mai 1895, (Croix Cuvelier) ;
Thomé, par arrêté du 17 décembre 1896, huyén de Luc-Nam ;
Thomé, par arrêté du 28 mai 1897, huyén de Phuong-Nhon ;
Thomé, par arrêté du 22 janvier 1898 (commune de Son-Dinh).
Thomé, par arrêté du 12 août 1898 (huyén de Phuong-Nhon).
de Fenoyl, par arrêté du 5 juillet 1900 (huyén de Luc-Nam) ;
de Fenoyl, par arrêté du 7 mars 1900 (huyén de Phat-Lôc) ;
de Fenoyl, par arrêté du 23 janvier 1901 (huyén de Phat-Lôc) ;
de Fenoyl, par arrêté du 4 mars 1900 (huyén de Luc-Nam et de Phuong-Nhon).
M^{me} V^e Darnaud, par arrêté du 28 janvier 1898 (communes de My-Thai et de Dzinh-Câu).

MM. Touchais, par arrêté du 25 novembre 1899 (huyén de Yên-Thé et Huu-Lung).
Malabard, par arrêté du 5 février 1902 (huyén de Phât-Lôc).
Riehl [Amable], par arrêté du 21 mai 1902 (huyén de Huu-Lung),
Dupré, par arrêté du 28 juin 1907 (huyén de Huu-Lung).

B. — Dans la province de Bac-Ninh

à MM. Gayet Laroche, par arrêté du 17 août 1898 (dans le phu de Thuân-Thanh, canton de Duong-Quan).

Rousselet, par arrêté du 20 août 1900 (dans le huyén de Quê-Duong, commune de Dong-Dzu).

Girard, par arrêté du 12 mars 1902 Tuyên de Vo-Giang, commune de Co-Mê).

Champanhac, par arrêté du 5 mars 1902, (huyén de Vo giang).

Poineuf, par arrêté du 5 janvier 1903, (huyén de Quê-duong).

C. — Dans la province de Ha-Nam

à MM. Vélas, par arrêté du 9 novembre 1897 (huyén de Kim-Bang).

Guyot d'Asnières de Salins et Cie par arrêté du 17 décembre 1901 (huyén de Kim Bang).

M. Laurentie, par arrêté du 17 décembre 1901 (villages de Kha-Phong, Thuy-Lôi et Côc-Thôn).

D. — Dans la province de Ha-Dong

M. Sauer, par arrêté du 30 mai 1898 (phu de My-Duc).

E. — Dans la province de Hai-Duong

à MM. Levaché, par arrêté du 27 novembre 1900 (huyén de Chi-Linh) ;

Levaché, par arrêté du 5 mars 1901 (huyén de Chi-Linh).

Riehl, par arrêté du 7 avril 1903 (huyén de Đông-Triêu et de Chi-Linh).

Lamothe, par arrêté du 14 février 1906 (huyén de Chi-Linh).

F. — Dans la province de Kiên-An

à MM. Coupard, par arrêté du 11 août (huyén de An-Lao).

Leblond, par arrêté du 27 novembre 1900 (phu de Kiên-Thuy).

G. — Dans la province de Ninh-Binh

À la Société agricole de Yên-Lav représentée par M. Henri Bernard, par arrêté du 18 septembre 1907 (phu de Nho-Quan).

Levy, par arrêté du 27 novembre 1900 (huyén de Yên-Hoa).

Société Guyot de Salins, par arrêté du 16 août 1899 (huyén de Yên-Hoa).

Lafeuille, par arrêté du 6 août 1904 (huyén de Yên-Mo).

Yvoir, par arrêté du 21 mai 1902 (huyén de Phung-Hoa).
Yvoir, par arrêté du 13 décembre 1898 (huyén de Phung-Hoa).
Castanié et Saissac, par arrêté du 5 octobre 1907 (huyén de Yên-Mô).
Gendreau, par arrêté du 27 novembre 1900 (huyén de Yên-Hoa).
Bonnal, par arrêté du 27 novembre 1900 (huyén de Phung-Hoa).
Magnan, par arrêté du 1^{er} août 1901 (huyén de Yên-Hoa).

H. — Dans la province de Quang-Yên
à MM. Barniche et Déramond, par arrêté du 15 mars 1895 (huyén de Đông Triêu).
Peyre (Jules-Daniel), par arrêté du 6 août 1904 (huyén de Yên-Hung) ;
Layrisse, par arrêté du 1^{er} août 1904 (île aux Cerfs, baie d'Along) ;
Faussemagne, par arrêté du 20 octobre 1897 (huyén de Yên-Hung) ;
Peyre, par arrêté du 12 février 1897 ;
Boisson, par arrêté du 26 août 1900 (huyén de Yên-Hung) ;
Busset, par arrêté du 20 août 1900 (huyén de Yên-Hung).

I — Dans la province de Son-Tay
à MM. Morice, par arrêté du 13 décembre 1898 (huyén de Tung-Thiên) ;
Dao-van-Tri, par arrêté du 21 février 1905 (huyén de Tung-Thiên).

J. — Dans la province de Thai-Nguyên
MM. Commans, par arrêté du 28 mai 1897 (huyén de Dong-Hi) ;
Gérard, par arrêté du 19 janvier 1898 (huyén de Dong-Hi) ;
Metman, par arrêté du 30 mai 1890 (huyén de Dong-Hi) ;
Reynaud, par arrêté du 15 juillet 1898 (huyén de Pho-Yên) ;
Société en nom collectif Godard et Cie, par arrêté du 4 décembre 1901 (huyén de Tu-Nung et de Ly-Nhàn) ;
Société Métallurgique et Minière de l'Indochine, par arrêté du 5 juillet 1900 (huyén de Dong-Hi) ;
Rémusat, par arrêté du 5 janvier 1903 (huyén de Doi-Tu et de Dong-Hi) ;
de Boisadam, par arrêté du 31 mars 1901 ;
de Commaille, par arrêté du 28 juin (huyén de Dong-Hi) ;
Trelluyer, par arrêté du 18 mars 1903 (huyén de Dong-Hi).

K. — Dans la province de Vinh-Yên
à MM. Faugère et Orsini, par arrêté du 5 juillet 1900 (huyén de Lap-Thach et de Tam-Duong) ;
MM. Legris, par arrêté du 28 décembre 1905 (village de Quang-Cu et An-Duong) ;
Dupré, par arrêté du 13 décembre 1898 (huyén de Tam-Duong et de Binh-Xuyêñ) ;
Lefèvre, par arrêté du 23 août 1898 (huyén de Tam-Duong).

L. — Dans la province de Phu-Tho
à MM. Morice, par arrêté du 17 décembre 1901 (huyén de Tam-Nong) ;
Gilbert, par arrêté du 1^{er} août 1901 (huyén de Tam-Nong) ;
Gilbert, par arrêté du 5 mars 1901 (village de Co-Tuyêt) ;
Gilbert, par arrêté du 3 février 1905 (village de Co-Tuyêt) ;
Gilbert, par arrêté du 27 septembre 1898 (huyén de Ha-Hoa) ;
Gilbert, par arrêté du 9 mai 1898 (village de Té-Lé) ;
Jamard, par arrêté du 9 août 1907 (châu de Thanh-Son) ;
Chaffanjon, par arrêté du 10 mai 1906 (huyén de Cam-Khé) ;
Saint Frères, par arrêté du 5 mars 1901 (phu de Don-Hung) ;
Duchemin, par arrêté du 7 mars 1900 (huyén de Phu-Ninh) ;
Saint Frères, par arrêté du 1^{er} avril 1902 (phu de Doan-Hung).

M. — Dans la province de Yên-Bay
MM. Courteix, par arrêté du 29 juillet 1903 (huyêns de Trân-Yên) ;
Amilhat, par arrêté du 24 décembre 1906 ;
Cordier, par arrêté du 5 mars 1902 (huyêns de Trân-Yen) ;
Canque, par arrêté du 10 décembre 1903 (huyêns de Trân-Yên) ;
Chavanieux, par arrêté du 21 mai 1902 (huyêns de Trân-Yên).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
COMPOSITION
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334)

MM. Laumônier, président, 114 rue Jules-Ferry, Hanoï ;
Perrin, Joseph, vice-président, Tuyêns-quang ;
Bernard, membre Yên-bay, par Ninh-binh ;
Lafeuille, membre, 48, rue Paul-Bert, Hanoï ;
Chaffanjon, membre, Cat-tru, par Phu-tho ;
Borel, Marius, membre, Daidong, par Phu-ly ;
Schaller F., membre, Cho-cay, par Phu-ly ;
Verdier membre, Hung-hoa ;
Blanc, membre, Son-cot, par Phu-da-Phuc ;
Couvret, membre, Thap-mieu, par Phuc-yên ;
Chazet, Louis, membre, Voi-bo, par Hatinh ;
Bordet, Didier, membre, Hatinh ;
Le tông-dôc Dao-trong-Ky, membre annamite, Co-âm, par Phu-ninh-giang ;
Le tông-dôc Duong-Lam, membre, Van-dinh, par Hà-dông.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs, Année 1911
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

A

1. Albert, planteur, Cay-vong, Tuyêns-quang ;
2. Amilhat, Jean, planteur à Haiduong, 56, boulevard Gia-long, Hanoï ;
3. Artz Joseph, concession Godard, Yang-gia, Thai-nguyên.

B

- Baix (de) planteur aux Banians, par Phu-da-phuc ;
4. Barbotin, Albert, planteur, École professionnelle, Hanoï ;
 5. Bellan, Adolphe-Pierre, planteur à Ha-roi, Namdinh ;
 6. Bernard, Henri-Louis, directeur Société agricole de Yên-lay*, Ninh-binh ;
 7. Bichot, Auguste, planteur à Van-khé, Phu-tho, 73, route Grand-Bouddha, Hanoï ;
 8. Blanc, Joseph, planteur, Song-cot, Thai-nguyên ;
 9. Boisadam, Félix de, planteur à Luc-lieu, Bacgiang, 21, boulevard Gambetta, Hanoï ;
 11. Boisson, employé Société agricole Yên-lay*, Ninh-binh ;
 12. Bonnafont, Louis, planteur à Ben-tram, Bacgiang ;
 13. Bourgouin-Meiffre, Numa, planteur, 74, rue Jean-Dupuis, Hanoï ;
 14. Borel, Ernest, planteur, Co-nghia par Phu-ly ;
 15. Borel, Marius, planteur, aux 99 collines, Phu-ly ;

16. Borel, Joseph, planteur, Vu-xa, par Phu-ly ;
17. Boyer, Jules, planteur à Long-nghia, Ninh-binh ;
18. Brunet, Edgard¹⁶, concession Laumônier, Tuyênn-quang ;

C

19. Cadars, Paul, concessionnaire, Tuyênn-quang ;
20. Canque, Pierre, planteur, Yên-bay ;
21. Carré, planteur à Dong-anh, agent police municipale, Haïphong ;
22. Castanié, planteur, Cho-ganh, Ninh-binh ;
23. Chaffanjon, Paul, planteur, Cal-tru, Phu-tho ;
24. Campanhac, Paul, planteur, Dap-câu, demeurant à Hanoï ;
25. Chavanieux, planteur, Yê-bay ;
26. Chesnay, Théodore, ferme des Pins, Bac-giang ;
27. Commans, Pie-Maurice, planteur, Đông-quan, Thai-nguyên ;
28. Courret, Charles planteur, Thap miêu, Phuc-Yên ;
29. Courteix, Armand, planteur, Van-phu, par Yên-bay ;
31. Coupard, planteur, Ziên-noi, demeurant à Haïphong ;
33. Cottin, Cyrille, représentant Société lyonnaise de colonisation*, Phuc-luong, Ninh-Binh.

D

35. Darribes (Raymond), planteur, Dap-cau ;
36. Daurelle, Ferdinand, planteur à Cho-ganh, 10, rue Jean-Dupuis, Hanoï ;
37. Dandolo Marc, planteur à Kha-lam, Kiên-an ;
38. Delmas. Antoine, planteur, Sontay ;
39. Duboscq, Pierre, planteur, 98, boulevard Gambetta, Hanoï ;
40. Dupré, Anthyme [créateur de la Société cotonnière du Tonkin], planteur à Namly, Hanoï ;
41. Dupré, Paul, planteur, Pho-vi, par Bac-giang ;
- Denis (docteur), planteur Tuyênn-quang, 706, rue Richaud Hanoï ;

F

42. Fau, Archippe, planteur, Đông-giao, Ninh-binh ;
43. Faussemagne Auguste [Huileries et savonneries d'Extrême-Orient], planteur, Hung-bi, Quang-yên, à Haïphong ;

G

44. Gache, planteur, Tuyênn-quang ;
45. Gayet-Laroche, Michel, planteur à Thuàn-quan, 7, boulevard Félix-Faure, Hanoï ;
46. Gardies, André-Hippolyte, planteur, Ha-giang ;
47. Gendreau, évêque, planteur, Ke-so, Ninh-binh ;
48. Gérard (V.R.) colon, Port-Wallut ;
49. Gillard, Émile-Théodore, planteur au Song-soi, Yên-thé, Bac-giang, demeurant à Hanoï ;
50. Girard, Jean, planteur à Co-mê, Bac-ninh, demeurant à Dap-cau ;
52. Girod, missionnaire, planteur, Lang-kha, Phuynh-binh ;
53. Gilbert, Léon-Eugène, planteur à Ba-trieu, Hung-hoa, Phu-tho ;
51. Gobert, Henri, planteur, Phu-da-phuc ;
55. Godard, Sébastien, planteur, à Van-giang ;
56. Grandmange, planteur, Maokhé, Haiduong ;
57. Guerrier, planteur, Ba-kha, Vinh-yên ;
58. Guillaume, Charles, planteur, Ke-so, Ninh-binh ;
61. Geoffroy, planteur, Lang-son ;

¹⁶ Edgard Mathieu Brunet : né le 25 janvier 1868 à Poitiers. Chevalier de la Légion d'honneur caporal d'infanterie de la marine au bataillon du Sénégal (*JORF*, 10 mars 1893).

62. Grogniard, planteur, Lang-son ;

I

65. Imbertis, Joseph, représentant du domaine de Kim-xuyên, Tuyêñ-quang ;

K

66. Krug, Adolphe, planteur, 72, boulevard Gambetta, Hanoï ;

L

67. Lafeuille, Pierre, planteur à Phuc-duong, 48, boulevard Gia-long, Hanoï ;

68. Lamotte, Pierre, planteur à Bac-noi, Haiduong ;

69. Laumônier, Henri, planteur à Tuyêñ-quang, rue Jules-Ferry, Hanoï ;

70. Leconte, Émile, planteur Doi-nu, Hoa-binh ;

71. Leconte, Marcel, planteur Doi-nu, Hoa-binh ;

72. Lefèvre, Georges, planteur, Bao-ly, Vinh-yên ;

73. Legris, planteur, Yêñ-duong, Vinh-yên ;

74. Levaché, Charles, planteur, Cam-ly, Bac-giang ;

75. Levèque, directeur des Mines, à Beau-Site, Cao-bang ;

76. Levy, Lucien, planteur, Kha-luat, Ninh-binh ;

77. Litolff [La Rochefoucauld-Liancourt], planteur, Yêñ-bay ;

78. Loisy, Victor, planteur à Ngoc-tu, Hanoï ;

79. Lichtenfelder, William, planteur à Ta-ho-li, Lao-kay, direction Agriculture, Hanoï ;

80. Villeroy Alain de, planteur, Chiné ;

81. Maldan, planteur à Phu-doan, concession Saint frères, Phu-tho ;

M

82. Maron, François, planteur à Nam-dinh, 24, avenue Puginier, Hanoï ;

83. Malabard, planteur, Kep, par Bac-giang ;

84. Maliverney, planteur, Kep, par Bac-giang ;

85. Marty, planteur à Dong-xa, Haïphong ;

87. Mondange, planteur à Kha-lam, Kienan, Hanoï ;

88. Morice, Constant, planteur, Sontay ;

89. Mazière, planteur, Dong-banh, Thai-nguyên ;

P

91. Parez, Armand, planteur, Pho-moi, Laokay ;

93. Peretti, Antoine de, planteur, Xuan-duc, Hanoï ;

94. Perrin, Joseph, planteur, Tuyêñ-quang ;

95. Perrin, Louis, planteur, Tuyêñ-quang ;

96. Perrin, Jean, planteur, Tuyêñ-quang ;

97. Pinot, Charles, planteur à Dong-van, Bao-lac ;

98. Pivot. Henri-Lucien, planteur, Dong-triêu ;

99. Piganiol, Auguste, — Phu-lang-Thuong ;

100. Pigłowski, Adolphe, planteur, Sontay, Hanoï ;

101. Poineuf, planteur à Van-doan et Don-thon, Sept-Pagodes ;

R

103. Rainoird, Louis, planteur à La-xa, Dong-xa, Hanoï ;

104. Rémery, Charles, planteur, Tuyêñ-quang ;

105. Révérony, Concession de Peretti, Hanoï ;

106. Riehl, Gilbert planteur, Dông-triêu ;

107. Riehl [Joseph Antoine], planteur, Dông-triêu ;

108. Riner, Pierre, planteur, Bac-binh, Vinh-yên ;

109. Robert, Henri, planteur, 110, rue Richaud, Hanoï ;

110. Rousselet, Jean, planteur, Thi-câu ;

111. Roynel, Lucien, colon, Vinh-yên ;

S

113. Saissac, planteur, Cho-ganh, Ninh-binh ;

114. Sauer, Georges, concession Godard et Cie, Van-gia ;

115. Schaller, Fernand, planteur, Cho-cay, Chi-né ;
 116. Schaller, Gaston, planteur, Cho-cay, Chi-né ;
 117. Schneider, Alphonse, planteur à Câu-lo, Bacgiang, Hai-duong ;
 Sarthé, planteur, 29, rue des Graines, Hanoï ;

T

118. Tartarin, colon, Bac-giang ;
 119. Trelluyer, colon Thai-nguyên ;
 120. Thomé, Louis, planteur, Luc-nam, Bac-giang ;

V

123. Verdier, Jacques, planteur, Hung-hoa ;
 124. Villefranque, Auguste, représentant de M. Girard, Thai-nguyên ;
 125. Yvoir, Pierre, planteur, Quang-soi, Ninh-binh.
-

LISTE des électeurs à la Chambre d'Agriculture du Tonkin
et du Nord-Annam pour l'année 1912.

(Bulletin administratif du Tonkin, 4 mars 1912, p. 390 s)

NOMS ET PRÉNOMS PROFESSION DOMICILE

Alfred, Georges ¹⁷	Planteur	Lao-kay
Artz, Joseph	Employé sur la concession de Van-gia	Thai-nguyên
Albert, Paul	Planteur	Tuyên-quang
d'Arnaud, Jules	Gérant	Ha-tinh
Bellan	Planteur	Phuc-yên
Bourlet, Antoine	Planteur	Thanh-hoa
Bordet, Didier	Planteur	Ha-tinh
Bœufs, François	Planteur	Ha-tinh
Berthoin	Planteur	Dap-càu
de Boisadam, Félix	Colon	Hanoï
Bonnafont, Louis	Planteur	Bac-giang
Babut	Publiciste	Hanoï
Blot, René	Entrepreneur	Hanoï
Borel, Joseph	Planteur	Ha nam
Borel, Marius	Planteur	Ha nam
Borel, Ernest	Planteur	Ha nam
Boyer, Jules	Employé, planteur	Ha nam
Brossé, Louis	Planteur	Ha nam
Bernard, Henri	Planteur	Ninh-binh
Boisson, Daniel	Planteur	Ninh-binh
Bichot	Planteur	Phu-tho
Bellan, Adolphe	Planteur	Phuc-yên
Blanc, Joseph	Planteur	Thai-nguyên
Brunet, Edgard	Gérant de la concession Laumônier	Tuyên-quang
Belleville	Vicaire apostolique	Vinh
Collinet de la Salle		Hanoï
Camus, Prosper	Commerçant	Cao-bang
Chavanon	Planteur	Vinh

¹⁷ Georges ALFRED (1877-1940) : agent des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, colon, directeur de cinémas à Hanoï, hôtelier à Cuatung et de nouveau à la Cie du Yunnan. Tué par le bombardement japonais du pont en dentelles le 1^{er} février 1940.

Chauvin, Louis Employé de commerce Vinh
Chesnay, Théodore Colon Bac-giang
Cardet Représentant à Luc-nam Bac-giang
Clément, Max Entrepreneur Hanoï
Coupard, Victor Pharmacien Haiphong
Cottin, Cyrille Planteur Ninh-binh
Chaffanjon, Paul Planteur Phu-tho
Courret, Charles Planteur Phuc-yên
Commans, Pie Planteur Thai-nguyễn
Cadars, Paul Planteur Tuyênn-quang
Calard, Louis Commerçant Vinh-yên
Courteix Planteur Bac-giang
Canque, Pierre Planteur Yên-bay
Chevalley, Jean Missionnaire Thanh-Hoa
Chauvet, Auguste Missionnaire Ha-tinh
Chazet, Louis Planteur Ha-tinh
Chazet, Victor Planteur Ha-tinh

Delmas, Antoine Colon Son-tày
Darribes, Raymond fils Colon Dap-càu
de La Roche, Prosper Négociant Hanoï
Delair Colon Lang-son
Danloux du Mesnil Planteur Thanh-hoa (en France)
Dandolo, Marc Planteur Kiên-an
Dolley, Charles-Jean Planteur
Daurelle, Ferdinand Planteur Vinh
Dubosq, Pierre Fondé de pouvoirs Société des allumettes Nam-dinh
de Peretti, Antoine Planteur Phuc-yên
Denis Planteur Tuyênn-quang (en France)
Dupré Planteur
Deschwanden, Adolphe Planteur Haiphong
de Laborde de MonpezatColon Tuyênn-quang

Falconnet, François Maréchal-ferrant Hanoï
Fau, Archippe Planteur Ninh-binh
Fievet, Auguste Planteur Phuc-yên
Ferey, Georges Planteur Ha-tinh
Faussemagne, Auguste Colon Haiphong
Frossard, Paul Vinh
Ferrière Entrepreneur Cao-bang

Gayet de la Roche, Michel Colon Hanoï
Gillard, Émile Docteur Hanoï
Girard, Jean Entrepreneur Dap-câu
Gueyne Gérant de la Ferme des Rapides Bac-ninh
Godard, Sébastien Planteur Thai-nguyễn
Guillaume, Charles-Désiré Planteur Hanam
Gendreau, Georges Planteur Hanam
Gilbert, Léon-Eugène Planteur Phu-tho
Gobert, Henri Planteur Phuc-yên
Guerrier Représentant de M^{lle} d'Abbadie Phuc-yên
Gâche, Henri Planteur Tuyênn-quang
Gauja Planteur Tuyênn-quang

Girod, Xavier Planteur Tuyênn-quang
Gardies, André Planteur Ha-giang

Guy Planteur Thanh-hoa
Guignard, Marie Planteur Vinh-yên
Guyon de Chemilly Planteur Cam-ly

Hautefeuille Planteur Phu-tho

Imberdis, Joseph Gérant de la Société des Tabacs Tuyênn-quang

Jacques, Jean Planteur Phu-tho
Jullien Planteur Thanh-hoa

Klieber, François Planteur Hai duong
Kutter, Émile Planteur Vinh

Le Roy des Barres Fondé de pouvoirs. Directeur Plantation Société civile Cho-ganh
Hanoï

Lachal Négociant Hanoï
Loisy, Victor Boucher Hanoï
Leconte, Émile Planteur Ha-nam
Leconte, Louis Planteur Ha-nam
Lamothe, Pierre Planteur Ha-nam
Lichtenfelder, William Planteur Lao-kay
Lévy, Lucien Planteur Ninh-binh
Lafeuille Planteur Hanoï
Laumônier Planteur Hanoï
Legris Planteur Tuyênn-quang
Litolff Interprète judiciaire Hanoï
Levêque Directeur de la mine d'étain du Haut-Tonkin Cao-bang
Leclerc Avocat Nam-dinh
Lejeune, Louis Vinh
Lejeune, Jean Vinh
Levaché Planteur Bac-giang

Malabard, Firmin Planteur Bac-giang
Maliverney, Émile Planteur Bac-giang
Marty Armateur Haiphong
Millon de Villeroy, Alène Planteur Ha-nam
Miéville, Rodolphe Planteur Laokay
Maron, François Planteur Nam-dinh
Maldan, François Planteur Phu-tho
Morice, Constant Planteur Son-tây
Meynier, Jean Directeur de la Société civile du Domaine de Kébao Quang -
yên

Mazière, Alcide Planteur Thai-nguyễn
Moretti Commerçant Vinh-yên
Martin, Louis Planteur Thanh-hoa
Marcou Évêque Ninh-binh
Magnion, Pierre Vinh
Marchand, Charles Ha-tinh

Neau, Émile Planteur Ninh-binh
Nivet, Charles Ha-tinh

Piganiol, Auguste Dap-câu
Poineuf Négociant Sept-Pagodes
Pivet, Henri Planteur Hai-duong
Pasquet, Jean, Baptiste. Planteur Hoa-binh
Piglowski, Adolphe Colon Son-tây
Perrin, Jean Planteur Tuyênn-quang
Perrin, Louis Planteur Tuyênn-quang
Perrin, Joseph Planteur Tuyênn-quang Planteur Tuyênn-quang
Pinot, Charles Agent journalier des Douanes Ha-giang
Prompt Planteur Thanh hoa
Pallaget, Augustin Gérant Ha-tinh

Riner, Pierre Planteur Vinh-yên
Roynel, Lucien Planteur Vinh-yên
Rémery, Charles Planteur Tuyênn-quang
Rainoird Planteur Tuyênn-quang (en France)
Rousselet, Jean Négociant Thi-câu
Rielh, Gilbert Planteur Hai-duong
Rielh, Joseph Planteur Hai-duong
Ronfaut Commerçant Lang-son
Rey, Henri Gérant de la concession Peyre Quang-yên
Ramond Planteur, évêque Tuyênn-Quang

Schaller, Fernand Planteur Ha-nam
Schaller, Gaston Planteur Ha-nam
Sauer Planteur Thai-nguyên
Sarthé Planteur Hoa-hinh
Saissac, Antoine Planteur Ninh-binh
Studer Agent de police Hanoï
Siess, Michel Vinh, Bôn-thuy
Schneider, Alphonse Planteur Bac-giang

Tartarin, Henri Planteur Bac-giang
Tescier, René Planteur Ninh-hinh
Thomé, Louis Planteur Bac-giang

Verdier, Jacques Planteur Phu-tho

Yvoir, Pierre Planteur Ninh-Binh

Zenner Colon Son-tây

Le président,
ARRIGHI DE CASANOVA.

Les membres :
DUBREUIL,
BLOT,
BERNARD.

LES PRIMES À L'AGRICULTURE

Liste du répartition des primes à l'Agriculture

Année 1911

Liste des colons ayant obtenu une prime
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1912)

1^{re} catégorie. — 1^{re} classe A

MM. Ernes Borel et Cie à Co-Nghia (Ha-Nam) 880 p.
Société agricole de Yen-Lay (Ninh-Binh) 850
Guillaume et Borel, à Ruoc (Ha-Nam) 850
Reynaud, Blanc et Cie, à Son-Cot (Thai-Nguyễn) 850
Schaller et Cie, à Cho-Cay (Ha-Nam) 850

1^{re} classe A

Perrin frères, à Tuyêñ Quang 750
Borel (Marius), à Da-Han (Ha-Nam) 700
Leconte, à Chi-Né (Ha-Nam) 700
Pivet, à Đông-Triêu (Hai-Duong) 700
Société civile de Cho-Ganh (Ninh-Binh) 700

2^e classe

Morice, à Son-Tay et Hung-Hoa 700
Blot, 4 Gia-Lâm (Bac-Ninh) 650
Canque, à Yên Bay 650
Gardies, à Ha-Giang 650
Guyot de Salins, à Chi-Né (Ha-Nam) 660
Lamothe, à Bac-Nôï (Hai-Duong) 650

3^e classe

Tartarin, à Cérès-Manoir (Bac-Giang) 460
Courteix, à Van Phu (Yên-Bay) 420
Levaché, à Cam-Ly (Bac-Giang) 400
Levy, à Kha-Luât (Ninh-Binh) 400
Maldan, à Phu-Doan (Phu-Tho) 400
Verdier, à Hung-Hoa (Phu-Tho) 400

4^e classe

Rémery, à Tuyêñ-Quang 350
Bonnafont, à Vi-Son (Bac-Giang) 300
Brunet, à Tuyêñ-Quang 300
Girod, à Phu-yên-Binh (Tuyêñ-Quang) 300
Miéville, à Cha-Pa (Lao Kai) 300
Société des Plantations de Van-Gia (Thai-Nguyễn) 300

5^e classe

Gilbert, à Ba-Triêu (Phu-Tho) 250
Albert, à Cay-Vong (Tuyêñ-Quang) 200
Gobert, à Da-Phuc (Phuc-Yên) 200
M^{me} veuve Guillaume, aux Banians (Phuc-Yên) 200

Liste des colons ayant obtenu un encouragement

MM. Sarthé, à Dong-Dê (Hoa-Binh) 150
Alfred, à Thai-Nguyễn (Lao-Kay) 100
Cottin, à Phuc-Luong (Ninh-Binh) 100
Legris, à Quang-Cu (Vinh-Yên) 100
Manière, à Thai-Nguyễn 100
Pasquet, à Hoa-Lac (Hoa-Binh) 100

Riner, à Bac-Ninh (Vinh-Yên)	100
M ^{me} veuve Touchais, à Bac-Lé (Bac-Giang)	100
Maliverney et Cie, à Kep (Bac-Giang)	80
Delmas, au Ba-Vi (Sontay)	60
Yvoir, à Quang-Si (Ninh-Binh)	60
Total	18.000 p.

TUYÊN-QUANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1912)

La Commission des primes. — Le dimanche 10 mars, vers 10 heures du matin, nous est arrivée par chaloupe, pour visiter les plantations européennes en vue de la répartition des primes à l'Agriculture, la commission administrative et scientifique, composée de MM. Tournois, Camboulives, Vieillard, Blanc, Borel, Levaché et Tastes.

La visite des concessions une foie terminée à Tuyênn-Quang, ces messieurs se sont acheminés, mardi, vers Phu-doan, pour visiter la propriété de M. Maldan.

Les concessions provisoires
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juillet 1912)

Une commission, composé de M. Fort, administrateur de 2^e classe des servies civils, qui pourra être suppléé par M. Sartor, administrateur de 2^e classe des servies civils, président ; Leconte (Marcel), Leconte (Émile), Levy, Maldan, Mazière, Morice, Perrin (Joseph), Pivot, Rémery, Riehl, Riner, Saissac, Sauer, Schaller (Fernand), Schaller (Gaston), Tartarin, Verdier, planteurs, appelés à se suppléer suivant les circonstances et sans qu'il y ait lieu de tenir compte de l'ordre d'inscription ci-dessus ; d'un inspecteur de l'Agriculture à la désignation du service agricole et commerciaux ; d'un géomètre à la désignation du service du cadastre ; d'un agent du service forestier du Tonkin à la désignation du service forestier, se réunira sur la convocation de son président pour examiner l'état de mise en culture des terrains qui ont été concédés provisoirement à MM. :

Cadars (Arrêté du 10 décembre 1908) à Tuyênn-Quang
Legris (Arrêté du 8 janvier 1909) à Tuyênn-Quang
Perrin (Arrêté du 27 septembre 1908) à Tuyênn-Quang
Denis (Arrêté du 3 juin 1910) à Tuyênn-Quang
Denis (Arrêté du 15 décembre 1910) à Tuyênn-Quang
Denis (Arrêté du 30 décembre 1910) à Tuyênn-Quang
Berthoin (Arrêté du 4 décembre 1908) à Yên-Bay
Michel (Arrêté du 4 octobre 1909) à Yên-Bay
Michel (Arrêté du 15 décembre 1908) à Yên-Bay
Jacques (Arrêté du 14 décembre 1908) à Phu-Tho
Morice (Arrêté du 11 mars 1910) à Phu-Tho
Sarthé (Arrêté du 8 juin 1910) à Hoa-Binh
Pasquet (Arrêté du 15 mai 1909) à Hoa-Binh

Une seconde commission, composée de M. Fort, administrateurs de 2^e classe des servies civils, qui pourra être supplée par M. Sartor, administrateur de 2^e classe des servies civils, président ; Bernard, Bichot, Blanc, Blot. de Boisadam, Bonnafont,

Borel(Marius), Borel, (Ernest), Brunet, Cayor, **Commans**, Courret, Cottin, Dupré (Paul), Gardies, Gilbert, Krug, planteurs, appelés à se suppléer suivant les circonstances et sans qu'il y ait lieu de tenir compte de l'ordre d'inscription ci-dessus ; d'un inspecteur de l'Agriculture à la désignation du service agricole et commerciaux ; d'un géomètre à la désignation du service du cadastre ; d'un agent du service forestier du Tonkin à la désignation du service forestier, se réunira sur la convocation de son président pour examiner l'état de mise en culture des terrains qui ont été concédés provisoirement à MM. :

Maliverney (Arrêté du 16 avril 1908) à Bac-Giang
Maliverney (Arrêté du 11 août 1910) à Bac-Giang
Bonnafont (Arrêté du 8 juillet 1910) à Bac-Giang
Bault (Arrêté du 21 octobre 1908) à Thai-Nguyên
Marty (Arrêté du 8 janvier 1909) à Hai-Duong
G. Riehl (Arrêté du 1^{er} mars 1909) à Hai-Duong
Borel (Arrêté du 10 juillet 1908) à Ha-Nam
Schaller (Arrêté du 23 mars 1910) à Ha-Nam
Michel (Arrêté du 15 mars 1910) à Ninh-Binh
Guillaume (Arrêté du 6 juillet 1908) à Ninh-Binh
Fau (Arrêté du 27 août 1908) à Ninh-Binh

VARIATIONS SUR UN AIR CONNU
par Henri Laumônier
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1912)

Les colons du Tonkin, les planteurs et les agriculteurs surtout, ont, de tout temps, traité leurs auxiliaires indigènes avec humanité, parce qu'ils savent parfaitement que le concours de ces travailleurs leur est indispensable.

À une époque où l'assistance médicale n'existe pas, nos planteurs, comme nos missionnaires, donnaient gratuitement des soins et des médicaments aux Annamites de leur région atteints par la maladie. Ils continuent d'ailleurs : car si, en de rares occasions, on a pu relever à l'encontre d'un colon des actes de brutalité, on ne saurait, en bonne justice, généraliser. D'ailleurs, à défaut des qualités de générosité native que possède la très grande majorité de ceux de nos compatriotes qui se sont fixés ici, l'intérêt bien compris des colons leur commande la bienveillance vis-à-vis des natifs.

En effet, un planteur, mis à l'index, ne trouverait aucun « coolie » et les ennuis se multiplieraient tellement pour lui qu'il devrait abandonner la partie. Peut-être assimile-t-on un peu trop aussi en France, au point de vue de la mentalité, l'Annamite avec le nègre du Soudan ou du Dahomey. Entre les deux, il y a autant de différence qu'entre un artisan français et un paysan petit russe.

Constatons encore que, dans certaines régions, les planteurs ont assuré l'aisance à des villages entiers, dont les habitants végétaient auparavant dans une médiocrité voisine de la misère.

Voilà pourquoi, avant de nous donner la réplique au fameux ouvrage qui a pour titre « La Case de l'oncle Tom », les philanthropes modernes devraient bien venir se documenter sur place, ce qui les empêcherait de représenter les colons français de l'Indochine sous les dehors de rustres, possédant une âme de négrier.

De plus, quelle mentalité déplorable que celle qui consiste à signaler des abus de la force relevés contre deux ou trois blancs, dont l'un habite l'Afrique, l'autre Madagascar, le troisième l'Indo-Chine, puis de déclarer gravement : « Voyez à quelles violences

intolérables se livrent ceux de nos compatriotes fixés dans les possessions d'outre-mer. »

Dans le même ordre d'idées, pourquoi ne pas déclarer que le monde entier est rempli de forbans parce qu'on assassine à Paris, à Londres, à Moscou et à New-York ? Ce serait tout aussi sérieux ; et c'est contre cette manière de procéder que nous nous élevons. Que MM. Viollette, Bluysen et autres parlementaires à l'âme sensible se rassurent, les tortionnaires sont infiniment plus rares ici qu'en Europe ; et, avant de fonder une ligue pour la défense des indigènes, alors que personne ne songe à molester ces derniers, qu'ils unissent plutôt leurs efforts pour protéger les habitants des Colonies, blancs et gens de couleur, contre l'arbitraire administratif et les rafles de capitaux, faites par des sociétés privilégiées, aux dépens de nous tous.

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} mars 1913)

Remerciements. — M. Brunet, planteur à Tuyêñ-Quang, chevalier de la Légion d'honneur, et sa famille, remercient très sincèrement les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de Mme Brunet, ou qui ont témoigné leur sympathie en cette douloureuse circonstance.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Visite des concessions
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1913)

La semaine passée, la commission de visite s'est rendue sur la concession de M. Courteix et Canque, à Yên-Bay.

Demain, elle se rendra à Thai-Nguyên pour inspecter les concessions Dubosc, de Labraudière, Blanc, Vve Guillaume, Gobert et Bellan.

Nous souhaitons que le beau temps favorise ses travaux.

N° 571. — Arrêté portant répartition des primes à l'agriculture pour l'année 1912.

(Du 9 mai 1913)

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1913)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 2 juin 1913, p. 851-852)

Article premier. — Les primes suivantes sont allouées aux planteurs du Tonkin, pour l'année 1912 :

MM. Ernest Borel à Cô-Nghia	875 \$
Bernard à Yên-Lai	875
Perrin à Tuyêñ-Quang	850
Guillaume et Borel à Nuoc	800
Schaller à Cho-Cay	800
Reynaud Blanc à Son-Cot	800
Morice à Son-Tay et Hung-Hoa	800
Pivet à Dong-Triêu	800

Gardiès à Ha-Giang	750
Société civile de Cho Ganh	700
Bonnafont a Bac-Giang	700
Rocca à Chiné	650
MM. Maldan, à Phu-doan	600
Marius Borel, à Da-han	650
Courteix, à Van-phu	600
Girod, à phu Yên-minh	600
Leconte, à Chiné	600
Miéville à Chapa	550
Sarthé, à Dong-de	450
V ^e Guillaume (Ferme des Banians)	500
Levy, à Kha-luot	450
Lamothe, à Bac-noi	450
Brunet, Tuyêñ-quang	400
Remery	400
Blot (Ferme des Rapides)	400
Verdier, à Hung-hoa	350
Poirson, à La-giang	
Le Marigny, à Benbo	300
Albert, à Cai-vong	200
Canque, à Co-phuc	150
Bichot, à Van-khe	100
Yvoir, à Quang-si	100
Cottin, à Phu-nho-quan	100
Dupré, à Phovi	50.
Alfred, Georges, à Coc-leu	50
La Braudière, à Thai-nguyên	50
Debosque, à Dong-ban	50.
Rielh, à Yen-sing	50
Bellan, à Nam-ly	50
Total	18.000 \$00

Art. 2. — Le montant de ces primes sera imputé au chapitre XV, section 1^{er}, art. 2 du budget de l'exercice 1912.

Hanoï, le 9 mai 1913.

DESTENAY.

La 5^e exposition de l'Institut colonial marseillais
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 juin 1913)

MM. Perrin frères (Tuyêñ-Quang) ; Pivet (Dong-Triêu) ont obtenu des diplômes d'honneur à la 5^e Exposition de l'institut colonial marseillais pour leurs cafés.

À la même exposition, mais pour les thés, ont obtenu des grands prix : La Chambre de commerce de Hanoï ; MM. Chaffanjon et Cie de Cat-Tru ; M. P. Lafeuille.

Enfin, la Chambre de commerce d'Hanoï a obtenu un diplôme d'honneur pour ses envois de sucre et dérivés.

Nos félicitations aux lauréats de cette exposition.

L'IMPOT NÉCESSAIRE
SUR LES CONCESSIONS NON ENCORE MISES EN VALEUR AU TONKIN
par Maurice VIOLETTE,
député d'Eure-et-Loir
(*Les Annales coloniales*, 6 novembre 1913)

Actuellement, M. Sarraut fait procéder à des sondages dans différentes régions, afin d'établir le rapport entre le revenu des concessions et l'impôt proposé. Cette précaution est incontestablement très bonne, ainsi que le principe inscrit au projet, de traiter différemment les terres suivant les régions où elles se trouvent. Mais, ce que je crains, c'est que, dans ces épreuves, la terre inculte ne se voie pas attribuer la valeur qui lui revient. Au regard du concessionnaire, en effet, sa valeur est zéro, mais en apparence seulement, car alors il la rendrait. En tout cas, au regard de l'Annamite voisin, elle peut être très grande et c'est cette valeur qui doit être prise en considération. Dès lors qu'il y a propriété, il y a usage exclusif au profit d'un seul : l'impôt équitable ne doit pas seulement frapper le revenu, il doit compenser aussi la privation que la possession, exclusive entraîne pour la collectivité.

Cette vérité apparaît indiscutable au Tonkin.

Sans doute, il y a des régions où la terre inculte est l'accessoire obligé des exploitations dont elle supporte les troupeaux : c'est le cas des plantations de café qui ont besoin d'un cheptel important pour les fumures. Ici encore, le terme de « terre inculte » est impropre, car, du fait de sa simple affectation à la pâture, elle est mise en valeur. Puis, il faut bien mettre en lumière, à l'honneur des planteurs, que ce sont eux-mêmes qui, à la commission réunie en 1911 pour élaborer un nouveau règlement fiscal des concessions, ont demandé que l'impôt des landes ou pâtis naturels ne descendit pas au-dessous de 20 cents l'hectare. Ils ont fait observer que 12 têtes de bétail étant nécessaires pour un hectare de cafier et deux hectares (chiffre large) de pâturages étant nécessaires à la nourriture d'un animal, l'impôt de 20 cents sur les pâturages frappait en réalité l'hectare de cafier d'un impôt de 4 fr. 80. D'autre part, craignant eux aussi les accaparements dont ils pouvaient souffrir, ils ont hautement déclaré que celui qui n'arrivait pas à tirer assez de sa terre pour lui faire supporter un impôt de 20 cents, devait la rendre.

Mais à côté de ces terres dont le propriétaire tire le meilleur profit ou, du moins, dont il ne tire aucune gêne pour la collectivité, il y a les autres : celles de spéculation que le grand colon garde parce que l'Annamite a besoin d'y passer, d'y couper du bois ou de la paillote et que ces menus faits sont l'occasion pour le propriétaire de battre monnaie, sans qu'il y ait à exposer aucun capital ; il y a aussi, et surtout, celles que ce colon spécial garde parce que l'Annamite n'a pas suffisamment pour vivre et qu'il lui faudra, lorsque ses enfants grandiront, implorer du colon l'autorisation de cultiver.

M. l'inspecteur Leroy a signalé cette situation dans Bac-Giang, notamment. Ici, en effet, elle est, pour le moment, plus évidente qu'ailleurs. Le Protectorat, en amenant les eaux dans la plaine de Kep, a rendu fertile toute une œuvre de pacification qu'il a accomplie et qui, malheureusement, ne porte qu'une partie de ses fruits parce qu'elle profite presque exclusivement à cinq ou six gros bénéficiaires.

Si, au moment où le canal a été achevé, la terre avait été libre, elle serait maintenant couverte de villages vivant dans l'abondance et versant, en retour, au Protectorat, un impôt, élevé sans doute, mais légèrement supporté, en considération des avantages reçus. Au lieu de cela, s'est trouvé un colon qui dit à l'indigène : c'est moi le maître ; je sais qu'à l'ordinaire le colon doit aller au devant des métayers, leur fournir des avances et des buffles ; moi je ne fournis rien ; tu as faim, ma terre est riche, tu seras forcé de la cultiver ; tu en paieras l'impôt au Protectorat et une forte redevance à ton maître ; si tu n'es pas encore décidé, j'attendrai, je suis puissant et le résident supérieur n'a rien à me

refuser. Et l'indigène, pour qui la France a travaillé, honnit la France qui lui laisse imposer de si lourdes conditions.

En vérité, et il ne faut pas se lasser de le dire, les concessions données dans la Moyenne-Région sont une grave faute. On essaye de les excuser en disant qu'elles ont été données dans la pensée que le concessionnaire attirerait l'indigène effrayé par la piraterie et exciterait ainsi à la repopulation de la région.

Au lieu de cela, le concessionnaire éloigne l'indigène qui serait revenu spontanément s'il avait eu la possibilité de s'y comporter en propriétaire.

Les grands colons n'ont rien fait et ils ont l'impudence d'en demander compte à l'administration. On leur a donné la terre, on leur a donné des droits dont la puissance publique n'aurait jamais dû se départir, on leur a donné des priviléges exorbitants, des immunités fiscales scandaleuses et ils crient à l'injustice parce qu'on ne leur a pas donné, avec cela, la fortune. Ils n'ont pas réussi : c'est la faute de l'administration qui n'a pas fait régner l'ordre parfait dans un pays où elle comptait sur les concessions pour aider à la pacification ; c'est la faute de l'administration qui n'a pas repeuplé des régions où elle employait le système des concessions comme moyen de repeuplement. Voici des chiffres. Outre l'instance de Peretti, lequel réclame 5 millions de piastres de dommages-intérêts au Protectorat, celui-ci est actionné en ce moment par les concessionnaires dont les noms suivent :

	fr.
Gillard, pour	3.000.000
Reynaud, Blanc, pour	562.500
Chesnay, de Boisadam, pour	1.000.000
Daurel [<i>sic : Daurelle</i>], pour	175.000
Bellan, pour	300.000
Guillaume, pour	150.000
Total	5.187.500

Si l'administration, en l'espèce, n'était pas les contribuables, on serait tenté de dire que cette ingratITUDE des concessionnaires est la sanction méritée d'une générosité aussi inexplicable qu'insensée.

Ces chiffres mettent en relief toute la valeur des procédés de ces concessionnaires qui font comme ces mendians qui, après avoir imploré à genoux l'aumône, vous injurient en affirmant qu'on leur a causé préjudice parce qu'on ne la leur fait pas encore suffisamment abondante. On ne peut réprimer un mouvement de colère, quand, à côté du néant de leurs entreprises de bluff et de spéculation, on considère l'œuvre admirable accomplie ailleurs, la correction absolue qu'ont gardés, à l'égard des indigènes et de l'administration, ces autres colons que les premiers appellent, avec un dédain qui veut être injurieux, mais trahit seulement la jalouse : « les marchands de café ». Eux, du moins, n'ont pas pris les rizières du delta, ils se sont installés en pleine brousse ; ils n'ont pas spéculé sur les besoins de l'habitant ni sur les faiblesses coupables de l'administration, ils n'ont compté que sur eux-mêmes : leur intelligence et leur activité ont transfiguré la région jadis inculte et broussailleuse des montagnes du sud-ouest du Tonkin. Cette colonisation-là, c'est la vraie, l'autre n'en mérite pas le nom ; il importe de ne pas les confondre dans un même jugement.

Les événements et les hommes.
(Les Annales coloniales, 8 novembre 1913)

La chambre d'agriculture de Hanoï s'est réunie, le 19 octobre, après un banquet amical au cours duquel M. Laumônier, président, a remis au nom de ses collègues à M. Marius Borel, vice-président, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur*, distinction qui lui fut récemment conférée.

Les concessionnaires du Tonkin et les irrigations
par Maurice VIOLETTE,
député d'Eure-et-Loir
(Les Annales coloniales, 13 novembre 1913)

Je disais l'autre jour qu'en réalité, les irrigations de la plaine de Kep avaient été faites pour le bénéfice d'un seul colon concessionnaire de la plupart des terres irriguées.

Il n'y a pas là un fait exceptionnel, malheureusement, et Les travaux d'irrigation prévus au nouvel emprunt menacent très fort, si on ne prend pas les mesures nécessaires, de tourner un peu au scandale.

On sait, en effet, que, sur le montant du nouvel emprunt, 8 à 10 millions doivent être affectés à des irrigations au Tonkin. Certes, qui a parcouru la région à irriguer ne peut que souhaiter l'exécution des travaux. Les ingénieurs sont pleins d'enthousiasme, ils affirment que les travaux sont impatiemment attendus des indigènes. Ce qu'ils n'ont pas vu car ce n'est pas marqué sur le sol, c'est que l'indigène n'aura pas même le profit direct de la moitié des résultats qui seront obtenus, car ces grandes plaines incultes où l'eau doit apporter sa fécondité sont déjà, dans la plus large mesure, la propriété de gros concessionnaires.

Voici des chiffres ! Les irrigations doivent se faire sur les deux rives du sông Cau et sur une superficie totale de 72.000 hectares environ. Or, sur les 35.000 hectares de la rive gauche, 15.300 hectares appartiennent à deux propriétaires, MM. de Boisadam (le même qu'à Kep) et M. Tartarin. Sur les 37.000 hectares de la rive droite, 18.700 hectares appartiennent à quatre propriétaires : MM. Guillaume, Blanc, Gobert, de Peretti. Ainsi, le Protectorat aura consacré la moitié des deniers d'emprunt réservés pour des irrigations au Tonkin, à améliorer le fonds de six colons en faveur desquels la rente de la terre croîtra dans des proportions formidables.

Il est tout à fait inadmissible de dépenser ainsi dix millions pour le bénéfice exclusif d'une poignée de concessionnaires, alors surtout qu'ils ont l'audace de demander à la colonie un total de plus de dix millions de dommages-intérêt par des instances ultrafantaisistes dont j'ai déjà parlé dans mon rapport de l'année dernière.

Le gouverneur général doit surveiller de très près cette affaire et ne pas laisser se réaliser cette opération sans que ces messieurs aient fourni une compensation légitime à la colonie. Je regrette bien de n'avoir pas su cette particularité au moment où j'ai fait mon rapport sur l'emprunt de l'Indochine, car la commission du budget n'aurait pas manqué de demander des garanties nécessaires.

On ne peut pas, avec des fonds d'État, faire des travaux d'intérêts privés, même si l'on suppose les intérêts privés respectables.

Lorsqu'il s'est agi d'établir le projet d'emprunt pour les chemins de fer de l'A.E.F., il n'avait pas échappé à la perspicacité de M. Lebrun qu'il était impossible d'admettre la présence dans le projet d'une certaine ligne qui devait se trouver presque toute entière sur le territoire d'une seule concession. Fort nettement, fort sagelement et je l'avais

approuvé très fort, M. Lebrun avait dit : « Ou la ligne ne se fera pas ou un arrangement interviendra. » Je m'empresse de dire que je crois savoir que le ministre a trouvé la meilleure bonne volonté pour négocier un accord, Je me le connais pas en détail et je ne peux, par suite, en parler, mais il est établi sur de telles bases que lorsque la ligne sera construite, la concession, dans une large mesure, reviendra au commerce libre.

De la façon la plus nécessaire, il faut un arrangement de cette nature avec les concessionnaires du sông Cau pour les travaux dont je parle. Il faut soit les frapper d'un impôt supplémentaire appréciable par hectare, en même temps qu'exiger d'eux une participation importante sérieuse pour les travaux de construction, soit, ce qui serait préférable, les décider à rendre la moitié de leur concession : ce serait vraiment bien légitime puisque la protectorat va augmenter de plus du double la valeur du surplus de leur domaine, grâce précisément à ces travaux d'irrigation.

Plus j'y réfléchis, plus je me refuse à considérer que la colonie puisse apporter ainsi gratuitement une pareille richesse aux moins intéressants des colons. S'ils ne consentent pas à entrer dans la voie de la raison, c'est bien simple, qu'on leur supprime les irrigations ou qu'on ne les en fasse bénéficier que dans la mesure où il n'y a absolument pas moyen de faire autrement. Je n'ai pas les plans sous les yeux et, d'ailleurs, je suis trop incomptétent pour émettre un avis sur ces questions techniques, mais il me semble bien que la réalisation de ce projet est susceptible de réalisations partielles. Il ne faut pas avoir peur, le cas échéant, de les adopter sans hésiter et d'ajourner tout travail qui serait de nature à bénéficier à un seul de ces concessionnaires intransigeants.

PRIMES À L'AGRICULTURE
pour 1914
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1914)

Il est accordé des primes à l'Agriculture pour 1914 aux colons dont les noms suivent, et qui sont en règle avec le trésor ; les uns ayant payé la totalité de leurs impôts ; les autres n'en n'ayant versé qu'une partie mais étant régulièrement dégrevés pour le reste :

MM. E. Borel et Cie (à Cô-Nghia)	\$ 800
Schaller et Cie (Chocay-Hanam)	780
Raynaud,Blanc et Cie (Song-Cot)-Thai-Nguyen)	760
Saissac (Société civile de Cho-Ganh-Ninh-Binh)	760
Guillaume et Borel (Késo)	720
Marius Borel (Dai-Dong)	720
Pivet (Dông-Triêu-Hai-Duong)	710
Gardies (Ha-Giang)	680
Bernard (Société de Yên-Lay)	670
Maldan (Phu Doan)	660
Perrin (Tuyêñ Quang)	640
Rocca (Concession Guyot de Salins-Chiné)	640

Lecomte (Dong-Lang)	600
Levy (Kha-Luât-Ninh-Binh)	570
Poirson (Lagian-Sontay)	550
Girod (Phu-Yên Binh)	490
Wolffsberg , (Concession Courteix)(Van-Phu-Yên Bay)	490
Verdier (Hung-hoa-Phu-Tho)	490
Bonnafont (Phu-Lang Thuong)	470
Sarthé (Cho-Doi-Hoa-Binh)	460
Brunet (Tuyêñ Quang)	450
Charlet (Phuc-Lang–Ninh-Binh)	450
Rémery (Tuyêñ Quang)	400
Lamothe (Bac-Noi-Hai-Duong)	390
M ^{me} V ^e Chaffanjon (Tinh-Cuay-Phu-Tho)	310
Levaché (Cam-Ly-Bac-Giang)	300
Hurolt (Dong-Ban-Thaï-Nguyêñ)	280
Gilbert (Ba Trieu-Phuc Tho)	260
Riehl (Yen-Sinh-Bai Duong)	250

Conseil de perfectionnement de l'élevage en Indochine
(*Les Annales coloniales*, 30 novembre 1914)

Par décision du gouverneur général p. i. de l'Indochine du 29 septembre 1914 :

M. Laumônier, président de la chambre d'agriculture du Tonkin, et M. le capitaine Boudry, chef du Bureau militaire au gouvernement général, sont nommés membres du Conseil de perfectionnement de l'élevage en Indochine, en remplacement de MM. Gobert et le capitaine Doucet, rapatriés.

M. Laumônier, président de la chambre d'agriculture du Tonkin, est nommé vice-président de ce même conseil.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE
pendant l'année 1918
(*Bulletin économique de l'Indochine*, mai-juin 1920)

La colonisation agricole française en Cochinchine

[329] TONKIN. — S'il est [vrai], à la connaissance de l'administration, qu'un certain nombre d'entreprises importantes de culture soient en gestation, quelques-unes même en cours d'exécution, il ne peut encore être signalé de grands mouvements.

Dans les provinces de Bac-giang et de Bac-ninh, les colons français ne pratiquent guère que le métayage, qui exerce une bien faible influence sur le progrès agricole.

Dans la province de Caobang, les concessions annexées aux concessions minières, ou placées dans leur voisinage immédiat, n'exercent pas non plus une [330] grande action ; elles contribuent cependant à fournir à la population qui vit autour des mines, l'alimentation en viande, en graisses et en légumes dont celle-ci a besoin. Toutefois, l'un de nos compatriotes tente la culture du café et celle de la badiane ; il sera intéressant de suivre cette dernière tentative.

À Hagiang, M. Gardiès, avec sa plantation de café, si éprouvée, est toujours le seul colon français qui se voue à l'agriculture dans cette province éloignée.

Les planteurs de Dông-triêu se livrent à des tentatives variées. Tandis que les deux concessions Kliéber et Levaché sont uniquement consacrées au métayage, M. Pivot développe avec ampleur sa plantation de cafétiers soutenue par un important troupeau qui fournit du beurre et des fromages appréciés par les Français d'Haïphong. M. Lamothe et MM. Riehl frères possèdent des cafétiers, mais se livrent à des essais de culture fruitière ou d'arbres à parfums ; le troupeau de MM. Riehl, déjà important, a été durement atteint par la peste bovine.

La colonisation française offre peu d'intérêt dans les provinces de Hung-yen, où quatre de nos compatriotes donnent des terres en métayage.

La région de Phu-ly et de Ninh binh groupe un grand nombre de plantations de cafétiers, les plus importantes par l'étendue et par les résultats. Dans la province de Ninh-binh, des changements se sont produits, ou sont à la veille de se produire. Les plantations de Yen-Lai et de Phu-Do, appartenant à la Société nantaise ont été vendues à la Société de Cho-Gang. La concession Lafeuille, à Phu-nho-quan, a été vendue à son locataire, M. Cottin.

Une demande de concession a été présentée par la Société Ellies, Mathée et Cie pour 495 hectares situés près de la gare de Dong-giao.

L'année 1918 aura été défavorable au cafétier et le rendement moyen du Tonkin a été faible puisqu'il a varié, suivant les plantations, de 0 kg. 077 par arbres, à 0 kg. 165 d'après les déclarations des exploitants.

Dans la province voisine de Phu-ly, les rendements ont été non moins déficitaires. Néanmoins, les colons vont pouvoir écouler leurs stocks de café par suite de la diminution du prix de fret, revenu à un taux plus normal.

Non loin de la nouvelle station expérimentale agricole et forestière de Phutho, les frères Boyer continuent à développer et à agrandir leurs plantations de cafétier, qu'il entretiennent dans de bonnes conditions et qui, contrairement à ce qui s'est produit ailleurs, leur aurait donné, en 1916 [sic], une récolte des plus satisfaisantes.

La province de Sontay voit la colonisation française se développer dans des parties incultes, dont la mise en valeur contribuera à assurer une meilleure répartition de l'activité économique et de la population.

La concession de M. Marius Borel s'étend considérablement du fait d'acquisitions successives, et deviendra bientôt la plus vaste et le plus beau domaine agricole du pays. Elle est à peu près exclusivement consacrée à la culture du cafétier et à l'élevage. Malheureusement, le troupeau, qui alimente un commerce de beurre [331] frais déjà important et fournit à la plantation l'engrais qui lui est indispensable, a subi une diminution considérable, du fait des épizooties : plus de 600 bovins ont péri dans l'année.

Plusieurs autres demandes de concessions sont à l'étude.

Les concessions provisoirement accordées à la Société Ellies, Mathée et Cie se développent normalement, avec la collaboration de M. Marius Borel comme conseiller technique.

Les planteurs de la province de Yen-bay ont éprouvé des déceptions dues à la sécheresse qui a nui à leurs cafétiers et aux épizooties qui les ont touchées si durement, que l'un deux a vu son cheptel réduit de 70 % en moins d'un mois.

À Tuyêñ-quang, c'est l'abaissement brusque de température, survenu en janvier, qui a réduit à néant et pour plusieurs années, la récolte des plantations de cafiers.

Cette région voit quand même se multiplier et développer la colonisation française; dans Quang-yên, M. Faussemagne a déjà mis en place 100.000 cafiers, et deux colons nouveaux s'installent dans les terrains achetés à des villages.

**LISTE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
ET DU NORD-ANNAM POUR L'ANNÉE 1922**
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1920, p. 490-499)

Noms et prénoms	Qualité	Situation du bien	Domicile
• Bac-Giang			
Bonnafont, Jean Louis-Maxime	Gérant de la concession	Bên-tram	Phu-lang-Thuong.
Bonnafont Louis	Planteur propriétaire	Bên-tram	Phu-lang-Thuong.
Boisadam Félix de	Planteur propriétaire	Aux Pins	Phu-lang-Thuong.
Laborde de Monpezat, Charles-Jean-Philippe-Henri de	Adm. délégué de la Société Fse. de Colonisation de l'Annam et du Tonkin	Luc-nam	Luc-nam.
Dupré, Paul	Planteur propriétaire	Phô-vi	Phu-lang-Thuong
Gillard	Planteur propriétaire	Sông-So	Phu-lang-Thuong.
Le Gros Ernest	Gérant des concessions de la Société Fse de Colonisation à Luc-Nam	Luc-nam	Luc-nam.
Le Marigny Jean	Gérant de la concession Levaché	Cam-Ly	Cam-ly.
Le Roy des Barres Adrien Charles	Planteur propriétaire	Thai-trung	Hanoï
Levaché (Charles)	Planteur propriétaire	Cam-Ly	Cam.ly.
Viele (Guillaume)	Planteur propriétaire	Chu.	
Babut, Ernest	Propriétaire de biens ruraux	—	Bên-thuy (Vinh)
Leclerc Léon	Propriétaire de biens ruraux	—	Nam-dinh.
Loisy Victor	Propriétaire de biens ruraux	—	Hanoï
Rochat (A)	Propriétaire de biens ruraux	—	Hanoï
Roussel Jean	Propriétaire de biens ruraux	—	Thi-cau Bac-ninh.
Sallé René	Propriétaire de biens ruraux	—	En France.
Lachal Maurice	Propriétaire de biens ruraux		
Ahmed-Ben-Sassi	Propriétaire de biens ruraux		
• Ha-Dong			
Wald, Fernand Victor	Planteur	Suôi-soi et My-duc	
Mouton Émile	Planteur	Planteur Suôi-soi et My-duc	

• Hai-duong			
Klieber François	Planteur	Côt-vit et Hâu-quau	
Lamothe Pierre.	Planteur	Bac-nôi	
Panon du Hazier Charles-Louis Marie Raoul	Planteur	Trang-Bach Dông-triêu	
Pivet Henri-Lucien	Planteur	Dông-triêu	En France.
Riehl, Joseph	Planteur	Dông-triêu	
Tirard, Henri	Gérant de la concession agricole de M. Sallé	Mao-khê	
• Hoa-Binh			
Sarthé, Édouard	Colon-planteur	Dông-dê	Dông-dê
• Kiên-An			
Dandolo, Marc	Propriétaire	Concession rurale à Kha-làm et Qui-tuc	
Faussemagne Auguste	Entrepreneur et colon propriétaire	Conc. agricole à Dông-sa (Kiên-An) Du-nghia	
Bernard, Robert	Pharmacien propriétaire d'exploitation agricole	Vu-nông	
Couard, Victor	Pharmacien propriétaire	Xuân-Son	
• Lang-Son			
Brebion Charles	Missionnaire propriétaire de biens ruraux.		
Delair, Henri	Concessionnaire agricole	Lang-Son	
Geoffroy Henri Théodore	Concessionnaire agricole	Lang-Son	Haïphong.
• Lao-Kay			
Alfred Georges	Colon	—	En France.
Zenner (Aloïs)	Planteur	Chapa	
• Nam-Dinh			
Maron, François	Concessionnaire, propriétaire	Nam-dinh	
• Ninh-Binh			
Boisson	Gérant concession Le Roy des Barres.		
Bernard, Henri Louis	Planteur. Représentant de la Société agricole de Yên-lay	Yên-Lai	Yên-lai.
Caralp, Émile	Planteur	Châu-Son	Chau-son et Nam-dinh.
Charlet Paul-Marie-Antoine	Propriétaire	Phuc-Luong	Phuc-Luong
Cottin, Cyrille-Marie	Planteur-propriétaire	Nho-quan	Nho-quan.

Saissac Antoine Augustin	Planteur-associé, représentant de la Société Agricole de Cho-ganh	Cho-ganh	Cho-gan
• Phu-Ly			
Borel, Ernest	Planteur-éleveur	Propriétaire	Phu-Ly.
Borel, Joseph	Planteur	Vu-xa	A quitté la province depuis 6 mois
Mgr. Gendreau	Propriétaire de biens ruraux	—	Hanoï
Guillaume André	Planteur-Éleveur propriétaire	Phu-ly.	
Guillaume Charles	Planteur-éleveur propriétaire	Phu-ly.	
Leconte Émile	Planteur-propriétaire	Phu-ly.	
Leconte Marcel	Planteur-propriétaire	Phu-ly.	
Le Roy Justin	Planteur. Gérant d'une exploitation rurale		
Muret Paul	Planteur. Gérant d'une exploitation rurale		
Rocca	Planteur	Chiné	A quitté la province depuis 6 mois
Schaller Fernand	Planteur Propriétaire	Phu-ly	
Schaller Gaston	Planteur Propriétaire	Phu-ly	
• Phu-Tho			
Boyer Jacques	Adm. délégué de la Société agricole franco-tonkinoise		Hanoï
Delval	Adm. délégué de la Société des Tabacs	Van-khê	Hanoï
Gilbert Léon-Eugène	Planteur-propriétaire	Ba-triêu	Ba-triêu.
Hautefeuille	Planteur		
Jacques Jean-Louis-Ernest	Planteur-propriétaire	Dông-vang	Dong-vang
Maldan, François	Planteur-propriétaire	Phu-doan	Phu-doan
Mgr. Ramond	Planteur		
Verdier, Jacques-Dominique-Théodore	Planteur-propriétaire	Hung-hoa	Hung-hoa
Repelin	Employé de M. Chaffanjon.		
• Phuc-Yên			
Bellan Pierre	Planteur	Nam-ly	En France
Sallé Joseph Édouard-Maurice	Planteur	Yên-My	Yên-My
• Son-Tay			

Borel Marius	Planteur		Son-Tay
Ellies Georges	Planteur		Hanoï
Lautard François	Planteur		Son-Tay
Mathée René	Planteur		
Pasquet Jean Baptiste	Planteur		
Poirson Noël	Planteur	La-gian	Mobilisé
Lautard Clément	Planteur		Son-Tay
Roux Jean	Planteur		Son-Tay
Vergnières Louis-Adolphe	Gérant de la concession Ellies et Mathée		
• Thai-Binh			
Do-Can	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Hoang-duc	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Lai-van-Dai	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Nguyen-Bon	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Nguyen.khuong	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Nguyen-v..Kieu	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Nguyen,v.-Thoa	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Pham-van-Si	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Tran-van-Giai	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
Tran-Xa	Agriculteur, naturalisé français		Thai-Binh
• Thai-Nguyên			
Bourelly Albert	Gérant de la Société civile de Gia.sang	Gia.sang	
Com m a n s - P i e r r e Maurice-Marie	Planteur	Dông-quang	Dông-quang
Combaud Saintonge François	Planteur		
Guillaume Pierre-Charles	Co-propriétaire et gérant de l'exploitation agricole des Banians		
Hurolt Régis Louis	Planteur-locataire de la concession de Commailles	Dông-bâm	Dong-bam.
Lasserre Élie-Pierre	Planteur associé	Thai-nguyễn	
Reynaud Louis	Associé et gérant de l'exploitation	Son-cot	Soncot
Sauer Georges	Planteur	Van-gia	Van-gia
• Tuyêñ-Quang			

Albert Paul	Planteur	Cà-y-vong	Tuyênn-quang
Barlatier Albéric Lazarin-Gabriel	Colon planteur	Tuyênn-quang	
Bault	Concessionnaire	Na-Don.	
Bonnet	Concessionnaire	Tuyênn-quang	
Brunet Edgard Mathieu	Planteur	Tuyênn-quang	
Cadars Paul	Planteur	Tuyênn-quang	
Delez.	Gérant de la concession Perrin-frères.		
Dubreullh Charles	Concessionnaire	Tuyênn-quang	
Fontaine	Adm. de la Société des Tabacs de l'Indochine	Kim xuyênn	
Gache Henri	Colon, propriétaire	Tuyênn-quang	
Gauja Jean	Planteur	Tuyênn-quang	
Girod Xavier-Léon	Colon-planteur	Phu-yênn-Binh	
Laumônier Henri	Colon-planteur	Tuyênn-quang	
Legris Jean-Baptiste	Concessionnaire	Quang-cu.	
Leroy Alexandre	Adm. délégué des concessions Perrin frères	Tuyênn-Quang	
Montheard	Directeur de la concession de la Société des Tabacs de l'Indochine	Kim-xuyênn	
Perrin Marie-Joseph-Léon	Planteur [ancien capitaine]	Tuyênn-quang	
Remery Charles-Maurice-Victor	Planteur	Tuyênn-quang	
Scheepmans Henri	Planteur	Tuyênn-quang	
Jaricot	Missionnaire Colon-planteur	Phu-yênn-Binh	Hung-hoa
• Vinh-Yên			
Guioneaud Ariste	Colon	Xuàn-quang	Hanoï
Legris Jean-Baptiste	Colon	Quang-cu	Haiphong.
Riner Pierre	Colon	Bac-binh	Bac-binh
• Yên-Bay			
Blondel Auguste Édouard Joseph	Missionnaire concessionnaire	Yên-bay.	Yen-bay
Canque Pierre	Planteur	Cô-phuc	Cô-phuc.

Courteix Aimé René Armand	Concessionnaire		Yên-bay.
Litolff Charles-Henry-Louis-Marie-Joseph	Concessionnaire		Hanoï
Phily Franck Emmanuel Henri	Planteur		Hanoï
Rompteaux Talesphore Anicet	Concessionnaire	Ngoi.hop	Ngoi-hop.
Studer Joseph	Agent de police Concessionnaire		Hanoï
• Cao-Bang (2 ^e Territoire militaire)			
Camus Prosper	Propriétaire		Cao-bang
Ducréux Eugène	Adm. délégué de la concession de Ta.xa		Cao-bang
Geney Pierre	Adm. délégué de la concession de Taxa		Cao-bang
Strena Ange Jean	Ingénieur Adm. délégué de la concession de Ta-xa		Cao-bang
Levêque	Planteur		Cao-bang
• Ha-Hagiang (3 ^e Territoire militaire,)			
Gardies Hippolyte	Colon-propriétaire		Ha-giang.
Pinot Charles	Colon-propriétaire		Ha-giang.
• Thanh-Hoa			
Baivy [Omer]	Adm. Soc. civile d'exploitations agricoles en Indochine	Phuc-dô	Hanoï
Chevallev Jean	Planteur		
Ettlin Édouard	Gérant de la concession de MM. Ellies et Mathée à Ma-Hum	Ma-hum	Ma-Hum
Gauthier Jean	Directeur de la Sté d'exploitation des plantations de Yên-my	Yên-my	Yên-My.
Guy Léon	Propriétaire Colon	Bim.son	Bim.son
Julien Aymon Darniers-Henri Charles	Propriétaire Colon	Phong-y	Phong-y
Mgr. Marcou	Propriétaire de biens ruraux	Bien-son	Phat-diem.
Millon de Villeroy (Aloïs-Henri-Charles-Marie)	Membre et directeur de la Sté d'exploitation des plantations de Thanh-hoa		Nhu-xuan.
Martin Louis	Planteur		En France
G. Moreau aîné	Concessionnaire	Bim-son	Hanoï
Prompt Jean Marie	Propriétaire	Bim-son	Bim-son
• Vinh			

Collet Joseph	Planteur		Nghe-an,
Chavanon Ables	Commerçant planteur		En France
Chazeau Charles	Planteur		Nghe-an
Delalex Joseph	Missionnaire Concessionnaire		Nghe-an
Éloy André	Évêque propriétaire foncier	Xa-Doai	
Kuter Émile	Commerçant propriétaire		Nghe-an
Lapicque P. A.	Industriel concessionnaire		Nghe-an
Lejeune George	Colon		Nghe-an
Latil Félix	Planteur		Nghe-an
Lejeune Jean	Propriétaire		En France
Lejeune Louis	Propriétaire		En France
Macquin Auguste	Colon		Nghe-an.
Magnien Pierre	Planteur	Dôi-Thôn	A quitté Vinh en 1917
Marette Auguste Hector-Adolphe	Concessionnaire de biens ruraux		En France.
Martine Fernand Joseph	Fondé pouvoirs de la Sté forestière Concessionnaire		Nghe-an
Plantat Jean.Pierre	Concessionnaire		Nghe-an
• Ha-Tinh			
Bayle Paul-Louis	Colon		Ha-tinh
Boeufs François	Planteur		Ha-tinh
Bordel Didier	Planteur		Ha-tinh
Chazet Louis	Planteur		Ha-tinh
Chazet Victor	Planteur		Ha-tinh
Chauvet Auguste	Missionnaire planteur		Ha-tinh
Coudoux Pharaon J. B.	Colon		Ha-tinh
Ferey Georges	Planteur		Ha-tinh
Frossard Paul J. A.	Planteur		Ha-tinh
Nivet Gabriel	Planteur		Ha-tinh

Seillier Alexandre	Éleveur		Ha-tinh
--------------------	---------	--	---------

Hanoï, le 25 février 1920.

Le Président
MEILLIER.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
ET DU NORD-ANNAM

Compte-rendu sommaire de la séance du 21 février 1922
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1922)

.....
Nécrologie. — Le président fait part à l'assemblée du décès, le 21 décembre 1921, de M. Saissac, un des vieux colons agriculteurs du Tonkin, et de celui, le 29 janvier 1922, de M. Vacher, procureur général à Hanoï.

LISTE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
ET DU NORD-ANNAM POUR L'ANNÉE 1922
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1922)
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1922)

Noms et prénoms	Age	Qualité donnant droit au vote	Domicile
BAC-GIANG			
Bonnafont, Jean Louis Maxime	26	Gérant de la Concession de Ben Tram et planteur à Tam Ry	Phu-lang-Thuong
Bonnafont, Louis	55	Planteur, propriétaire à Ben Tram	Phu-lang-Thuong
Boisadam, Félix de	77	Planteur propriétaire aux Pins	Phu-lang-Thuong
Laborde de Monpezat, Charles, Jean, Philippe, Henri de	54	Administrateur délégué de la Société française de colonisation de l'Annam-Tonkin	Hanoï
Gillard		Planteur propriétaire à Song Soi	
Legros, Ernest	27	Gérant des concessions de la Société française de colonisation à Luc-Nam	Luc-Nam
Le Roy des Barres Adrien, Charles	50	Planteur propriétaire à Thaï Trung (Ben Bo)	Hanoï
Wiély, Joseph, Guillaume	65	Planteur propriétaire à Chu	Luc-Nam
BAC-KAN			
Néant			

BAC-NINH			
Ahmed		Propriétaire de biens ruraux dans la prov.	à Bac-Ninh
Babut, E.		Propriétaire de biens ruraux dans la prov.	Ben-Thuv
Coueslant		Mandataire des héritiers Poineuf, propriétaires de biens ruraux	Haïphong
Krug		Hanoï Mandataire des héritiers Loisy propriétaires de biens ruraux	Hanoï
Rochat, A[lexandre]		Propriétaire de biens ruraux dans la prov.	Hanoï
Rousselet Jean		Propriétaire de biens ruraux dans la prov.	Bac-Ninh
Sallé, René		Propriétaire de biens ruraux dans la prov.	Haïphong
HADONG.			
Baffeleuf, René		Propriétaire de biens ruraux	Hanoï
Daurelle, Antoine		Propriétaire de biens ruraux	Hanoï
Girard, Ferdinand	48	Propriétaire de biens ruraux	Hadong
Hébrard, Ferdinand	45	Gérant de la concession de Nga ba Tha	Hadong
Mouton, Émile	40	Propriétaire de biens ruraux	Hadong
Wald, Ferdinand		Propriétaire de biens ruraux	Hadong
HAIDUONG			
Baud		Directeur d'exploitation	Haiduong
Deville		Directeur d'exploitation	Haiduong
Duquesne		Directeur d'exploitation	Hanoï
Espic		Fermier d'une concession	Haïphong
Gueriteau		Propriétaire de biens ruraux	Hanoï
Klieber, François	46	Planteur	Co-vit
Lamothe, Pierre		Planteur	Bac-Noi
Lamothe, Muret		Gérant de concession	Bac-Noi
Panon du Hazier, Charles	48	Planteur	Trung-luong
Pelissier, Louis Marie, Raoul		Propriétaire de biens ruraux	Haïphong
HANAM			
Bertrand, Louis	30	Gérant de concession	Phu-Ly
Borel, Ernest	41	Planteur	Phu-Ly

Chardin, Louis	30	Gérant de concession	Phu-Ly
Guyène, Rigobert	44	Gérant de concession	Phu-Ly
Guillaume, André	25	Planteur	Phu-Ly
Leçon, Émile	46	Planteur	Phu-ly
Raynaud, Albert		Gérant de concession	Phu-Ly
HOA-BINH			
Sarthé		Planteur	Hoa Binh
Hung-yen			
Néant			
KIÊN-AN			
Bernhard, Robert		Propriétaire d'une concession	Haïphong
Coupard, Victor		Propriétaire d'une concession	Haïphong
LANG-SON			
Brebion, Charles	55	Propriétaire de biens ruraux	Langson
Delair, Henri	40	Propriétaire d'une concession	Hanoï
LAO-KAY			
Georges, Alfred		Hanoï (Cie du Yunnan)	
Jourlin, Antoine, Joseph		Colon	Laokay
Zenner, Aloïs	49	Colon	Laokay
NAM-DINH			
Maron, François		Propriétaire de biens ruraux	Hanoï
NINH-BINH			
Caralp, Jean Baptiste Étienne	63	Propriétaire d'une concession	Chau-Son
Chouquet, Édouard	37	Planteur associé	Phuc-Luong
Gendreau		Planteur associé	Phuc-Luong
Leconte		Planteur associé	Phu-Ly
Levray,. Auguste Marie	51	Gérant de la S.A. française de colonisation de l'Annam-Tonkin	Lang-Uyên
PHU-THO			
Boyer, Jacques	40	Adm. délégué de la Soc. agricole franco tonkinoise propriétaire de biens ruraux	Con-Voi Phu-Loc
Jacques, Jean, Louis, Ernest	49	Propriétaire de biens ruraux	Don-Vang

Maldan, François	45	Propriétaire de biens ruraux Phu-Doan!	
Nervo		Gérant de concession	Phu-Tho
Ramond, Paul, Marie Montlaur	67	Propriétaire de biens ruraux	Hung-Hoa
Repelin		Gérant de concession	Phu-Tho
Rouet, Arthur	93	Propriétaire de biens ruraux	Tho-Xuyen
Verdier, Jacques, Dominique, Théodore	59	Propriétaire de biens ruraux	Hung-Hoa
PHUC-YEN			
Néant			
QUANG-YEN			
Baron, Marie, Louis, Édouard	51	Concessionnaire	Haïphong
Faussemagne, Auguste	58	Concessionnaire	Haïphong
Lapicque		Concessionnaire	Haïphong
Prekel		Gérant de concession	Haïphong
SONLA			
Néant			
SONTAY			
Borel, Marius	49	Planteur	Sontay
Ellies, Georges	47	Planteur	Sontay
Didier, Bertrand		Gérant de concession	Sontay
Gravereaud, Pierre, Gaston	40	Planteur	Hanoï
Humbert, François		Gérant de concession	Sontay
Lautard, Clément	42	Planteur	Sontay
Lautard, François	44	Planteur	Sontay
Mathée, René	45	Planteur	Sontay
Pasquet, Jean Baptiste	47	Planteur	Sontay
Reynaud, Louis		Gérant de concession	Sontay
Robert, Léopold	34	Planteur	Hanoï
Roux, Jean	55	Planteur	Hanoï
Thomas, Louis		Gérant de concession	Sontav

Vergnières, Louis, Adolphe	37	Planteur	id
Verneuil, Jean	48	Planteur	Hanoï
THAÏ -BINH			
Lai-van-Dai	61	Agriculteur	Thai-Binh
Nguyêt-Bon	54	Agriculteur	Thai-Binh
Nguyêt-Khuong	50	Agriculteur	Thai-Binh
Nguyêt-van-Kiên	56	Agriculteur	Thai-Binh
Pham-van-Si	58	Agriculteur	Thai-Binh
Tran-van-Giai	63	Agriculteur	Thai-Binh
Tran-Xa	48	Agriculteur	Thai-Binh
THAI-NGUYEN			
Commans, Pierre, Maurice, Marie	50	Propriétaire exploitant	Dong-Quang
Gombaud, Saintonge, François	43	Co-propriétaire exploitant	Gia-Sang
Guillaume, Jean, Henri	28	Co-propriétaire exploitant	Ferme des Banians
Guillaume, Pierre, Charles	25	Co-propriétaire exploitant	Ferme des Banians
Hurolt, Régis, Louis	45	Propriétaire exploitant	Dong-Bam
Lasserre, Élie, Pierre	47	Co-propriétaire exploitant	Gia-Sang
Leconte, Marcel	36	Propriétaire exploitant	Don-Du
Reynaud, Louis	60	Propriétaire exploitant	Son-cot
TUYEN-QUANG			
Albert, Paul	51	Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Bault		Concessionnaire	Tuyêñ-Quang
Barlatier, Albéric, Lazarin, Gabriel	45	Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Brunet, Edgard, Mathieu	54	Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Cadars, Paul		Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Delez		Gérant à la concession Perrin Frères	Tuyêñ-Quang
Fontaine		Représentant de la Manufacture des Tabacs	Tuyêñ-Quang
Gache, Henri	54	Colon propriétaire	Tuyêñ-Quang

Gauja, Jean	53	Planteur	Tuyêñ-Quang
Girod, Xavier, Léon	68	Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Jaricot		Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Legris Jean, Baptiste		Concessionnaire	Tuyêñ-Quang
Leroy, Alexandre		Adm. délégué des concessions Perrin frères	Tuyêñ-Quang
Perrin, Marie, Joseph, Léon	56	Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Remery, Charles, Henri	34	Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Scheepmans, Henri	48	Colon planteur	Tuyêñ-Quang
Varenne		Adm. de la Soc. des Mines de Cho-dien	Tuyêñ-Quang
VINH-YEN			
Riner, Pierre	52	Colon	Vinh-Yen
YÊN-BAY			
Abrigeon, Pierre, Félix d'-	54	Colon	Yên-Bay
Blondel, Auguste, Édouard, Joseph	49	Concessionnaire	Yên-Bay
Canque, Pierre	52	Concessionnaire	Yên-Bay
Courteix, Aimé, René, Armand	47	Concessionnaire	Yên-Bay
Laveran, Eugène, Léon, Louis, Charles, Hippolyte	45	Colon	Yên-Bay
Litolff		Concessionnaire	Yên-Bay
Phily Franck, Emmanuel Henri	29	Concessionnaire	Yên-Bay
Rompiaux, Télesphore, Amiet	46	Concessionnaire	Yên-Bay
Studer		Concessionnaire	Yên-Bay
ZONE SUBURBAINE DE HAÏPHONG			
Néant			
CAO-BANG			
Camus Prosper	55	Propriétaire	Cao-Bang
Ducréux, Eugène	49	Administrateur délégué	Cao-Bang
Geney, Pierre	39	Administrateur délégué	Cao-Bang
Robert, Ambroise	50	Usufruitier	Cao-Bang
HA-GIANG			
Gardiés, André Hippolyte	52	Colon planteur	Ha-Gi an g

LAI-CHAU			
Néant			
MONCAY			
Néant			
HATINH			
Bayle, Louis	55	Concessionnaire	Hatinh
Bordet, Louis	42	Concessionnaire	Hatinh
Coudoux, Pharaon	49	Concessionnaire	Hatinh
Ferey Georges	42	Concessionnaire	Hatinh
Frossard Paul	53	Concessionnaire	Hatinh
Nivet, Gabriel	49	Concessionnaire	Hatinh
THANH-HOA			
Baivy [Omer]		Adm. de la Soc. civile d'exploitation agricole en Indochine	Hanoï
Besnard		Colon	Hanoï
Ettlin, Édouard		Gérant d'exploitation agricole	Ma-Hum
Gauthier, Jean		Dir. de la Soc. d'exploitation des plantations de Yen-My	Yen-My
Gauthier Léon		Directeur d'exploitation	Thanh-Hoa
Jullien Ay mon , Damiers, Henri, Charles	46	Colon	Phong-Y
Marcou		Colon propriétaire	Phat-Diêm
Millon de Villeroy, Alain, Henri, Charles, Marie	47	Directeur d'exploitation	Nhu-Xuan
C. Moreau aîné		Colon concessionnaire	Hanoï
Prompt, Jean, Marie	43	Colon	Bim-Son
VINH			
Barbier, Victor, Henri, Jean, Marie	45	Concessionnaire	Vinh
Chavanon, Abel	51	Planteur	Vinh
Deruaz		Concessionnaire	Vinh
Dolley, Charles, Jean	42	Colon	Vinh
Klingler, Louis	59	Concessionnaire	Vinh
Kuter, Émile	55	Concessionnaire	Vinh
Lapicque, Paul, Auguste	49	Concessionnaire	Vinh

Laygue, Léonard	43	Concessionnaire	Vinh
Lejeune, Georges Marie, René	44	Colon	Vinh
Mann, Alexandre, Gustave	47	Concessionnaire	Vinh
Macquin Auguste	44	Colon	Vinh
Marotte, Hector, Adolphe, Auguste	55	Concessionnaire	Vinh
Mouton, Émile, Victor	40	Concessionnaire	Vinh
Plantat, Jean, Pierre	62	Concessionnaire	Vinh

Hanoï, le 6 avril 1922
 Le président de la Commission d'établissement de la liste électorale
 MOURROUX

Concours agricole du Tonkin et du Nord-Annam
(L'Avenir du Tonkin, 13 décembre 1922)

La peste bovine ayant fait son apparition en divers points de Hanoï, M. le résident supérieur a dû prendre un arrêté d'infection.

En conséquence, les animaux des espèces bovine, bubaline, porcine, ovine et caprine inscrits pour le concours agricole ne peuvent plus y être exposés.

Toutefois, les animaux de ces espèces inscrits dans les sections ou catégories dites « de boucherie » pourront être amenés au concours agricole, sous la restriction formelle que lesdits animaux ne sortiront du concours que pour être mènes à l'abattoir de Hanoï. À cet effet, les étables du concours agricole constitueront le lazaret d'attente, s'il le faut, pendant la semaine qui suivra le concours agricole. En vue d'éviter tout danger de contamination pour ces animaux de boucherie, pendant leur séjour au concours agricole, ils seront sérothérapisés dès leur arrivée.

Le concours agricole s'annonçait splendide par le nombre des animaux exposés. Il subit, de la perte des bovidés, suidés et ovidés, une diminution très importante, mais ne sera pas sans intérêt cependant car le chiffre des chevaux exposés, qui n'était que de 55 l'an dernier, dépasse cette année la centaine.

Nous rappelons que c'est pendant le concours agricole que fonctionne la commission prévue annuellement par l'arrêté du 8 décembre 1920 (art. 3 et art. 16) pour réception d'étalons approuvés ou autorisés et de juments à inscrire au Studbook. Cette commission se réunira au concours agricole le jeudi 21 décembre à 15 heures.

LE CONCOURS AGRICOLE

L'inauguration officielle
(L'Avenir du Tonkin, 15 décembre 1923, p. 2, col. 1)

Le concours agricole coïncide très heureusement chaque année avec l'époque où la foire de Hanoï bat son plein. Ainsi le public peut voir en même temps, ici les efforts des commerçants et des industriels, là les merveilleux résultats obtenus par les colons grâce à leur activité et à leur persévérance.

Ce matin donc, à 9 heures, le concours agricole fut inauguré officiellement par M. le gouverneur général Merlin, qu'accompagnaient M. le gouverneur de Cochinchine Cognacq ; le résident supérieur au Cambodge L'Helgouach ; le résident supérieur en Annam Pasquier ; le résident supérieur au Tonkin Monguillot ; M. l'administrateur Le Fol, directeur du cabinet ; M. l'administrateur Mourroux, résident-maire ; M. l'administrateur Jeanton, directeur du service de la presse et de la propagande ; le commandant Bonnaud, chef du bureau militaire ; M. le capitaine Bernard, officier d'ordonnance

Reçu par M. le vétérinaire inspecteur général Tricard, entouré de M. Marius Borel, président de la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam ; de Monpezat ; Gravitz, président de la chambre de commerce de Hanoï, M. le gouverneur général put voir, à ce moment, les membres des différentes commissions en plein travail.

Le kiosque central, où étaient exposés des primeurs, des conserves, des fruits, des légumes, du beurre, des fromages et du lait, retint tout d'abord l'attention des visiteurs.

Les délicieux fromages de la concession Borel ; les conserves de M. Parez, les pâtisseries de M. Thinh-Hung dit Nguyen-ngoc-Lan eurent grand succès ; et chacun les goûta avec plaisir.

De là, les visiteurs gagnèrent les écuries où étaient groupés les magnifiques bêtes de M. de Monpezat, de M. Marins Borel, de M. Delair, de M. Ng.-huy-Hoi, des Etablissements zootechniques, de la Remonte, etc. Plusieurs chevaux et juments furent présentés à M. le gouverneur général qui ne ménagea par ses félicitations aux propriétaires.

Ensuite ce fut la visite des étables où des produits pleins d'embonpoint, de taille superbe et de fort bel aspect attestent les soins dont ils sont l'objet de la part des éleveurs.

MM. Borel ; la Société française de colonisation (Ninh-Binh et Bac giang) ; Chardin à Phu-Ly ; Delair à Langson ; Lautard à Sontay ; Jourlin à Chapa ; Lagisquet à Thai-Ap ; Scheffer à Bac-Ninh; Verneuil et Gravereaud, Dufourcq et de très nombreux indigènes présentent du bétail, des chèvres, des moutons, des porcs, de la volaille, des lapins que le public ne manquera pas d'aller voir et admirer.

Les chèvres indiennes de la race du Penzale [sic] présentées par M. Marius Borel sont tout à fait curieuses ; curieux aussi un verrat anglais de la race Laye Black.

M le gouverneur général a passé une bonne partie de la matinée au milieu des éleveurs les questionnant, se renseignant sur tout, montrant l'intérêt qu'il prenait au développement agricole du pays. Avant de se retirer, il remercia et félicita M. le vétérinaire inspecteur général Tricard et ses collaborateurs pour cette intéressante manifestation.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1923, p. 2, col. 4)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 11 décembre à 2 heures avenue Van-Vollenhoven de Jeanine Marcelle Yvonne Gaye [décédée à Lourdes, le 16 décembre 2017], fille de M^{me} et M. Jean-Baptiste Gaye, gérant de concession à Linh-Son (Sontay).

Nos sincères compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

Élections à la Chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam
Renouvellement biennal de 1924.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 août 1924)

Scrutin du 3 août 1924	
Nombre d'électeurs inscrits	159
Suffrages exprimés	83
Ont obtenu :	
MM. Borel Marius	78 voix — Élu
Leconte Émile	76 voix — Élu
Le Roy des Barres	75 voix — Élu
Bonaffont Louis	74 voix — Élu
Maldan	74 voix — Élu
Verdier	70 voix — Élu

Hanoï

LE CONCOURS AGRICOLE

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 décembre 1924)

Aujourd'hui, samedi à 9 h 30 du matin, s'est ouvert le concours agricole pour le Tonkin et le Nord-Annam. Les membres du jury avaient déjà procédé hier à l'examen des différentes espèces : chevaline, bovine, bubaline, porcine, ovine et caprine, ainsi que des animaux de basse-cour, enfin des produits agricoles. Classe réservée aux éleveurs et aux commerçants patentés en lait, beurre et fromages, fruits, légumes et les différents prix attribués figurent sur une fiche respective.

Des divers points de la colonie, nos vaillants colons étaient accourus et une foule indigène nombreuse — foule de la campagne surtout — avait choisi ce jour-là pour visiter en même temps la foire et le concours agricole. Aussi pouvait-on constater une grande animation.

M. le gouverneur général Martial Merlin, répondant à l'invitation du comité d'organisation, vint, à 9 h. 30, accompagné de madame Merlin, de M le secrétaire général René Robin et de M. Le Fol, directeur du cabinet. Il fut reçu par M. Delamarre, inspecteur des Affaires politiques à la résidence supérieure du Tonkin, président du comité d'organisation, et par M. Baron, chef du service vétérinaire local, commissaire général du concours.

M. le gouverneur général et madame Merlin, entourés de MM. Krautheimer, résident supérieur p.i. au Tonkin, Eckert, résident-maire, président d'honneur du concours agricole, Marius Borel, planteur, président de la chambre d'agriculture, M. Yves Henry, directeur de l'agriculture, ont parcouru toutes les sections du concours agricole. Ils se sont intéressés vivement à toutes les explications que leur donnait M. Baron, commissaire général, et se sont longuement arrêtés à la section des légumes, puis à la section des animaux de basse-cour, et, se retirant pleinement satisfaits, non sans avoir félicité les organisateurs de cette manifestation, ils sont allés visiter de nouveau la foire.

*
* *

La section la plus fournie nous a paru être sans conteste le section chevaline. La tâche du jury a dû être délicate quand il a fallu classer les chevaux de MM. de Monpezat, Marius Borel, Casabianca, Privat, Détrie, Delair, Lautard, Jourlin, etc. et de divers propriétaires indigènes de la Haute-Région.

Dans la section bovine, on remarquait les produits des concessions Borel, Ellies et Mathée et Cie, de Monpezat, les frères Lautard, etc. Les noms de nos colons se retrouveront dans chaque section, prouvant ainsi que leurs efforts s'attaquent à toutes les branches de l'élevage.

Très intéressantes, les sections porcine, ovine, caprine, où nous admirons les envois de MM. Borel, de Monpezat, Delair, Lautard Clément et Lautard François, Jourlin et ceux de très nombreux indigènes.

Un lot très intéressant de lapins et de pigeons est exposé par M. Dufourcq, l'horticulteur bien connu de notre ville, ainsi que par de nombreux concurrents.

Pour les gallinacés, il convient de citer notamment les canards et les oies de M. Marius Borel, sans préjudice de tant d'autres.

La section des légumes enfin comporte une très belle exposition où il est possible d'admirer des produits qui n'ont rien à envier à ceux de France.

LA COLONISATION AGRICOLE EUROPÉENNE AU TONKIN EN 1924

(Rapport du résident supérieur)
(Agence économique de l'Indochine, 31 juillet 1925)

Un récent rapport du résident supérieur au Tonkin donne des renseignements sur l'état de la colonisation agricole européenne dans chaque province pendant l'année 1924 :

Bac-Giang.— Les concessions agricoles sont actuellement au nombre de 37 ; elles s'étendent sur 30.000 hectares. La plupart d'entre elles ne présentent que peu d'intérêt au point de vue de la colonisation proprement dite ; elles sont basées sur le métayage et se spécialisent dans la culture du riz, pratiquée suivant les méthodes indigènes.

La concession Le Roy des Barres au Bon Be a produit près de 400 tonnes de paddy.

Bac -Ninh. — Cette province comprend actuellement 4 concessions agricoles s'étendant sur 319 ha, et 9 propriétés agricoles acquises, par voie d'achat et s'étendant sur 1.415 ha.

L'exploitation de ces domaines est confiée à des métayers indigènes, qui les cultivent en riz, maïs, patates, etc. Seul, M. ROUSSELET, à Thi Câu, exploite lui-même ses concessions où il récolte surtout les fruits et légumes nécessaires à la fabrication de conserves.

Hadong. — Sur la concession Hoang gia Luân, 120.000 pieds de cafiers ont produit 50 tonnes de grain. Le riz et le manioc couvrent 80 ha. et le troupeau s'élève à 900 têtes de gros bétail.

La Société agricole de Dong-Song a obtenu de bons résultats dans l'élevage du mouton.

Haiduong. — Cette province comprend 11 concessions parmi lesquelles rien n'est à signaler.

Hanam. — Deux concessions appartenant à M.Marius BOREL et sises dans la province de Ninh-Binh ont été rattachées à celle de Phu Ly par un récent arrêté. Elles ont une superficie totale de 638 ha. Cette mesure porte à 10 le nombre des concessions de la province ; toutes visent la culture du cafier.

La récolte du café, en 1924, a été déficitaire par suite de la violence des pluies d'été, du typhon de fin. septembre et et des attaques du borer. C'est ainsi que M. E. BOREL, qui possède 250.000 pieds de cafier, n'a récolté que 40 tonnes au lieu des 110 a.120 tonnes qu'il récolte généralement.

Hoa-Binh. — Le manque de voies de communication demeure le gros obstacle à l'essor de la colonisation européenne, ainsi que les difficultés du recrutement de main-d'œuvre parmi la population Muong.

Sur la concession GIRARD, sur 25.000 pieds de cafiers, 15.000 sont en rapport. Ce colon a repris l'exploitation d'une nouvelle concession de 100 ha. achetée à la Société de Dong-Song.

Hung Yen. — Les grandes inondations de 1924 ont causé d'importants préjudices aux 4 colons de la province, dont les domaines ne comprennent que des rizières exploitées en métayage.

Lao Kay. — Les essais commencés par M. FAUVILLE sur le plateau de Tahoti se sont trouvés arrêtés par la mort de ce colon.

M. JOURLIN, à Chapa, continue à s'occuper d'élevage et de cultures maraîchère et fruitière.

Plusieurs demandes de concessions agricoles aux environs de Chapa ont été déposées dans le courant de l'année.

Ninh-Binh. — C'est la province où la colonisation européenne a obtenu les plus beaux résultats ; 19 exploitations agricoles s'y sont établies, couvrant 6.534 ha et élevant environ 5.000 bêtes à cornes ; les cafiers s'y trouvent au nombre de 715.000 pieds, qui ont fourni, en 1924, 240 tonnes de grains. Parmi ces 19 concessions, 9 sont exploitées, sur 3.811 ha, par la Société agricole de Cho-Ganh, qui possède 400.000 pieds de cafier et 2.400 bovidés et emploie suivant les époques, de 200 à 900 coolies.

Phuc-Yen. — La concession Bellan. affermée à un indigène, est en instance de liquidation par suite du décès du concessionnaire.

Phu-Tho. — D'importants travaux de mise en valeur ont été effectués à la concession Rouet. M^{me} Chaffanjon poursuit ses efforts pour lancer, tant en France qu'au Tonkin, la marque de thé qu'elle a créée. Une préparation soignée fait actuellement de ses thés des sortes commerciales de bonne qualité moyenne, sous une présentation élégante. Les théiers sont au nombre de 400.000.

Sontay. — 22 concessions appartenant à 9 propriétaires différents existent dans la province; elles s'étendent sur 6.650 ha. dont 1.576 sont en valeur, sur lesquels 1.062 ha, portent des cafiers et 441 du riz.

Le groupe le plus important est constitué par les 7 concessions de M. Marius Borel au pied du Mont Bavi ; il comprend 2.000 ha, exploités avec les perfectionnements les plus récents.

Le cheptel, très soigneusement entretenu et amélioré par des croisements avec des reproducteurs importés des Indes, se compose de plus de 1.000 bovidés et 300 moutons et chèvres.

Thai-Nguyén. — 24.616 ha, sont actuellement entre les mains de 8 concessionnaires (11.000 ha, de rizières, 140 ha de cafiers, 40 ha de théiers, le reste consacré au pâturage).

Fin 1924, la concession provisoire de 730 ha, a été adjugée aux enchères publiques, à M. Lecoq, planteur à Dinh-Ca, qui en pousse très activement la mise en valeur (préparation du terrain pour 3.000 pieds de cafériers et 15.000 de théiers, plantation de 20.000 jeunes arbres d'essences diverses: camphriers, abrasins, etc.)

Pour l'ensemble des concessions, la récolte a été de 120 t. de café (162 en 1923), 20.081 t. de paddy (25.500 en 1923), 2 t. de thé (3 en 1923).

Tuyêñ Quang. — 29 concessions existent dans cette province, mais sur les 19.821 ha d'étendue totale, 2.200 seulement sont mis en valeur (1.200 ha. de rizières, 110 ha. de cafériers, etc.).

Vinh-Yên. — Dans les 3 concessions de M. Riner, 300 ha, sont en culture, dont 240 en rizières et 35 en maïs.

LISTE ALPHABETIQUE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN.
(Du 21 février 1927)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1927)

N°	Noms et prénoms	Âge	Qualité donnant droit au vote	Domicile	Date d'établissement au Tonkin
1	André (Jean)	30	G é r a n t d e concession	Nhuong-Lao (Ha-Nam)	1923
2	Albert (Paul)	56	Colon	Cay Vong (Tuyêñ-Quang)	1925 [sic : !]
3	Abrigeon (Pierre Félix d')	59	Propriétaire	Hung-Hoa (Phu Tho)	1892
4	Arlabosse		Propriétaire	Hanoï	
5	Baffeleuf (Antoine)	44	Concessionnaire	Hanoï	Plus d'un an
6	Barbotin (Pierre)	?	Concessionnaire	Haiphong	date indét.
7	Barlatier (Albéric Lazarin Gabriel)	50	Colon	Tuyêñ-Quang	1925
8	Bernhard (Robert)	?	Colon	Kien-An	y est né
9	Bonnafont (Maxime)	30	Concessionnaire	Haiphong	1890
10	Bertrand (Louis)	33	G é r a n t d e concession	Co Nghia (Hà-Nam)	1910
11	Bertrand	?	G é r a n t d e concession	Sontay	
12	Blondel (Auguste-Édouard-Joseph)	54	Concessionnaire	Yen Bay	
13	Borel (Marius)	56	Planteur	Mont-Bavi (Sontay)	1896
14	Borel (Ernest)	44	Planteur	Co Nghia (Hà-Nam)	1895
15	Bourgineau (Charles)	24	G é r a n t d e concession	Dong de (Hoa binh)	1905

16	Brebion Charles Jean Léon)	59	Concessionnaire	Lang Son	1902
17	Butreau	55	Propriétaire	Huu-Phuc (VinhYen)	?
18	Cadars (Paul)	71	Colon	Tuyêñ-Quang	1925
19	Camus (Prosper)	59	Concessionnaire	Cao-Bang	1891
20	Canque (Pierre)	57	Colon	Co Phuc (Yên-Bay)	1900
21	Caralp (Étienne-Baptiste)	67	Propriétaire	Chau-Son (Ninh-Binh)	1885
22	Chardin (Louis)	33	G é r a n t d ' e x p l o i t a t i o n agricole	Chiné (Ha Nam)	1919
23	Chouquet (Édouard)	40	Planteur	Phuc Luong (Ninh-Binh)	1910
24	Clément (Alfred)	49	G é r a n t d e concession	Yen-Lay (Ninh-Binh)	1898
25	Chesnay 25	Conc essionn aire	Les Pins (Bac-Giang)	1925	
26	Combe (Victor)	57	Propriétaire	Nam Dinh	1922
27	Croibier Huguet (Émile)	42	Propriétaire	Hanoï	?
28	Darnaud Charles)	35	Concessionnaire	P h u - L a n g - Thuong	1890
29	Darribes	48	Concessionnaire	Hung-Hoa	
30	Daurelle (René)	45	Gérant de concession	Hanoï	plus d'un an
31	Delair (Henri-Georges)	42	Concessionnaire	Pia-Deo (Langson)	1903
32	M ^{me} Delair (Jeanne)	42	Concessionnaire	id.	
32	Delevaux (Henri Louis Oscar)	31	Gérant de concession	Linh-Son (Sontay)	né au Tonkin
34	De Monpezat	58	Adm. délégué S. A . Fr se . d e Colonisation	Hanoï	1916
35	De Neuville	?	G é r a n t d e concession	Yen Bay	
36	Deville (Émile)	71	Propriétaire	Haiduong	1899
37	Drouet (Louis)	47	Repr. de l'Etab. Antoine Chiris	Lang Son	1904
38	Ellies (Georges)	52	Concessionnaire	Hanoï	s plus d'un an.
39	Farreras (Jules-Antoine- Joseph)[successeur de Courteix depuis 1923]	57	Colon	Van Phu (Yen Bay)	1920
40	Faugère	63	Concessionnaire	Dap-Cau	1921
41	Fouyer (Fernand)	35	Colon	Chapa	1926

42	Gache		Concessionnaire	Tuyêñ-Quang	?
43	Gardies (Hippolyte)	56	Concessionnaire	Hà-Giang	1896
44	Gauja (Jean)	58	Planteur	Tuyêñ-Quang	1925
45	Gautier		Usufruitier	Phu-Yen-Binh (Tuyêñ-Quang)	1925
46	Gayraud (Henri)	27	Gérant de concession	Co-Nghia (Hà-Nam)	1923
47	Geney (Charles)	43	Concessionnaire	N g u y ê n - B i n h (Cao-Bang)	1917
48	Geolfray (Claude)	50	Propriétaire	Haïphong	Date ind.
49	M ^{me} Geoffray	31	Concession		Date ind.
50	Gillard		Concessionnaire	en France	1890
51	Girard (François)	51	Propriétaire	Hanoï	1917
52	Graveraud (Pierre Gaston)	45	Concessionnaire	Hanoï	id.
53	Guéríteau (Jean-André)	32	Concessionnaire	Hanoï	1918
54	Guéríteau	?	id	Hanoï	?
55	Gueyne (Rigobert)	47	Gérant de concession	Cho-cay (Hà-Nam)	1898
56	Guiguen (Eugène)	36	id	Tuyêñ-Quang	1925
57	Guillaume (père)	—	Planteur		
58	Guillaume (Jacques)	23	Planteur	Vu Xa (Hà-Nam)	?
59	Guillaume (André)	?	Planteur	Phu-Ly	?
60	Guyot (Joseph-Auguste)	62	Propriétaire	Ninh-Binh	1922
61	Guillaume (Pierre Charles)	30	Copropriétaire	Cha-Cha (Thai-Nguyêñ)	1896
62	Guillaume (Jean Henri)	28	id	Thac-nhai (Thai-Nguyêñ)	1915
63	Galey (Pierre)	44	Contrôleur des D. et R.	Bach-Hac (Vinh-Yên)	?
64	Hébrard (Ferdinand)	50	Gérant de concession	Ha Dong	plus d'un an
65	Hérode (François)	34	Colon	Coc Leu (Lao-Kay)	1922
66	Hué	?	Concessionnaire	Phu-Yên-Binh	
67	Hurolt (Régis-Louis)	49	Propriétaire	Dong-Bam (Thai-Nguyêñ)	
68	Hoang huu Sinh	61	Propriétaire	Ackoi (Moncay)	Naturalisé

69	Imbert	?	Gérant de concession	Sontay	
70	Jaricot	?	Missionnaire	Hung-Hoa	1895
71	Jacques Jean	?	Concessionnaire	Lao kay	
72	Kliéher (Henri)	31	Concessionnaire	Co Vit (Haiduong)	1895
73	Koenig	52	Propriétaire	Kien An	
74	Keppler	38	Propriétaire	Dong Quang (Thai-Nguyén)	1916
75	Lagisquet (Joseph François)	39	Conducteur des T.P.	Thai ha ap (Ha-dong)	plus d'un an
76	Landreau	?	Concessionnaire	Tuyên-Quang	1925
77	Lautard (François)	49	Propriétaire	Tong (Sontay)	1900
78	Lautard (Clément)	47	id.	id.	
79	Lecoq (Édouard)	61	id.	Dinh-Ca (Thai-nguyén)	1891
80	Leconte (Émile)	49	Planteur	Dong lang (Ha)nam)	1921
81	Le dinh Thuy	62	Propriétaire	Vu Bi (Ha nam)	Naturalisé
82	Legrand (François)	32	Propriétaire	Van ly (Hoa-binh)	1891
83	Legris (J.-B.)		Concessionnaire	Tuyên-Quang	
84	Legros (Ernest)	33	Co-propriétaire	Don Du (Thai-Nguyén)	1924
85	Leroy (Alexandre)	?	Concessionnaire	Tuyên-Quang	
86	Le Roy des Barres	54	Concessionnaire	Hanoï	1919
87	Le van Phu (François)	47	Propriétaire	Kien An	Date ind.
88	Levy (Élisée)	23	Propriétaire	Kha luat (Ninh-binh)	né au Tonkin
89	Litoff (Charles, Louis, Henri, Marie Joseph)	62	Colon	Linhthong (Yên Bay)	1885
90	Magne (Charles)	47	Concessionnaire	Chapa (Lao Kay)	1925
91	Maldan (François)	49	Planteur	Phu Doan (Phu Tho)	
92	Manent (Louis)	24	Gérant domaine	Phu Ninh (Phu Tho)	
93	Marcou (Alexandre Jean, Pierre)	69	Propriétaire	Phat Diêm (Ninh-binh)	1880
94	Maille (Armand Ferdinand Jules)	42	Concessionnaire	Lang Son	1919
95	Mathée (René)	50	Concessionnaire	Hanoï	plus d'un an

96	Moreau (Félix Joseph, Albert)	37	Colon	Quang Uyen (Caobang)	1922
97	Morellon (Édouard)	44	Concessionnaire	Chapa (Lao kay)	1919.
98	Naz	46	Hanoï	1906	
99	Panon du Hazier (Charles Louis Marie Raoul)	53	Planteur	Cay chan (Hai-duong)	1906
100	Pauchout (Joseph)	56	Propriétaire	Ninh Giang (Hai-duong)	1885
101	Peuziat	39	Gardien du Serv. pénitentiaire	Hanoï	
102	Phong on Hing	56	Propriétaire	Ackhoi (Moncay)	Naturalisé
103	Picard (Gaston)		Adm. délégué de Gomme laque J. B.	Hanoï	1925
104	M ^{me} Vve. Potel	56	Concessionnaire	Hanoï	plus d'un an
105	Prékel (Gérard)	41	Ingénieur	Yen Lap (Quang Yên)	
106	Quoc	?	Concessionnaire	Phu-To	
107	Raffin (Claude Marie)	35	Planteur	Lai Xa (Phu Tho)	
108	Ramond (Paul Marie)	71	Vicaire apostolique	Hung-hoa (Phu Tho)	
109	Raynaud (Albert)	24	Gérant d'exploitation agricole	Dai Dong (Ha Nam)	1918
110	Rémery (Charles Henri)	39	Colon	Tuyênn-Quang	1925
111	Rétif (Auguste)	45	Concessionnaire	Lang Son	1913
112	Révérony (Jules Anne Paul)	69	Concessionnaire	Hanoï	plus d'un an
113	Reynaud (Joseph)	59	Propriétaire	Soncot (Thai-Nguyễn)	1901
114	Reynaud (Jean Louis)	29	Propriétaire	Soncot (Thai-Nguyễn)	1917
115	Reynaud (Louis Victor)	23	Gérant de concession	Mo chen (Sontay)	1919
116	Riner	?	Propriétaire	Hanoï	1925
117	Riner (Pierre)	57	Colon	Bac-Binh (Vinh-Yên)	?
118	Rivière	?	Concessionnaire	Quang-Cu (Tuyênn Quang)	1925
119	Rochat (A[lexandre])	51	Propriétaire	Hanoï	1898
120	Robert (Léopold)	39	Concessionnaire	Hanoï	depuis plus d'un an
121	M ^{me} Vve Robert (Philippe)	66	id.	id. Hanoï	depuis plus d'un an
122	Rompteaux (Télesphore Amiet)	51	id.	Ngoi Hop (Yên-Bay)	depuis plus d'un an

123	Rossary (Marcel)	34	Ingénieur	Port-Wallut	
124	Rouet (Arthur)	37	Planteur	Deo Khe (Phu-Tho)	
125	Rousselet (Jean)	66	Concession	Thi-Câu (Bac-Ninh)	1891 [sic]
126	Rostain (François)	31	G é r a n t d e concession	My Khé (Son-Tay)	1925
127	Roux (Jean)	60	Propriétaire	Hanoï	depuis plus d'un an
128	Saissac	26	G é r a n t d e concession	Cho Ganh (Ninh-Binh)	Né au Tonkin
129	Sallé (René)	57	Propriétaire	Haïphong	1900
130	Sarthé	52	Concessionnaire	Hanoï	1910
131	M ^{me} Vve Sauguet		Usufruitière	Tuyêñ-Quang	1925
132	Scheffer	36	Propriétaire	Bac-Ninh	né au Tonkin
133	Soulier (Victor)	25	id.	Haiduong	1902
134	Studer (Joseph)	?	Propriétaire	Haïphong	
135	M ^{me} Vve Tartarin	46	Concessionnaire Hanoï	Cérès Manoir (Bac-Grang)	1898
136	M ^{me} Vve Thibaut	65	Propriétaire	Hoa-Lac (Son-Tay)	à la Colonie
137	Tissot	?	Concessionnaire	Tuyêñ-Quang.	
138	Touchais (Louis)	24	Concessionnaire	Bac-Le (Bac giang)	1924
139	Tran van Can	68	Propriétaire	Duy-dueng (Ha Nam)	Naturalisé
140	Thibaut (Henri)	35	Propriétaire	La phu (Phu Tho)	1925
141	Thibaut (Arthur)		G é r a n t d e concession.	Su Yut	
142	Thomas	?	id.	Son Tay	
143	Toues (Joseph)	47	G é r a n t d e concession	Phu Oc (Ninh Binh)	1913
144	Vandaële	?	Concessionnaire	Hung-hoa	
145	Verdier (Jacques Dominique)	64	Planteur	Hung-hoa (Phu Tho)	
146	Verneuil (Jean)	53	Concessionnaire	Hanoï	depuis plus d'un an
147	Wielé	68	id.	Chu (Bac-Giang)	1916
148	Zenner (Alphonse)	43	Colon	Coc Leu (Lao Kay)	1919

Arrêté la présente liste au nombre de cent quarante huit électeurs.

Hanoï, le 21 février 1927,
Le président,
Signé : Servoise

Le vice-président,
Signé : Dumoulin

Les membres,
Signé : Sarthé
Verdier
Verneuil

Les primes à l'élevage
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juillet 1927)

Les primes à l'élevage suivantes ont été accordées :

MM. Ernest Borel : 800 p. ; T. Lecomte : 750 p. ; la Société des cafés de l'Indochine (Société Borel) : 700 p. ; MM. Chouquet : 650 p. ; Guyot de Salins : 650 p. ; Société française de colonisation : 550 p. ; Reynaud à Soncot : 500 p. ; Verneuil et Gravereaud : 450 p. ; Legros et Naz : 400 p. ; Guillaume (Ferme des Banians) : 350 p. ; Guillaume (Keso) : 300 p. ; Daurelle et Baffeleuf : 250 p. ; Girard : 200 p. ; M^{me} Vve Tartarin : 200 p. ; Farreras : 150 p. ; Gardies à Hagiang : 50 p. ; Maldan à Phu-Doan : 150 p. ; Levy : 125 p. ; Raffin : 125 p. ; Morellon à Lao-kay : 100 p. ; la Société agricole de Giassang : 100 p. ; MM. Keppler : 100 p. ; Rivière : 100 p. ; Ng-huu-Thu dit Sen : 100 p. et Ng. huu-Cu 100 p.

RÉSIDENCE SUPÉRIEURE

Arrêtés et décisions
N° 1161 — Arrêté désignant les membres de la commission locale
et des commissions provinciales des concessions,
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1928)

(du 28 août 1928)

Par arrêté du résident supérieur p. i. au Tonkin du 28 août 1928,
Sont désignés pour faire partie, en qualité de membres de la commission locale des concessions :

MM. Leconte Émile, président de la chambre d'agriculture,
Nguyên Pha, membre indigène de la chambre d'agriculture.

Sont désignés dans chaque province ou territoire militaire pour faire partie, en qualité de membres, de la commission provinciale des concessions :

à BAC GIANG :

MM. Chesnay, planteur à « Les Pins » (membre titulaire),
Touchais Louis, planteur à Bac Le (membre suppléant).

à BAC KAN :

Brunardeau Joachim, directeur des Mines de Cho Diên [Cie minière et métallurgique de l'Indochine] (membre titulaire).

à BAC NINH :

MM. A[lexandre] Rochat, domicilié à Hanoï (membre titulaire)
Salle René, domicilié à Haïphong (membre suppléant)

à HA DONG :

Sarthé, membre de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre titulaire)
Bertrand, planteur à Xuân Thuy (membre suppléant)

à HAI DUONG :

Pauchont Joseph, planteur à Ninh Giang (membre titulaire)
De Ville Émile, planteur à Hai Duong (membre suppléant)

à HA NAM :

Lecoste Émile, président de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre titulaire)
Guillaume Jacques, planteur à Vu Xa (Késo) (membre suppléant)

à HOA BINH :

Girard François, propriétaire à Moïson, domicilié à Hanoï (membre titulaire)
Le Grand François, planteur à Van Ly (membre suppléant)

à HUNG YEN :

Croibier Huguet, domicile à Hanoï (membre titulaire)

à KIEN AN:

Geoffray Claude, concessionnaire à Tiên Lang, domicilié à Haïphong (membre titulaire)

à LANG SON :

Delair Henri, planteur à Lang Son (membre titulaire)
Rétif Auguste, planteur à Lang Son (membre suppléant)

à LAO KAY :

Magne Charles, planteur à Chapa (membre titulaire)
Fouyer Ferdinand, planteur à Chapa (membre suppléant)

à NINH BINH

MM. Chouquet Édouard, membre de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre titulaire)

Levy Élisée, planteur à Kha Luât (Ninh Binh) (membre suppléant)

à PHU THO :

Maldan François, membre de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre titulaire)
Verdier J. D. T., membre de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre suppléant)

à QUANG YÊN :

Marcheix, Laurent, Antonin, directeur général de la Société des Charbonnages du Tonkin, domicilié à Hongay (membre titulaire)

Muchemblé Ch. Alexandre, domicilié à Haïphong (membre suppléant)

à SONTAY :

Verneuil Jean, trésorier de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre titulaire)
Rostain François, planteur à My khê (membre suppléant)

à THAÏ NGUYÊN :

Reynaud Joseph, membre de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre titulaire)
Guillaume Jean Henri, planteur à Thac Nhai (membre suppléant)

à TUYEN QUANG :

Barlatier, planteur à Tuyêñ quang
Hue Joseph, planteur à Sontay

à VINH YEN :

Butreau Eugène, domicilié à Hanoï (membre titulaire)
Riner Pierre, planteur à Bacbinh (Vinh-Yên)(membre suppléant)

à YEN BAY :

MM. Farreras Jules, membre de la chambre d'agriculture du Tonkin (membre titulaire)
Canque Pierre, planteur à Cô Phuc (membre suppléant)

à HAÏ NINH :

Hoang huu Sinh, planteur à Ackoi (marbre titulaire)

à CAO BANG :

Camus Prosper, planteur à Caobanng (membre titulaire)
Geney Charles, planteur à Beausite (Nguyên Bình) (membre suppléant)

à HA GIANG :

Gardies Hippolyte planteur à Tuyêñ-Quang (membre titulaire).

Décès

(*Bulletin municipal de la ville de Hanoï*, 1929, p. 399)

DUFOURCQ Basile, horticulteur, né le 10 juin 1863 et décédé le 9 mai 1929.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1929)

Décès. — Nous apprenons avec regret le décès de M. Dufourcq Basile, âgé de 66 ans, horticulteur à Hanoï, survenu le 9 mai 1929, à 22 heures à l'hôpital de Lanessan, Les obsèques auront lieu demain matin à 7 heures 30.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1929)

Les obsèques d'un vieux Tonkinois. — Samedi matin, à 7 h. 30, ont eu lieu les obsèques de M. Dufourcq, l'horticulteur bien connu et l'un des plus vieux Tonkinois de

notre ville. Devant le dépotoire de l'hôpital de Lanessan, tous les anciens se trouvaient réunis quand le R. P. Petit, aumônier, vint procéder à la levée du corps.

L'absoute fut donnée dans la chapelle de l'hôpital. La cérémonie religieuse terminée, une très nombreuse assistance de dames et de messieurs forma le convoi. Le char était garni de couronnes et de fleurs naturelles

Dans le cortège, on remarquait : M. le résident supérieur honoraire Tissot, président de l'Amicale des Anciens Tonkinois, M. l'administrateur en retraite Lesterlin ; M le Cdt. Révérony ; M. l'administrateur Cyprès, représentant M. le résident supérieur ; M. Laurent, chef de bureau à la résidence supérieure ; MM. Koch et Duquesne, chefs de bureau à la mairie ; M. Autijeon. directeur du Collège du Protectorat ; M. Braemer, directeur des services agricoles ; M. Crévost, conservateur du Musée Maurice-Long ; le représentant de l'*Avenir*. Le dernier adieu a été prononcé sur la tombe de ce brave homme par M. le cdt Révérony.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HANOÏ
SESSION ORDINAIRE D'AOÛT 1929
Séance du vendredi 30
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1929)

M. l'administrateur maire Delsalle est entouré de MM. les conseillers français et annamites, et les chefs le divers services sont là, prêts à donner, le cas échéant, tous renseignements ou explications utiles.

M. Lafon, rapporteur, en vient alors à la demande de concession perpétuelle gratuite formulée par M. Raymond Claude, en faveur de M. Dufourcq Basile, horticulteur. Il insiste pour l'octroi de cette concession. M. Dufourcq est arrivé aux heures héroïques de ce pays et a participé à sa pacification. MM. le lieutenant-colonel Bonifacy et Lesterlin disent que la concession perpétuelle est un souvenir bien illusoire.

M. l'administrateur-maire objecte que M. Dufourcq est mort, sans laisser de famille, et avec un avoir de 18 à 20.000 piastres, que, dans ces conditions, la gratuité d'une concession ne se justifierait pas. Par contre, il est bien certain que la mémoire des morts, et particulièrement des morts de la conquête doit être honorée, et que, par un monument, par des plaques, par leur nom donné à des rues, leur souvenir peut être perpétué.

Et le conseil d'abonder dans le sens du Maire et de repousser la demande formulée ; en revanche, une des rues de la ville portera le nom du défunt.

LISTE GÉNÉRALE PROVISOIRE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN.
ANNÉE 1931
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1931)

N°	Noms et prénoms	Âge	Qualité donnant droit au vote	Domicile	Date d'établissement au Tonkin
1	Alphonse Jean	23	Planteur	Mochen (Sontay)	1929
2	André (Jean)	34	G é r a n t concession	Nhuong-Lao (Hanam)	1923

3	Andréani		Gérant de la Soc. agricole du	Hanoï	1930
4	Albert Paul	60	Colon planteur	Cay-Vong (Tuyén-Quang)	1927
5	Augé André	36	Dir. Cie indochinoise des plantations	Phu-Man (Sontay)	1929
6	Ayral		Gérant concession de Monpezat	Tuyén-Quang	1928
7	Ausset Denis	24	Planteur	My-Khê (Sontay)	
8	Bonnafont Maxime	34	Concessionnaire	Haïphong	1896
9	Bahut		Propriétaire	Bac-Ninh	
10	Baffeleuf Antoine	48	Co-propriétaire de la plantation de Dong-Song	Hanoï	1904
11	Béreauad Jean	40	Fondé de pouvoirs de la Soc. des mines du Haut-Tonkin, propriétaire concession agricole de Beausite	Beausite (Caobang)	1924
12	Borel Ernest	46	Colon	Co-Nghia (Hanam)	1921
13	Bona [avocat]	41	Concessionnaire à Tiên-Lang	Hanoï	
14	Borel Marius	58	Dir. Société des Cafés de l'Indochine	My-Khê (Sontay)	1898
15	Boucarut Joseph César	50	Concessionnaire	Beausite (Caobang)	1929
16	Barlatier Albéric	50	Colon planteur	Tuyén-Quang	1927
17	Blanc Léon	30	Planteur	Mo-Chen (Sontay)	
18	Cavée	22	Gérant concession	Côc Thôn (Hanam)	1930
19	Chesnay	29	Concessionnaire	Les Pins (Bac-Giang)	1925
20	Chardin Louis	37	Gérant concession	Chi-né (Hanam)	1919
21	Chouquet Édouard	48	Planteur	Phuc-Luong Nho-Quan (Ninh-Binh)	1910
22	Chenu Gaston	45	Dir. Soc. des Ciments Portland art. de l'Indochine	Haïphong	1911
23	Canque Pierre	61	Planteur	Cô-Phuc (Yen-Bay)	1900
24	Camus Prosper	63	Propriétaire concessionnaire	Caobang	1891
25	Cornille Louis Charles Joseph	49	Missionnaire, gérant concession	Ban Dong Lu (Yên Bay)	1926
26	Darnaud Charles	42	propriétaire concessionnaire	Hanoï	1926

27	Darribes Charles	53	Planteur	Hung-Hoa (Phu-Tho)	1899
28	Monpezat André de		Concessionnaire	Hanoï	Avant 31-12-1928
29	Daurelle René	51	Co-propriétaire de la plantation de D o n g - S o n g (Hadong)	Hanoï	1897
30	Deville Émile	73	Propriétaire	Haiduong	1899
31	Didier Bertrand		Propriétaire	X u â n - T h u y (Hadong)	
32	Delair Henri Georges	49	G é r a n t c o n c e s s i o n M ^{me} Delair	Lang-son	1903
33	Faugère Pierre	68	Concessionnaire	Dapcau	1921
34	Fauque		R e p r é s e n t a n t concession Poineuf	A v o c a t - d é f e n s e u r Haiphong	
35	Féraud Alfred	28	Gérant concession	Son-Cot (Thai-Nguyén)	1927
36	Farreras Jules Antoine Joseph	61	Planteur	V a n - P h u (Yênbay)	1920
37	Gillard	65	Concessionnaire	Hanoï	1890
38	Guériteau Jean André		Planteur	Hanoï	1918
39	Gayraud Henri	31	G é r a n t concession	C ô - N g h i a (Hanam)	1923
40	Guillaume Jacques	27	Colon	Ke So (Hanam)	1924
41	Girard François	54	Propriétaire	Hanoï	1917
42	Geoffray Claude	54		Haiphong	Date indéf.
43	M ^{me} Geoffray née Dinh thi Men	35	Concessionnaire à Xuan-Son	Haiphong	Date indéf.
44	Guillaume Pierre Charles	34	Co-propriétaire	Cho Cha (Thai-Nguyén)	1896
45	Guillaume Jean Henri	32	Co-propriétaire	Thac-Nhai (Thai-Nguyén)	1915
46	Gardies Hippolyte André	60	Co-propriétaire	Hagiang	1896
47	Gauja Jean	61	Planteur	Tuyênn-Quang	Ant 31-12-27
48	Guiguen	42	G é r a n t concession	Tuyênn-Quang	
49	Gautier	44	G é r a n t concession	Y ê n - B i n h (Tuyênn-Quang)	id.
50	Geney Charles	47	P r o p r i é t a i r e concessionnaire	N a m K e p (Caobang)	1917
51	Guillo Révérend Père	30	G é r a n t concession Brebion	T a L u n g (Caobang)	1928
52	Hébrard Ferdinand	54	Gérant de la concession de Nga ba tha	Thuong Lam My Duc (Hadong)	1920

53	Humbert François Né à la colonie	32	Gérant concession	Co Dang (Sontay)	
54	Henry Louis	37	Gérant concession	Nhuong Lao (Hanam)	1929
55	Hoang huu Sinh Naturalisé	67	Propriétaire	Ackoi (Moncay)	
56	Joannin (Roger)	30	Gérant concession	Dong Lang (Hanam)	1927
57	Jean Baptiste Adolphe Joseph	38	Planteur	Phuong Lam (Hoa-Binh)	1926
58	Juillet	34	Adm. délégué concessions agricoles Soc. mines Trang Da	Tuyen-Quang	1927
59	Kliéber Henri François Né au Tonkin	35	Planteur	Co Vit (Haiduong)	
60	Keppler Jean Alfred	42	Propriétaire	Dong - Quang (Thai-Nguyen)	1916
61	Lacroix	41	Gérant concession Chaffanjon	Hanoï	1918
62	Le Roy des Barres	58	Concessionnaire	Hanoï	1902
63	Lataste Albert	39	Dir. Soc. des Charbonnages de Dong-Trieu	Uong Bi Quang-Yen	1930
64	Leconte Émile	55	Planteur	Dong - Lang (Hanam)	1921
65	Lê quoc Sung Naturalisé	37	Cultivateur	Vu-Bi (Hanam)	
66	Lê dinh Thuy Naturalisé	66	Cultivateur	Vu-Bi (Hanam)	
67	Le Grand François	35	Propriétaire à Cho-Bo	Haiphong	1894
68	Lê van Nhu François	50	Propriétaire à Nuân-Ly	Nhân-Ly (Kiênan)	Date ind.
69	Levy Élisée Bernard	27	Planteur	Kha - Luat (Ninhbinh)	1919
70	Lacombe Edmond	33	id.	Nho - Quan (Ninhbinh)	1925
71	Lapicque Paul Augustin	57	Propriétaire foncier	Haiphong	1911
72	Legros Ernest	36	Co-propriétaire	Don Du (Thai-Nguyen)	1924
73	Lisier dit Barbiaux Victor Né au Tonkin	40	Planteur	Bac Noi Haiduong	
74	Litolff Charles Henry Maris Louis Joseph	66	Planteur	Linh - Thong (Yenbay)	1885
75	Morellon Édouard	46	Colon	Chapa (Laokay)	1919
76	Marcou Alexandre Pierre	74	Propriétaire de concession	Phat-Diêm (Ninh-Binh)	1880
77	Maldan François	55	Planteur	Phu-Doan (Phu Tho.)	
78	Marcheix Laurent Antonin	43	Dir. Soc. Charbonnages du Tonkin	Hongay Quang-Yen	1927

79	Mazet	55	Adm. délégué des Charbonnages de TuyêñQuang	Hanoï	1916
80	Moreau Félix Joseph Albert	40	Colon	Quang - Uy ên (Caobang)	1922
81	Panon du Hazier Charles, Louis, Marie Raoul	56	Planteur	Cay - cham (Haiduong)	1906
82	Pauchont Joseph	58	Propriétaire	Ninh giang (Haiduong)	1885
83	Picard Gaston	43	Adm. délégué de la Gomme laque J. B.	Hanoï	1925
84	Peuziat	42	Gardien du service pénitentiaire, tuteur des mineurs Boisson	Hanoï	1918
85	Preckel Henri	73	Propriétaire foncier	Quângyên	1893
86	Phong-On-Beng dit François	61	Propriétaire	Ackoi (Moncay)	1925
87	Quioc Sébastien	58	Missionnaire, concessionnaire	Ha-thach (Phu-tho)	1926
88	Ramond Paul M.	73	Missionnaire apostolique	Hung-hoa (Phu-tho)	Plus d'un an
89	Raynaud Albert	30	Gérant concession de Xuân-Thuy	Xuân - thuy (Hadong)	1918
90	Rouet Arthur	40	Planteur	Deo-khê (Phu-tho)	Plus d'un an
91	Raffin Claude	37	Propriétaire, concessionnaire	Dia (Phu tho)	
92	Renié Charles	57	Propriétaire, concessionnaire	Dông - Luong (Phu-tho)	
93	Robert Léopold	43	Concessionnaire	Hanoï	1925
94	Rochat A	54	Propriétaire	Hanoï	1885
95	Roger Gras	52	Gérant concession	Dong-lang (Ha-nam)	1930
96	Rostain François Octavien	31	Gérant concession	My khê (Sontây)	1925
97	Reynaud Louis Victor	28	Gérant concession	Mo chen (Sontay)	1919
98	Rossary Marcel Alphonse	30	Dir. Soc. du Domaine de Ké-bao	Port-Wallut (Quang-Yên)	1920
99	Roux (Jean)	64	Propriétaire	Hanoï	1925
100	Reynaud Louis	33	Propriétaire	Son-Cot (Thai-Nguyêñ)	1917
101	Reynaud Joseph	70	Propriétaire	Son-Cot (Thai-Nguyêñ)	1901
102	Reynaud Pierre	32	Planteur	My-Khé (Sontay)	1927
103	Rivière	50	Concessionnaire	Quaug-cu	nt 31-12-27

104	Riner Pierre	62	Colon	Bac Binh (Tuyên-quang)	Plus d'un an
105	Riner Jean Baptiste	47	Propriétaire concessionnaire	Hanoï	
106	Révérony Jules Anne Paul	78	Concessionnaire	Hanoï	1927
107	Rompteaux Télesphore Annet	55	Concessionnaire	Ngoi-hop (Yén bay)	1927
108	Schneider Guillaume	34	Colon	Chapa (Laokay)	
109	Sallé René	61	Propriétaire	Haiphong	1900
110	Sarthé Édouard	55	Adm de la Cie des thés de Cho Bén (anciennes concessions Sarthé)	Hanoï	1901
111	Soulier Victor	22	Propriétaire	Haiduong	1902
112	Saissac Émile. Né au Tonkin	27	Gérant de plantations	Cho Ganh (Ninh-Binh)	
113	Sprécher	50	Gérant concession de Monpezat	Bac Nhung (Tuyên-Quang)	nt 31-12-28
114	Studer Joseph	61	Propriétaire	Hanoï	1927
115	Tallard Jean	25	Gérant de plantation	Phu Oc (Ninh-binh)	1929
116	Mme Vve Tartarin	50	Concessionnaire	Cérès Manoir (Bac-Giang)	1898
117	Touchais Louis	27	Concessionnaire Bac Lê (Bac-Giang)	1924	
118	Tran van Can. Naturalisé	72	Cultivateur	Duy Duong (Hanam)	
119	Truong van Quang. Naturalisé	67	Propriétaire de rizières	Lai Thanh (Ninh-Binh)	
120	Mme Vve Thibaut. Née à la colonie	69	Propriétaire	Hoa Lac (Sontay)	
121	Varenne Paul	23	Gérant Soc. foncière du Tonkin et de	Chapa (Laokay)	1929
122	Verneuil Jean	57	Concessionnaire	Hanoï	1925
123	Villard Lucien	29	Planteur	Xuan Thuy (Hadong)	1929
124	Mme Vve Verdier	52	Propriétaire	Hanoï	1900
125	Vincenti Édouard	51	Dir. concession de la Soc. des E W. T.	Tinh-Tuc (Caobang)	1920
126	Varenne	49	Adm. délégué de la concession Nadon (Cie minière et métallurgique de l' Indochine)	Nadon (Tuyên-Quang)	nt 31 12-27

127	Vandaele Gustave Georges Arsène	57	Missionnaire apostolique, concessionnaire	Ha Thach (Phutho)	plus d'un an
128	Wiélé Joseph	73	Concessionnaire	Chu	1916
129	Wlody Ernest	30	Gérant concession Rivière	Quang Cu (Tuyên-quang)	plus d'un an
130	Yvoir Louis Né au Tonkin	23	Propriétaire de plantation	Quang Soi (Yen Mo) Ninh Binh	

Arrêté la présente liste au nombre de cent trente électeurs

Hanoï, le 26 février 1931

Le président de la commission

Signé : PAZAT

Les membres

Signé ;

Maldan

Rivière

Chouquet

LISTE GÉNÉRALE DÉFINITIVE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES ÉLECTEURS
FRANÇAIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN.

ANNÉE 1932

(Bulletin administratif du Tonkin, mai 1932)

Nº	Noms et prénoms	Âge	Qualité donnant droit au vote	Domicile	Date d'établissement au Tonkin
A					
1	André Jean	35	Gérant concession	Hanam	1923
2	Andréani	—	Gérant de la Sté Agricole du Tonkin	Hanoï	1930
3	lbert Paul	61	Colon planteur	Cay-vong Tuyên-Quang	1927
4	Augé André	37	Dir. Cie Indochinoise des plantations	Sontây	1929
5	Ausset Denis	25	Planteur	Sontây	
B					
6	Bonaffont Maxime	34	Concessionnaire	Haipbong	1896
7	Bubut		Propriétaire	Bacninh	
8	Baffeleuf Antoine	49	Co-propriétaire de la plantation de Dong-Song	Hanoï	1904
9	Battesti Paul Marie	63	Gérant concession Faugère	Bacgiang	1925

10	Béraud Jean	40	Fondé de pouvoirs de la Soc. des Mines du Haut-Tonkin, propriétaires concession agricole de Beausite	Caobang	1924
11	Blanc Xavoir F. B.	27	Propriétaire	Yênbay	1930
12	Borel Ernest	47	Colon	Hanam	1921
13	Bona	41	Concessionnaire à Xuàn-Uc	Hanoï	
14	Borel Marius	59	Dir. Soc. des Cafés de l'Indochine	Sontây	1898
15	Boucarut Joseph César	50	Concessionnaire	Caobang	1929
16	Barlatier Albéric	53	Colon planteur	Tuyêñ-Quang	1927
17	Blanc Léon	31	Planteur	Sontây	
18	Brebion Charles Jean Léon	63	Concessionnaire	Langson	1902

C

19	Chardin Louis	39	Planteur	Hanam	
20	Chesnay	30	Concessionnaire	Bacgiang	1925
21	Chouquet Édouard	46	Planteur	Ninh binh	1910
22	Chenu Gaston	46	Dir. Sté des Ciments Portland Artificiels de l'Indo-chine	Haïphong	1911
23	Camus Prosper	64	Propriétaire concessionnaire	Caobang	1891
24	Clémenti Amédée		Gérant de concession	Hungyên	
25	Cornille Louis Charles-Joseph	50	Missionnaire gérant de concession	Yênbay	1926
26	Couriant Émile	59	Planteur	Baolac	1920

D

27	Darnaud Charles	43	Propriétaire concessionnaire	Hanoï	1926
28	Darribes Charles	54	Planteur	Phutho	1899
29	Duquesne Gaston	61	Propriétaire	Hanoï	1902
30	de Monpezat André	27	Concessionnaire	Hanoï	a v a n t 31-12-28
31	Daurelle René	52	Co-propriétaire de la plantation de Dong-Song Hadông	id	1897
32	Deville Émile	74	Propriétaire	Haiduong	1899
33	Didier Bertrand	35	Propriétaire	Hanoï	1920
34	Drouet Louis	51	Représentant de l'établissement Antoine Chiris	Langson	1904

F

35	Fauque		Représentant concession Poineuf, avocat-défenseur	Haïphong	
36	Féraud Alfred	28	Gérant concession	Thai-Nguyên	1927

37	Farreras Jules Antoine Joseph	62	Planteur Yênbay	1920	
G					
38	Gable Fernand	32	Gérant concession de la Société des Mines de Trang-Da	Tuyén-Quang	avant 1931
39	Gillard	65	Concessionnaire	Hanoï	1890
40	Guériteau Jean André	40	Planteur	id	1918
41	Gayraud Henri	32	Gérant concession	Hanam	1923
42	Guillaume Jacques	28	Colon Gérant concession	Hanam	1924
43	Garien	30	Propriétaire	Thai-Nguyên Né au Tonkin	
44	Girard François	55	Propriétaire	Hanoï	1917
45	Geoffay Claude	55	Propriétaire	Haiphong	D a t e indét.
46	M ^{me} Geoffray née Dinh-thi Men	36	Concessionnaire		
47	Guidon Lavallée	31	Fondé pouvoirs concession Guyot de Salins		
48	Guillaume Pierre Charles	34	Co-propriétaire	Thai-Nguyên	1896
49	Guillaume Jean Henri	32	Co-propriétaire	Thai-Nguyên	1915
50	Gardies Hippolyte André	61	Co-propriétaire	Hagiang	1896
51	Gauja Jean	61	Planteur	Tuyén-Quang	Avant 31-12-1927
52	Guiguen	41	Gérant concession	Tuyén-Quang	
53	Gautier	45	Gérant concession	Tuyén-Quang	
54	Guerné	40	Concessionnaire	Phutho	1916
55	Geney Charles	48	Propriétaire, concessionnaire	Caobang	1917
56	Giret Roger	28	Gérant concession de Monpezat [ex-Perrin frères]	Tuyén-Quang	
57	Guillo R. P.	31	Gérant concession Brebion	Caobang	1928
H					
58	Hébrard Ferdinand	56	Gérant concession Nga-Ba-Tha	Hadông	1920
59	Hoang-huu-Sinh	68	Propriétaire	Moncay	Naturalisé
60	Jaricot	?	Planteur	Tuyén-Quang	Avant 1931
61	Jean Baptiste Adolphe Joseph	39	id.	Hoahinh	1926
62	Jonesco		Propriétaire	Bacninh	

			K		
63	Kliéber Henri François	36	Planteur	Haiduong	Né au Tonkin
64	Keppler Jean Alfred	42	Propriétaire	Thai-Nguyên	1916
L					
65	Lacroix	41	Gérant concession	Hanoï	1918
66	M ^{me} Leroy née Thanh-thi-Thao	—	Propriétaire	Hanoï	
67	Le Roy des Barres	59	Concessionnaire	Hanoï	1902
68	Lataste Albert	40	Dir. Charbonnages	Quangyen	1930
69	M ^{me} Legrand		Propriétaire	Bacninh	
70	Le Priol Camille Marcel	35	Gérant de la plantation agricole de Dong-Song	144, r. Duvillier, Hanoï	1921
71	Leconte Émile	56	Planteur	Hanam	1921
72	Lê-quôc-Sung	38	Cultivateur	Hanam	Naturalisé
73	Lé-dinh-Thuy	67	Cultivateur	Hanam	Naturalisé
74	Le Grand (François)	36	Propriétaire à Cho-Bo	Haïphong	1894
75	Lê-van-Nhu (François)	51	Propriétaire	Kiênan	D a t e indét
76	Levy (Élisée Bernard)	27	Planteur	Ninh-binh	1919
77	Vve Lacombe née Chanjon	25	Concessionnaire	Ninh-binh	
78	La p i c q u e P a u l Augustin	58	Propriétaire	Haïphong	1911
79	Legros Ernest	36	Co-propriétaire	Thai-Nguyên	1924
80	Lisier dit Barbiaux Victor	41	Planteur	Haiduong	Né au Tonkin
81	Litolff Charles Henry Marius Louis Joseph	67	Planteur	Yênbay	1885
82	Loisy		Propriétaire	Hanoï	
M					
83	Marcou Alexandre Pierre	75	Propriétaire	Ninh-binh	1880
84	Maldan François	56	Planteur	Phutho	
85	Marcheix Laurent Antonin	44	Dir. Sté Charbon. du Tonkin	H o n g a y (Quang-yên)	1927
86	Max Clément		Propriétaire	Hanoï	
87	Méchard	54	Co-propriétaire	Hanoï	1921
88	Moreau Félix Joseph Albert	40	Colon	Caobang	1922

P					
89	Panon du Hazier	56	Planteur	Haiduong	1906
90	Pauchont Joseph	Propriétair e	Haiduong	1885	
91	Picard G. L.	40	Dir. de la Gomme Laque J. B.	Hanoï	1923
92	Peuziat	43	Gardien du Sce Pénitentiaire, tuteur des mineurs Poisson	Hanoï	1918
93	Preckel Henry	71	Propriétaire foncier	Quangyên	1893
94	Phung-On-Hing	63	Propriétaire Moncay	1925	
Q					
95	Quioc Sébastien		Missionnaire concessionnaire	Phutho	1926
R					
96	Ramond Paul M.	74	Missionnaire apostolique	Phu-tho	Plus d'un an
97	Raynaud Albert	30	Gérant concession de Xuân-Thuy	Hadong	1918
98	Rouet Arthur	43	Planteur	Phutho	Plus d'un an
99	Raffin Claude	41	Propriétaire concessionnaire	Phutho	
100	Renié Charles	58	Propriétaire concessionnaire	Phutho	
101	Robert Léopold	44	Concessionnaire	Hanoï	1925
102	Reynaud Louis Victor	29	Concessionnaire	Sontây	1919
103	Rossary Marcel Alphonse	40	Directeur Soc. du Domaine de Kébao	Quangyên	1920
104	Roux Jean	65	Propriétaire	Hanoï	1925
105	Reynaud Joseph	33	Propriétaire	Thai-Nguyên	1901
106	Rivière	50	Concessionnaire	Quangcu	avant 31-12-27
107	Riner Pierre	63	Colon	Tuyén-Quang	Plus d'un an
108	Riner Jean Baptiste	47	Propriétaire concessionnaire	Hanoï	
109	Révérony Jules Anne Paul	73	Concessionnaire	Hanoï	1927
110	Romp teaux Télesphore Annet	55	Concessionnaire	Yênbay	1927
111	Rostain François	32	Planteur	Mykhê (Sontây)	1925
S					
112	Schneider Guillaume	35	Colon	Laokay	

113	Sallé René	61	Propriétaire	Haïphong	1900
114	Sarthé Édouard	56	Adm. de la Cie des Thés de Cho-Bôn (Anciennes concessions Sarthé)	Hanoï	1901
115	Savery Samipoulé	27	Propriétaire	Haiduong	1923
116	Saissac Émile	28	Gérant de plantations	Ninhbinh	Né au Tonkin
117	Simart	23	Gérant concession	Hungboa	1928
118	Sprêcher	51	Gérant concession Monpezat de Tuyêñ-Quang [ex-Perrin frères]	avant 31-12-1928	
119	Sagez Vincent Léon	36	Gérant de la Cie des Thés de Cho-Bôn	Hadông	1930

T

120	Vve Tartarin	51	Concessionnaire	Bacgiang	1898
121	Thiret	33	Gérant concession	Banthi	
122	Touchais Louis	28	Gérant concession	Baclé	1924
123	Tio Yvan	35	Cultivateur	Caobang	
124	Tràn-van-Cân	72	Cultivateur	Hanam	

125	Truong-van-Quang	68	Propriétaire de rizières	Ninhbinh	
126	Vve Thibaut	70	Propriétaire	Sontay	
127	Tissot Honoré	64	Propriétaire	Hanoï	1895

V

128	Varenne Paul	24	Gérant Soc. Foncière du Tonkin et de l'Annam	Laokay	1929
129	Verneuil Jean	58	Concessionnaire	Hanoï	1925
130	Villard Lucien	29	Planteur	Hadông	1929
131	M ^{me} veuve Verdier	53	Propriétaire	Hanoï	1900
132	Vincenti Édouard	51	Dir. Concession de la Soc. des E. W. T.	Caobang	1920
133	Varenne	49	Adm. délégué de la concession Nadon (Cie minière et métallurgique de l'Indochine)	Tuyêñ-Quang	avant 31-12-1927
134	Vandaële Gustave Georges Arsène	58	Missionnaire apostolique concessionnaire	Phulho	Depuis plus d'un an

W

135	Wiélé Joseph	74	Concessionnaire	Chu	1916
136	Wlody Ernest	31	Gérant concession Rivière	Tuyêñ-Quang	Depuis plus d'un an

Hanoï, le 23 avril 1932
Le Président,
P. Pozat

Le Vice-Président,
Languellier

Les Membres,
Chouquet
Reynaud Joseph

Primes à l'élevage
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1936)

Par arrêté du résident supérieur, des primes à l'élevage dont le montant total s'élève à 8.000 piastres sont attribuées aux éleveurs du Tonkin dont les noms suivent, conformément au procès-verbal de répartition dressé par la commission instituée à cet effet.

MM Marius Borel à My Khê (Sontây) 900 p 00, Henri Derepas à Camdai (Sontây) 150 p. 00 (?), Hoâng ba Viêt, à Yênkhoai (Sontây) 50 p. 00, Victor Reynaud à Sontây 175 p. 00, Trân-Ky à Thanh-Vi et Yên Bai (Sontây) 76 p 00, Jean Verneuil à Sontây 300 p. 00, Cung dinh Huê à Uong-Bi (Quang Yèn) 75 p. 00, Louis Bertrand à H  dong, 400 p. 00, Sarth   (Soci  t   des Th  s de Cho-B  n) 75 p. 00, Chardin à Cho-Doi (Ho  -Binh) 375 p. 00, Ernest Borel à Phu-Ly 750 p. 00, Guyot de Salins (M. Guidon Lavall  e) à Phu-Ly 400 p. 00,   mile Leconte à Phu-Ly 675 p. 00, Levy à Kha-Lu  t (Ninh Binh) 300 p. 00, Jacques Guillaume à Vu-Xa (Phu-Ly) 525 p. 00, Maldan à Phu-Doan (Phu-Tho) 150 p. 00, Raffin à Lang-Dia (Phu-Tho), 300 p. 00, Gardies à Ha-Giang, 375 p. 00, Ng. van Long à C  -Phuc (Y  nbay) 75 p.00, Mission de Yên Bay (S  ur Marie) 50 p. 00, Magne à Chapa (Lao-kay) 150 p. 00, Reynaud à Son C  t (Tha  i Nguy  n) 375 p. 00, Bernard Hi  u à Gia-Sang (Thai-Nguy  n) 175 p. 00, Naz à Don-Du (Tha  i-Nguy  n) 375 p. 00, De Monpezat, administrateur de la Soci  t   anonyme fran  aise de colonisation en Annam-Tonkin à Phu Nho-Quan (Ninh Binh) 300 p. 00, Chavant à Phuc-Luong (Ninh-Binh) 525 p. 00.
